SE RENOUVELER DANS UN ENVIRONNEMENT EN CONSTANTE ÉVOLUTION

Rapport annuel 2011

Empire Vie[MC]

TABLE DES MATIÈRES

6 Message du Président du conseil d'administration

8 Message du Président et Chef de la direction

11 Sources de revenus

12 Sources de revenus par secteur d'activité

13 Rapport de gestion

29 Responsabilité de la direction relativement à la présentation de l'information financière

30 Rapport de l'auditeur indépendant

31 Rapport de l'actuaire désigné

32 États financiers consolidés

37 Notes annexes

114 Politique de gestion du compte avec participation

116 Politique d'attribution des participations du compte avec participation

118 Gouvernance d'entreprise à l'égard de la gestion du risque

119 Renseignements généraux

121 Conseil d'administration

122 Haute direction

LE CONTEXTE D'AFFAIRES A CONSIDÉRABLEMENT CHANGÉ EN PEU DE TEMPS.

Malgré un environnement économique et règlementaire difficile, l'Empire Vie s'efforce de renouveler sa manière de faire des affaires afin d'offrir des solutions simples et sensées à ses clients.

Notre vision est d'être la société de services financiers de propriété indépendante chef de file au Canada, reconnue pour son approche **simplifiée en affaires et sa touche personnalisée.**

MISSION

Notre mission est d'aider les Canadiens et les Canadiennes à bâtir un patrimoine et à protéger leur sécurité financière.

VALEURS FONDAMENTALES

INTÉGRITÉ

Nous valorisons l'honnêteté, l'équité et le respect, honorons nos engagements et tirons une fierté de notre réputation d'entreprise citoyenne.

CONNAISSANCE DE NOS CLIENTS

Nous écoutons nos clients afin de leur fournir les produits et les services qui conviennent à leurs besoins.

ATTITUDE AVENANTE

Nous sommes positifs, créatifs et toujours à la recherche de moyens d'améliorer notre façon de faire.

ÉQUIPE À RENDEMENT SUPÉRIEUR

Nous gardons le cap sur nos priorités, établissons pour nous-mêmes des attentes et des normes élevées et célébrons nos efforts et notre réussite.

DÉTERMINATION
ACCOMPLISSEMENT
ÉVOLUTION

Duncan N.R. Jackman
Président du conseil d'administration

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous venons de traverser une période extraordinaire dans l'histoire des services financiers au Canada. Au cours de la dernière décennie, nous avons connu une volatilité accrue des marchés, une incertitude économique à l'échelle mondiale et un renforcement de la règlementation. Le développement le plus extraordinaire a probablement été la tendance confirmée de taux d'intérêt à long terme peu élevés et son incidence sur la rentabilité et la viabilité des produits d'assurance à long terme.

Cette situation a entraîné une réévaluation des taux et de l'offre de produits dans l'ensemble du secteur. Nous sommes persuadés que les changements apportés au sein de l'Empire Vie nous permettront d'assurer un service continu à nos précieux clients.

Je crois que le mot « extraordinaire » pourrait aussi décrire la concentration, la détermination et l'énergie dont l'Empire Vie fait preuve pour relever les défis et se renouveler dans ce paysage changeant. La société a fait des avancées considérables dans la réalisation de son plan stratégique au cours de l'exercice écoulé.

Je suis convaincu que l'équipe de gestion de l'Empire Vie prend les mesures appropriées pour relever les défis que lui impose le paysage économique actuel afin que la société continue de croître et de prospérer. Je suis aussi impressionné par la gestion transparente des membres du conseil d'administration et par le niveau d'engagement et de dialogue dont ils font preuve pour s'assurer que nous agissons dans le meilleur intérêt de nos parties prenantes.

Le lancement de notre filiale, Placements Empire Vie Inc., constitue un moment charnière pour notre société et est particulièrement emballant étant donné notre histoire. Mon père, Henry (Hal) N.R. Jackman, a considérablement contribué à la création de certains des premiers fonds distincts au Canada par le biais de l'Empire Vie. Nous comptons plus de 45 années d'expertise en gestion d'actifs pour les Canadiens. C'est une grande histoire de réussite et nous sommes heureux d'être en mesure d'étendre la portée de notre distribution pour offrir des fonds communs de placement à la population canadienne.

Ce message ne serait pas complet si je ne rendais pas hommage à M. James W. McCutcheon, Q.C., qui a longtemps été président de notre conseil d'administration et dont les contributions et les services rendus à L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie sont inestimables. M. McCutcheon est décédé en octobre 2011 et il nous manquera grandement.

Je me sens privilégié de diriger notre conseil d'administration et cette société en ces temps extraordinaires. Je tiens à remercier tous ceux et celles qui contribuent au succès continu de l'Empire Vie.

Le président du conseil d'administration,

Duncan N.R. Jackman
Toronto, Ontario
Le 24 février 2012

EXPERTISE
CHANGEMENT
CROISSANCE

Leslie C. Herr
Président et chef de la direction

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

Nous avons entrepris à l'Empire Vie une quête de renouveau à la fin de 2009 lorsque nous avons mis en place une nouvelle orientation stratégique et commencé à travailler sur différentes initiatives clés. En 2011, nous avons complété plusieurs de ces initiatives. Nous avons accompli beaucoup et je suis très heureux de nos avancées en tant qu'organisation pour aller de l'avant et nous positionner en vue de notre croissance future.

Nos accomplissements sont particulièrement notables étant donné le contexte économique de l'exercice écoulé. Lorsque nous avons préparé le plan d'affaires pour 2011, nous prévoyions une économie stable, des marchés moins volatils et une certaine amélioration des taux d'intérêt. Au cours de l'exercice, nous avons constaté l'inverse. La croissance économique a ralenti, les taux d'intérêt ont chuté considérablement et les marchés ont été extrêmement volatils. La crise des dettes souveraines en Europe et les difficultés fiscales aux États-Unis ont eu des conséquences sur les taux d'intérêt à long terme et sur la confiance des consommateurs.

En dépit de ces défis, nous avons réalisé d'importants progrès dans notre processus de renouvellement malgré un contexte d'affaires en évolution. Nous avons une organisation forte, diversifiée, solide, gérée sainement, qui compte des gens talentueux et qui est menée par une équipe de direction dotée d'une vision et d'une mission claires. Je suis confiant que notre équipe met tout en œuvre pour nous préparer à tirer profit des occasions qui se présenteront quand le contexte économique s'améliorera.

Nos résultats

Le résultat net attribuable aux actionnaires de 32,3 millions de dollars est plus élevé que celui de 2010. Notre secteur d'activité de l'assurance collective a connu un exercice solide avec un résultat net de 15,1 millions de dollars, une augmentation importante par rapport au résultat net de 12,8 millions de dollars de 2010. Bien que les ventes de nouvelles affaires soient légèrement moins élevées que celles de l'exercice précédent, nous avons constaté une forte croissance des primes et un bon maintien en vigueur qui ont contribué de façon positive à nos résultats globaux.

Nous avons observé une tendance similaire du côté de nos affaires de gestion de patrimoine, qui ont dégagé un solide résultat net de 16,2 millions de dollars, mais des ventes moins élevées que celles de l'exercice précédent. L'importante volatilité des marchés et le contexte économique incertain ont prolongé la nervosité des consommateurs qui hésitent à investir sur les marchés. Bien que les ventes nettes et brutes de fonds distincts se soient révélées décevantes, nous croyons que nous sommes en bonne position pour connaître une croissance future dans ce secteur d'activité.

L'année 2011 a été difficile pour notre secteur d'activité de l'assurance individuelle sans participation avec une perte globale nette de 33,8 millions de dollars. Nous continuons de ressentir les effets de la faiblesse prolongée des taux d'intérêt sur la rentabilité de ce secteur d'activité. Nous avons haussé les taux à trois reprises en 2011 pour améliorer notre rentabilité et mieux refléter les contextes comptable, règlementaire et économique actuels. Malgré ces augmentations, les ventes sont demeurées solides tout au long de l'année. Il est clair qu'il existe une demande pour les solutions d'assurance à long terme au Canada. Nous continuerons d'apporter des changements prudents à nos solutions d'assurance vie afin d'être en mesure d'atteindre nos cibles pour le rendement des capitaux propres.

Le bénéfice tiré du compte capital et excédent de 34,8 millions de dollars était en hausse par rapport à celui de 20,3 millions de dollars de 2010. Nous avons vendu et réinvesti des actifs au cours de l'exercice dans le cadre de la gestion de notre portefeuille et de notre profil de composition de l'actif. Nous avons ainsi réalisé des gains substantiels qui reflètent l'expertise de notre équipe de gestion des placements pour atteindre des résultats en dépit de marchés agités.

Notre ratio relatif au montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent (MMPRCE) s'établissait à 207 % au 31 décembre 2011, bien au-dessus des exigences minimales.

Je crois que nos résultats ne reflètent pas nos accomplissements de l'exercice qui vient de prendre fin. Je suis satisfait de nos progrès et de notre capacité à nous concentrer sur nos objectifs et nos plans malgré les distractions et l'incertitude qui nous entourent.

Initiatives stratégiques

En 2011, nous avons mis en place un nouveau cadre de travail relatif à la marque en plus d'une nouvelle identité visuelle, et avons renouvelé notre engagement à simplifier le monde des services financiers pour nos clients. Nous avons également

rafraîchi notre site Internet et faisons désormais appel à une technologie qui permet les opérations en ligne pour nos clients et nos conseillers.

Nous avons restructuré nos équipes des ventes des secteurs des marchés individuels et de l'assurance collective afin de miser sur nos forces, de bâtir notre expertise et d'étendre notre réseau de distribution. La transition vers les nouvelles équipes de ventes s'est bien déroulée et nous a permis d'établir de nouvelles relations et de renforcer les relations existantes avec nos partenaires de la distribution à travers le pays.

Nous avons franchi un pas important en novembre à l'occasion de la mise en œuvre de notre partenariat avec Citigroup (Citi) pour l'administration de nos affaires de placement et la conversion de notre premier bloc de polices de placement sur la plateforme de Citi. Ce partenariat nous aide à atteindre une efficacité opérationnelle qui nous permettra d'offrir une meilleure expérience globale à nos clients et à nos partenaires de la distribution. Deux autres conversions sont prévues pour faire passer la majorité de nos affaires de placement à la plateforme de Citi.

Au cours de l'exercice écoulé, nous avons également progressé dans le cadre de notre initiative de création d'un registre de données de vue unique du client afin de mieux connaître et comprendre nos clients, et de savoir ce qu'ils attendent de leur fournisseur de services financiers. Cette connaissance nous permettra d'offrir à nos clients des solutions clés de façon proactive afin de répondre à leurs besoins en constante évolution dans toutes les gammes de produits.

En 2011, nous avons mis en place notre nouvelle filiale en propriété exclusive, Placements Empire Vie Inc., afin de commencer à offrir des fonds communs de placement aux Canadiens et aux Canadiennes. Au début de 2012, nous avons lancé notre gamme de fonds communs, qui comprend cinq fonds communs autonomes et cinq fonds communs de portefeuille. Nous sommes heureux d'offrir un plus vaste choix de produits de placement aux Canadiens et aux Canadiennes et sommes impatients d'étendre notre réseau de distribution et nos actifs par le biais de ce nouveau secteur d'activité.

Changements comptables et règlementaires

En 2011, nous avons mis en œuvre avec succès la phase 1 des Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, ou « IFRS »). Le passage aux IFRS était une vaste entreprise et le présent rapport annuel reflète la nouvelle approche de communication de l'information financière. Nous prévoyons d'autres changements comptables et règlementaires. Nous nous préoccupons de l'incidence de ces changements et de la règlementation accrue sur les sociétés qui doivent observer les normes internationales qui ne sont pas basées sur le modèle canadien. Ces changements soulèvent de l'incertitude et rendent plus complexe la tarification des produits et la planification des risques futurs, en particulier en ce qui concerne notre secteur d'activité de l'assurance vie.

Notre secteur et notre communauté

Vu l'ampleur de ces changements, il est essentiel que nous travaillions avec les gouvernements et les autorités de règlementation lorsqu'ils prennent des décisions qui touchent notre société et le secteur. Nous avons porté une attention plus soutenue aux affaires règlementaires; plusieurs membres de la direction ont participé à des comités sectoriels et consultatifs. Nous travaillons en étroite collaboration avec l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes et d'autres sociétés membres dans le cadre d'une campagne de sensibilisation menée auprès des députés et des hauts fonctionnaires du gouvernement au sujet de l'importance de notre secteur pour les Canadiens et les Canadiennes et pour notre économie.

Depuis sa fondation en 1923, l'Empire Vie a à cœur d'aider à bâtir des communautés fortes et durables. En 2011, nous avons continué à investir dans les communautés dans les secteurs de la santé et de la recherche médicale, de l'éducation, des services sociaux et des arts. Nous n'investissons pas seulement sous forme de dons et de commandites, mais également sous forme de milliers d'heures de bénévolat que les membres de notre personnel ont généreusement offertes pour faire une différence dans les communautés partout au pays. Nous sommes très fiers d'eux.

Le renouveau implique des changements, une croissance et de l'énergie ainsi qu'un ancrage solide du passé. Dans cet environnement en constante évolution, nous continuons à nous renouveler en tablant sur nos succès passés. Nous nous efforçons d'être la société de services financiers de propriété indépendante chef de file au Canada, reconnue pour son approche simplifiée en affaires et sa touche personnalisée. Les Canadiens et les Canadiennes recherchent une société de services financiers à laquelle ils peuvent se fier pour les aider à bâtir et à protéger leur patrimoine. Nous travaillons toujours sans relâche pour tenir nos promesses et agir dans le meilleur intérêt de nos clients et de nos parties prenantes.

Je tiens à remercier tous les membres du conseil d'administration pour leur soutien et leur engagement envers l'Empire Vie et sa direction. Je veux également souligner le dévouement des membres de notre personnel au cours de l'année extrêmement occupée que nous venons de vivre et les en remercier. Je sais qu'ensemble, nous pouvons accomplir de grandes choses cette année également.

Le président et chef de la direction,

Leslie C. Herr
Kingston, Ontario
Le 24 février 2012

SOURCES DE REVENUS

L'analyse des sources de revenus représente une méthode de détermination et de quantification des diverses sources de revenus d'une société d'assurance vie conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Elle constitue une présentation du résultat net attribuable aux actionnaires sous une forme différente du compte classique de résultat et permet une meilleure compréhension des sources de revenus de la société, ventilées par grand secteur d'activité.

Résultats prévus sur les affaires en vigueur

Cette composante des sources de revenus représente le résultat que la société s'attend à réaliser sur les affaires en vigueur si les résultats sont en phase avec les hypothèses fondées sur ses meilleures estimations en matière de mortalité, de morbidité, de maintien en vigueur, de rendement des placements, de frais et d'impôts.

Effet des nouvelles affaires

La souscription de nouvelles affaires ajoute en général de la valeur économique à un assureur vie. Toutefois, les nouvelles affaires peuvent avoir au moment de la vente un effet sur le revenu qui peut être positif ou négatif. Un effet négatif (poids des nouvelles affaires) intervient lorsque la provision pour écarts défavorables incluse dans les provisions mathématiques au point de vente est supérieure à la marge bénéficiaire prévue inhérente à la tarification du produit. L'effet des nouvelles affaires inclut également tout excédent de frais d'acquisition non couvert par la tarification du produit à l'émission.

Gains et pertes actuariels

Cette composante des sources de revenus représente les écarts entre les résultats réels et les hypothèses fondées sur les meilleures estimations.

Mesures prises par la direction et modifications des hypothèses

Cette composante des sources de revenus comprend les revenus qui découlent des mesures prises par la direction pendant l'exercice (par ex., l'acquisition ou la vente d'un bloc d'affaires, les changements relatifs à la tarification, aux honoraires exigés, à la composition de l'actif), ou l'incidence de changements relatifs aux hypothèses ou à la méthode de calcul des provisions mathématiques pour les affaires en vigueur.

Autres

Cette composante des sources de revenus comprend toute autre source de revenus qui provient de l'exploitation non prise en compte ci-dessus.

Revenu gagné à l'égard de l'excédent

Cette composante des sources de revenus représente le revenu avant impôts réalisé sur le capital des actionnaires et l'excédent.

SOURCES DE REVENUS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Gestion de patrimoine		Assurance collective		Assurance individuelle		Capital et excédent		Total	
(en millions de dollars)	**2011**	2010	**2011**	2010	**2011**	2010	**2011**	2010	**2011**	2010
Bénéfices prévus sur les affaires en vigueur	**28,3 $**	22,9 $	**15,9 $**	13,5 $	**39,0 $**	38,0 $			**83,2 $**	74,4 $
Effet des nouvelles affaires	**(17,1)**	(15,3)	**(11,1)**	(9,4)	**(33,8)**	(41,3)			**(62,0)**	(66,0)
Gains et pertes actuariels	**2,0**	(3,7)	**14,0**	14,4	**(36,9)**	(2,1)			**(20,9)**	8,6
Mesures prises par la direction et modifications des hypothèses	**4,5**	2,8	**2,2**	(0,4)	**(19,4)**	(26,5)			**(12,7)**	(24,1)
Autres	**-**	-	**-**	-	**-**	(0,8)			**-**	(0,8)
Bénéfices relatifs aux activités avant impôts	**17,7**	6,7	**21,0**	18,1	**(51,1)**	(32,7)	**-**	-	**(12,4)**	(7,9)
Bénéfices relatifs à l'excédent	**-**	-	**-**	-	**-**	-	**47,1**	27,1	**47,1**	27,1
Résultat avant impôts	**17,7 $**	6,7 $	**21,0 $**	18,1 $	**(51,1) $**	(32,7) $	**47,1 $**	27,1 $	**34,7 $**	19,2 $
Impôts	**1,5**	(2,9)	**5,9**	5,3	**(17,3)**	(9,8)	**12,3**	6,8	**2,4**	(0,6)
Résultat net attribuable aux actionnaires	**16,2 $**	9,6 $	**15,1 $**	12,8 $	**(33,8) $**	(22,9) $	**34,8 $**	20,3 $	**32,3 $**	19,8 $

Gestion de patrimoine

Les résultats d'exploitation du secteur de la gestion de patrimoine ont été plus élevé en 2011 qu'en 2010. Cette amélioration est largement attribuable à une augmentation du revenu découlant des résultats techniques qui résulte principalement de paiements moins élevés liés aux garanties sur les fonds distincts.

De plus, il y a eu une hausse des résultats prévus sur les affaires en vigueur causée principalement par les affaires de fonds distincts. Le bénéfice net plus élevé sur les affaires en vigueur en 2011 découle de l'augmentation de la valeur moyenne des fonds distincts sous gestion par rapport à 2010 et de la croissance des ventes du produit de garantie de retrait minimum (GRM), qui ont généré des frais plus élevés que ceux des autres produits de fonds distincts.

Les mesures prises par la direction et les modifications des hypothèses ont également été favorables en 2011, par rapport à 2010. Les mises à jour des hypothèses en 2011 étaient liées aux rentes du fonds général et découlaient principalement de mises à jour favorables des hypothèses de placement et de résultats techniques favorables à l'égard de la mortalité des rentiers. Cette amélioration a été partiellement atténuée par une perte en 2011 dans ce secteur liée à l'actualisation des passifs d'assurance afin de refléter les nouvelles orientations sectorielles de l'Institut canadien des actuaires (ICA) pour les hypothèses de mortalité des rentiers. Dans le cadre de la nouvelle orientation, la société a dû revoir ses méthodes afin de refléter les améliorations de la mortalité jusqu'à la date d'évaluation et au delà, ce qui a généralement entraîné des niveaux plus élevés d'améliorations de la mortalité dans les hypothèses d'évaluation.

Assurance collective

Les résultats d'exploitation des régimes d'assurance collective étaient plus élevés que ceux de 2010. La majeure partie de l'amélioration découle d'une mise à jour plus favorable des hypothèses liées aux passifs des contrats en 2011, par rapport à 2010. Le résultat net a été solide durant les deux exercices pour ce secteur, les règlements ayant été favorables au cours de ces mêmes périodes.

Assurance individuelle

La diminution des résultats d'exploitation du secteur de l'assurance individuelle est principalement attribuable aux résultats techniques de placement défavorables qui résultent d'une baisse considérable des taux d'intérêt à long terme et d'une chute importante des marchés boursiers en 2011. Bien que l'incidence de ces situations sur le résultat net soit largement atténuée en raison d'une variation correspondante des passifs des contrats d'assurance, le résultat net est tout de même affecté puisqu'il est impossible de faire correspondre exactement les flux de trésorerie des passifs futurs avec les flux de trésorerie des actifs futurs.

Cette situation a été compensée en partie par une perte moindre découlant des mesures prises par la direction et des modifications des hypothèses en 2011 par rapport à 2010. Les deux périodes affichent des pertes significatives découlant des modifications des hypothèses en raison d'un renforcement important des passifs des contrats depuis la mise à jour de l'hypothèse annuelle, tant en 2011 qu'en 2010. Ce renforcement découle principalement des hypothèses de réinvestissement influencées par la persistance du contexte de faibles taux d'intérêt. Il est partiellement contrebalancé par des libérations de provisions liées à l'amélioration continue de la mortalité dans ce secteur d'activité. De plus, en 2011, ce secteur d'activité a enregistré un gain en lien avec la mise à jour des passifs des contrats d'assurance pour refléter les nouvelles orientations de l'ICA, relativement aux hypothèses de mortalité pour l'assurance vie individuelle. Dans le cadre de la nouvelle orientation, la société a dû revoir ses méthodes pour refléter les améliorations de la mortalité jusqu'à la date d'évaluation et au delà, ce qui a généralement entraîné des niveaux plus élevés d'améliorations de la mortalité dans les hypothèses d'évaluation.

Les deux exercices présentent des pertes significatives découlant du poids des nouvelles affaires causées par des taux plus élevés du poids des nouvelles affaires attribuables au contexte de faibles taux d'intérêt. Toutefois, le poids des nouvelles affaires s'est amélioré en 2011 par rapport à 2010 en raison des hausses tarifaires mises en place en 2011.

RAPPORT DE GESTION

Ce document a été préparé afin de fournir un rapport de gestion sur les résultats d'exploitation et la situation financière de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie (l'Empire Vie ou la société) pour les exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010. Ce rapport de gestion devrait être lu conjointement avec les états financiers consolidés de la société au 31 décembre 2011, qui font partie intégrante du Rapport annuel 2011 de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie, daté du 24 février 2012. Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR du Canada), tels qu'ils sont énoncés dans la Partie I du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* (*Manuel de l'ICCA*). En 2010, le *Manuel de l'ICCA* a été remanié pour y inclure les Normes internationales d'information financière et il exige que les entreprises ayant une obligation d'information du public appliquent ces normes pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011. La société a donc commencé à présenter son information conformément à ce référentiel comptable dans les présents états financiers consolidés. Dans le présent rapport de gestion, les PCGR du Canada s'entendent des PCGR du Canada avant l'adoption des IFRS. À moins d'avis contraire, tant les états financiers consolidés que le présent rapport de gestion sont exprimés en dollars canadiens.

Le rapport de gestion pourrait renfermer des déclarations prospectives soumises à des risques et à des incertitudes qui pourraient se traduire par un écart sensible entre les résultats ou évènements réels et ceux mentionnés dans le rapport. Aucune assurance ne peut être donnée quant au fait que les résultats, les rendements ou les réalisations exprimés de façon explicite ou implicite dans toute déclaration prospective de ce rapport de gestion se concrétiseront, ou si elles se confirment dans la réalité, qu'un quelconque avantage puisse en découler.

Utilisation de mesures non conformes aux PCGR du Canada

Le rapport de gestion contient des références aux ventes comptabilisées selon les primes annualisées. Selon les PCGR du Canada, ce terme n'a pas de définition normalisée et, par conséquent, pourrait ne pas être comparable à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés. Les ventes comptabilisées selon les primes annualisées sont une méthode d'évaluation du volume d'affaires. Il correspond à la prime que la société s'attend à recevoir dans les douze premiers mois pour toute nouvelle police d'assurance individuelle ou collective vendue durant la période. La société est d'avis que cette mesure fournit de l'information utile à ses actionnaires et à ses titulaires de polices en leur permettant d'évaluer les résultats financiers sous-jacents de la société.

Normes internationales d'information financière (IFRS)

Les résultats de l'Empire Vie sont désormais présentés conformément aux IFRS établies par l'International Accounting Standards Board (IASB) et incorporées dans la Partie I du *Manuel de l'ICCA*. Tous les renseignements comparatifs ont été retraités de nouveau pour refléter l'application des IFRS. La note 3 – Première adoption des Normes internationales d'information financière des états financiers fournit une description détaillée de l'incidence de la transition de l'Empire Vie aux IFRS. Cette note inclut un rapprochement pour chacun des postes dans les états financiers entre les anciens PCGR du Canada et les IFRS au 31 décembre 2010, au 1er janvier 2010 et pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, de même que des explications sur les ajustements individuels résultant de la transition. L'incidence de la transition des anciens PCGR du Canada aux IFRS dans les résultats financiers de l'Empire Vie est décrite dans les sections Aperçu et Autres éléments du résultat global de ce rapport.

Analyse financière

Aperçu

(en millions de dollars)	Résultats trimestriels		Exercice	
	T4 2011	T4 2010	2011	2010
Résultat net attribuable aux actionnaires	8,2 $	4,0 $	32,3 $	19,8 $

L'Empire Vie a déclaré, pour l'exercice 2011 en entier, un résultat net attribuable aux actionnaires de 32,3 millions de dollars, comparativement à 19,8 millions de dollars pour 2010.

Le résultat net attribuable aux actionnaires pour l'exercice a été plus élevé qu'en 2010, en raison principalement de profits réalisés à la vente d'actifs de portefeuille auxquels est adossé le compte capital et excédent. De plus, les deux secteurs de la gestion de patrimoine et de l'assurance collective ont enregistré une amélioration de leur résultat net en 2011. Ces éléments favorables ont été en partie compensés par une perte nette attribuable aux actionnaires dans le secteur de l'assurance individuelle, causée principalement par l'incidence des faibles taux d'intérêt.

Le résultat net de 2011 attribuable aux actionnaires comprend un profit après impôts de 17 millions de dollars lié aux nouvelles orientations de l'Institut canadien des actuaires (ICA) pour la considération des améliorations de la mortalité. Ce profit a eu pour effet d'augmenter le résultat net de l'assurance individuelle en 2011 de 27 millions de dollars et de réduire le résultat net de la gestion de patrimoine en 2011 de 10 millions de dollars.

Pour l'assurance individuelle, le résultat net comprend une perte après impôts de 6 millions de dollars dans le premier trimestre de 2010 lié à une modification des méthodes actuarielles. La modification des méthodes actuarielles est liée à la transition, le 1er janvier 2010, aux IFRS et est décrite plus en détails dans le prochain paragraphe.

Le résultat net attribuable aux actionnaires de l'exercice précédent pour l'exercice était de 10,4 millions de dollars inférieur en vertu des IFRS par rapport aux PCGR du Canada (19,8 millions de dollars selon les IFRS et 30,2 millions de dollars selon les PCGR du Canada). La diminution a eu un effet principalement sur l'assurance individuelle et a eu lieu principalement au premier trimestre de 2010. De la diminution, 3,5 millions de dollars sont liés principalement à la redésignation de titres de capitaux propres auxquels sont adossés des passifs des contrats d'assurance qui étaient classés comme des actifs financiers disponibles à la vente et qui ont été transférés dans les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. À la transition, le 1er janvier 2010, le cumul des profits et des pertes latents a été reclassé du cumul des autres éléments du résultat global aux résultats non distribués. Par conséquent, les profits réalisés en lien avec ces actifs anciennement considérés comme disponibles à la vente ont été inférieurs en vertu des IFRS en 2010 à ce qui avait été présenté en vertu des PCGR du Canada. De plus, durant le premier trimestre de 2010, la méthode d'établissement du rendement de placement des passifs des contrats d'assurance a été actualisée au moyen d'une approche modifiée de retour à la moyenne. Ce changement de méthode a été rendu nécessaire en raison du choix de redésigner des titres de capitaux propres auxquels sont adossés des passifs d'assurance dans le cadre de la transition aux IFRS. De la diminution du résultat net attribuable aux actionnaires pour 2010, 6 millions de dollars découlent du changement de méthode.

Le résultat net attribuable aux actionnaires au quatrième trimestre de l'exercice précédent a été de 1,8 million de dollars inférieur en vertu des IFRS que selon les PCGR du Canada (4,0 millions de dollars selon les IFRS par rapport à 5,8 millions de dollars selon les PCGR du Canada).

Le résultat net attribuable aux titulaires de polices (qui n'est pas inclus dans le tableau ci-haut) comprend un profit après impôts de 9 millions de dollars en 2011 en lien avec l'incidence du passage à la méthode de la valeur comptable rajustée pour les affaires d'assurance avec participation. Le changement de méthode permet plus de cohérence avec les pairs sectoriels.

L'Empire Vie dispose de trois principaux secteurs d'activité (gestion de patrimoine, assurance collective et assurance individuelle) et maintient des comptes distincts pour le capital et l'excédent. Une analyse portant sur le résultat net de 2011 de chaque secteur d'activité par rapport à 2010 est présentée dans les sections Résultats par secteur, plus loin dans ce rapport.

Le présent rapport de gestion contient des références aux ventes comptabilisées selon les primes annualisées. Selon les PCGR du Canada, ce terme n'a pas de définition normalisée et, par conséquent, pourrait ne pas être comparable à des mesures similaires

présentées par d'autres sociétés. Les ventes comptabilisées selon les primes annualisées sont une méthode d'évaluation du volume d'affaires. Il correspond à la prime que la société s'attend à recevoir dans les douze premiers mois pour toute nouvelle police d'assurance individuelle ou collective vendue durant la période. La société est d'avis que cette mesure fournit de l'information utile à ses actionnaires et à ses titulaires de polices en leur permettant d'évaluer les résultats financiers sous-jacents de la société.

La société a mis en place une filiale de gestion de fonds communs de placement durant le deuxième trimestre de 2011, Placements Empire Vie Inc. Durant le troisième trimestre de 2011, la société a fourni un fonds de roulement à Placements Empire Vie Inc. La filiale est devenue opérationnelle en janvier 2012. Les états financiers consolidés de l'Empire Vie comprennent Placements Empire Vie Inc.

En août 2011, la société a annoncé des changements au régime de retraite de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie qui ont pris effet le 1er janvier 2012. Le régime de retraite de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie comprend une composante à prestations définies et une nouvelle composante à cotisations définies. La nouvelle composante à cotisations définies a pris effet le 1er janvier 2012. Les participants au régime au 30 septembre 2011 se sont vu offrir le choix de poursuivre leur adhésion au régime à prestations définies ou de passer à la nouvelle composante à cotisations définies le 1er janvier 2012. La société a cessé d'accepter de nouvelles adhésions au régime à prestations définies à compter du 1er octobre 2011. Les participants au régime ont informé la société de leur choix le 30 novembre 2011. Environ 5,8 % des membres du personnel ont choisi de passer de la composante à prestations définies à la composante à cotisations définies du régime de retraite.

L'analyse et la discussion qui suivent portent sur l'ensemble de l'exercice 2011 et comparent le résultat net après impôts de chaque secteur en 2010 à celui de 2011.

Les tableaux ci-après fournissent un sommaire des résultats de l'Empire Vie par principaux secteurs :

Pour les exercices clos les 31 décembre	Gestion de patrimoine		Assurance collective		Assurance individuelle		Capital et excédent		Total	
(en millions de dollars)	**2011**	2010	**2011**	2010	**2011**	2010	**2011**	2010	**2011**	2010
Produits des activités ordinaires										
Produit net des primes	**141 $**	239 $	**278 $**	262 $	**339 $**	316 $	**- $**	- $	**758 $**	817 $
Produits de frais et autres	**110**	104	**7**	6	**1**	1	**2**	2	**120**	113
Revenu de placement	**56**	58	**6**	6	**118**	104	**37**	36	**217**	204
Profit réalisé à la cession de placements à la juste valeur par le biais du résultat net	**6**	4	**2**	-	**33**	4	**-**	-	**41**	8
Profit (perte) réalisé(e) sur les placements disponibles à la vente y compris les réductions de valeur	**-**	-	**-**	-	**-**	(1)	**26**	8	**26**	7
Variation de la juste valeur des placements à la juste valeur par le biais du résultat net	**25**	10	**14**	8	**356**	196	**-**	-	**395**	214
	338	415	**307**	282	**847**	620	**65**	46	**1 557**	1 363
Charges										
Prestations et charges	**320**	408	**280**	258	**892**	657	**15**	15	**1 507**	1 338
Impôts sur le résultat et autres taxes	**2**	(3)	**12**	11	**(10)**	(6)	**13**	8	**17**	10
	322	405	**292**	269	**882**	651	**28**	23	**1 524**	1 348
Résultat net après impôts	**16 $**	10 $	**15 $**	13 $	**(35) $**	(31) $	**37 $**	23 $	**33 $**	15 $
Quote-part du résultat net attribuable aux titulaires de polices									**1**	(5)
Résultat net attribuable aux actionnaires									**32 $**	20 $
Actifs sous gestion										
Actifs du fonds général	**1 137 $**	1 141 $							**5 600 $**	4 910 $
Actifs des fonds distincts	**4 392 $**	4 592 $			**23 $**	28 $			**4 415 $**	4 620 $
Ventes, primes annualisées			**41 $**	43 $	**73 $**	68 $				

Total des produits des activités ordinaires

	Résultats trimestriels		Exercice	
(en millions de dollars)	T4 2011	T4 2010	2011	2010
Produits des activités ordinaires				
Produit net des primes	**184 $**	200 $	**758 $**	817 $
Revenu de placement	**56**	54	**217**	204
Variation de la juste valeur des placements à la juste valeur par le biais du résultat net y compris les montants réalisés	**188**	(32)	**436**	222
Profit (perte) réalisé(e) sur les placements disponibles à la vente y compris les réductions de valeur	**19**	1	**26**	7
Produits de frais et autres	**29**	30	**120**	113
Total	**476 $**	253 $	**1 557 $**	1 363 $

Pour l'exercice, le total des produits des activités ordinaires a augmenté de 14 % pour atteindre 1,6 milliard de dollars, par rapport à 1,4 milliard de dollars en 2010. Les principaux éléments des produits des activités ordinaires font l'objet d'une discussion ci-après.

Les primes nettes pour l'exercice ont diminué en 2011 par rapport à 2010. Cette diminution est liée aux primes de rentes à taux fixe qui sont retombées à des niveaux plus habituels par rapport aux niveaux élevés en 2010.

La variation de la juste valeur des placements à la juste valeur par le biais du résultat net, incluant les montants réalisés, crée généralement une grande volatilité dans les produits. Ces actifs ont connu un profit net, tant pour l'exercice de 2011 que l'exercice de 2010, qui découle principalement d'une augmentation du prix des obligations (causée par une baisse des taux d'intérêt du marché). Cette situation a été partiellement compensée par une baisse des prix des actions ordinaires pour l'exercice de 2011. L'incidence sur le résultat net a été en grande partie réduite en raison d'une variation correspondante des passifs des contrats d'assurance (qui fait l'objet d'une discussion dans la section Total des prestations et des charges ci-après).

Les profits réalisés sur les placements disponibles à la vente y compris les réductions de valeur ont été plus importants en 2011 qu'en 2010, principalement en raison de la vente de certains placements en actions disponibles à la vente. Ces profits et ces pertes ont une incidence sur le résultat net et sont pris en compte dans les commentaires sur le résultat net de placement de chacun des secteurs concernés (voir la section Résultats par secteur plus loin dans ce rapport). Les actifs vendus et les réductions de valeur sont principalement liés au compte capital et excédent.

Total des prestations et des charges

	Résultats trimestriels		Exercice	
(en millions de dollars)	T4 2011	T4 2010	2011	2010
Prestations et charges				
Montant net des prestations et des règlements	**128 $**	140 $	**513 $**	534 $
Variation nette des passifs des contrats d'assurance	**248**	26	**664**	497
Variation des provisions des contrats de placement	**-**	-	**1**	1
Participations	**6**	5	**21**	19
Charges opérationnelles	**34**	32	**130**	116
Commissions nettes	**39**	42	**164**	157
Charges d'intérêts	**3**	3	**14**	14
Total	**458 $**	248 $	**1 507 $**	1 338 $

Le total des prestations et des charges de l'Empire Vie pour l'exercice a augmenté de 13 % pour atteindre 1,5 milliard de dollars par rapport à 1,3 milliard de dollars en 2010. Les principaux éléments des prestations et des charges font l'objet d'une discussion ci-après.

Les profits nets et la variabilité des demandes de règlement dépendent des demandes règlement survenues. Généralement, les demandes de règlement augmentent d'année en année en raison de la croissance des blocs d'affaires. Toutefois, pour l'exercice, une diminution des demandes de règlement a eu lieu principalement en lien avec l'assurance individuelle. La variabilité dans les montants de demandes de règlement ne peut, isolément, influencer le résultat net puisque les passifs des contrats d'assurance sont libérés au moment où la demande de règlement survient. Les passifs des contrats d'assurance libérés peuvent être supérieurs ou inférieurs au montant des demandes survenues selon que les résultats techniques en matière de demandes de règlement aient été favorables ou défavorables. Les résultats techniques en matière de demandes de règlement sont la combinaison des demandes survenues en comparaison des demandes escomptées dans le prix des produits et dans les passifs des contrats d'assurance. Les résultats année après année font l'objet d'une discussion sous chacun des secteurs concernés (voir la section Résultats par secteur plus loin dans ce rapport).

La variation nette dans les passifs des contrats d'assurance dépend de plusieurs facteurs, dont les ventes de nouvelles affaires, les demandes survenues, les rachats et les déchéances, les hypothèses futures et des changements dans la valeur de marché des actifs appariés aux passifs des contrats d'assurance. Pour l'exercice, la principale raison du grand écart de cet élément par rapport à 2010 a été le changement dans les passifs des contrats d'assurance qui découle de la variation de la juste valeur des actifs appariés (décrits ci-dessus dans la section Total des produits des activités ordinaires). La variabilité de la hausse des montants des passifs des contrats d'assurance, isolément, n'influence pas le résultat net puisqu'il faut tenir compte des autres postes du compte de résultat.

Les participations ont augmenté année après année en raison de la croissance des affaires en vigueur.

Les charges opérationnelles et les commissions ont également augmenté année après année en raison de la croissance des ventes en primes annualisées et des affaires en vigueur. De plus, les charges opérationnelles ont augmenté en raison d'une hausse des dépenses liées à des initiatives stratégiques, dont la marque, l'amélioration du site Internet et des investissements dans le secteur de la gestion de patrimoine.

Résultats par secteur – Gestion de patrimoine

	Aux 31 décembre	
(en millions de dollars)	**2011**	2010
Actifs sous gestion		
Rentes du fonds général	**1 137 $**	1 141 $
Fonds distincts	**4 392**	4 592

	Résultats trimestriels		Exercice	
(en millions de dollars)	**T4 2011**	T4 2010	**2011**	2010
Principales informations financières				
Primes de rentes à taux d'intérêt fixe	**30 $**	50 $	**141 $**	239 $
Ventes brutes de fonds distincts	**185**	226	**725**	778
Ventes nettes de fonds distincts	**(1)**	14	**(24)**	79
Produits découlant des frais des fonds distincts	**27**	28	**110**	104
Résultat net après impôts pour le segment des rentes à taux d'intérêt fixe	**4 $**	3 $	**7 $**	4 $
Résultat net après impôts pour le segment des fonds distincts	**1**	3	**9**	6
Résultat net après impôts	**5 $**	6 $	**16 $**	10 $

Les actifs de rentes du fonds général de l'Empire Vie ont diminué de moins de 1 %, alors que les actifs de fonds distincts ont diminué de 4 % durant les douze derniers mois. La diminution des fonds distincts sur les douze derniers mois est attribuable à des rendements de placement négatifs, causés par la chute du marché boursier, et à des ventes nettes négatives (ventes brutes moins les retraits), tel que décrit ci-après.

Le produit des primes pour le secteur de la gestion de patrimoine comprend seulement les nouveaux dépôts sur les rentes à taux fixes et exclut les dépôts dans les fonds distincts. Pour l'exercice, les primes de rentes à taux fixe ont baissé de 41 % par rapport à 2010 en raison principalement d'une diminution des ventes de rentes différées à taux fixe. Toutefois, 2010 a été une très bonne année pour les ventes de rentes à taux fixe. Les primes de rentes à taux fixe pour 2011 représentent un retour à des niveaux plus habituels.

Pour l'exercice, les ventes brutes de fonds distincts ont chuté de 7 % par rapport à 2010. Les ventes nettes ont été légèrement négatives pour l'exercice et inférieures à celles de 2010 en raison d'une baisse des ventes brutes et d'une augmentation des retraits.

Pour l'exercice, les produits découlant des frais des fonds distincts ont augmenté de 7 % en 2011 par rapport à 2010 compte tenu de la croissance des frais de gestion et d'assurance générés par les fonds distincts. L'augmentation résulte d'une moyenne d'actifs sous gestion plus élevée en 2011 par rapport à 2010, puisque les marchés boursiers ont été plus élevés en moyenne en 2011 qu'ils ne l'étaient en 2010, ainsi que de la croissance du produit avec garantie de retrait minimum (GRM).

Durant le quatrième trimestre, les résultats de ce secteur ont diminué par rapport à 2010. Toutefois, pour l'exercice 2011, les résultats de ce secteur ont augmenté par rapport à 2010. Le tableau suivant présente une ventilation des composantes de la variation du résultat net en cumul annuel.

(en millions de dollars)	T4	Exercice
Analyse du résultat net du secteur de la gestion de patrimoine		
Résultat net après impôts de 2011	5 $	16 $
Résultat net après impôts de 2010	6	10
Augmentation (diminution) du résultat net après impôts	(1) $	6 $
Éléments de l'augmentation (de la diminution)		
Perte de 2011 résultant de l'actualisation des passifs d'assurance pour refléter les nouvelles orientations actuarielles pour les hypothèses de mortalité	(10) $	(10) $
Actualisation des hypothèses des passifs des polices	13	13
Augmentation (diminution) des marges de profit sur les affaires en vigueur	(1)	2
Amélioration (détérioration) des résultats au chapitre des placements	(2)	-
Amélioration (détérioration) des résultats au chapitre de la mortalité et des garanties des fonds distincts sur les prestations au décès	(1)	1
Total	(1) $	6 $

En 2011, une perte a été constatée dans ce secteur en lien avec l'actualisation des passifs d'assurance afin de refléter les nouvelles orientations sectorielles de l'ICA, pour les hypothèses de mortalité des rentiers. Ces nouvelles orientations ont révisé les méthodes de calcul des améliorations de la mortalité jusqu'à la date d'évaluation et au delà de celle-ci, résultant généralement en des niveaux d'amélioration de la mortalité plus élevés dans l'hypothèse d'évaluation.

L'actualisation des hypothèses des passifs des polices a été favorable en 2011 par rapport à 2010. Les actualisations de 2011 pour les rentes du fonds général sont liées principalement à des actualisations favorables des hypothèses de placement et des résultats techniques positifs à l'égard de la mortalité des rentiers.

Le résultat net plus élevé sur les affaires en vigueur en 2011 découle d'une augmentation de la moyenne des fonds distincts sous gestion par rapport à 2010 et d'une croissance du produit avec GRM, qui génère des frais plus élevés que les autres produits de fonds distincts.

Résultats par secteur – Assurance collective

	Résultats trimestriels		Exercice	
(en millions de dollars)	T4 2011	T4 2010	2011	2010
Principales informations financières				
Ventes, primes annualisées	9 $	10 $	41 $	43 $
Produit des primes	70	66	278	262
Résultat net après impôts	3	1	15	13

Pour l'exercice, les ventes de ce secteur ont diminué de 5 % par rapport à 2010. Les ventes de 2011 reflètent un ralentissement, mais demeurent solides comparativement aux creux récessionaires d'il y a deux ans. Le produit des primes de ce secteur pour l'exercice a augmenté de 6 % par rapport à 2010 en raison de la croissance continue du bloc d'affaires en vigueur.

Durant le quatrième trimestre et pour l'exercice, ce secteur a connu une hausse de ses résultats par rapport à 2010. Le tableau suivant présente une ventilation des composantes de la variation du résultat net en cumul annuel.

(en millions de dollars)	T4	Exercice
Analyse du résultat net du secteur de l'assurance collective		
Résultat net après impôts de 2011	3 $	15 $
Résultat net après impôts de 2010	1	13
Augmentation du résultat net après impôts	2 $	2 $
Éléments de l'augmentation :		
Actualisation des hypothèses des passifs des polices	2 $	2 $
Total	2 $	2 $

Le résultat net a été solide au cours des deux exercices pour ce secteur compte tenu que les résultats techniques en matière de demandes de règlement ont été favorables pour les deux exercices. L'actualisation des hypothèses des passifs des polices a été plus favorable en 2011 qu'en 2010.

Résultats par secteur – Assurance individuelle

	Résultats trimestriels		Exercice	
(en millions de dollars)	T4 2011	T4 2010	2011	2010
Principales informations financières				
Ventes, primes annualisées	**14 $**	19 $	**73 $**	68 $
Revenu de primes	**85**	83	**339**	316
Résultat net après impôts				
Quote-part de la perte nette après impôts attribuable aux actionnaires	**(19) $**	(8) $	**(34) $**	(23) $
Quote-part du résultat net après impôts attribuable aux titulaires de polices	**6**	(2)	**(1)**	(8)
Perte nette après impôts	**(13) $**	(10) $	**(35) $**	(31) $

Pour l'exercice, les ventes en primes annualisées dans ce secteur ont augmenté de 8 % par rapport à 2010, et le revenu de primes a augmenté de 7 % par rapport à 2010. Le chiffre d'affaires de ce secteur est attribuable principalement à une hausse du volume causée par des inquiétudes des distributeurs à l'effet que d'autres hausses de tarif pourraient avoir lieu pour plusieurs produits à long terme. L'Empire Vie a augmenté le tarif de ses produits à long terme en raison du contexte de faibles taux d'intérêt à long terme, une tendance que nous avons observée chez plusieurs de nos concurrents.

Durant le quatrième trimestre et pour l'exercice, les résultats de ce secteur ont diminué par rapport à 2010. Le tableau suivant présente une ventilation des composantes de la variation du résultat net en cumul annuel.

(en millions de dollars)	T4	Exercice
Analyse de la perte nette du secteur de l'assurance individuelle		
Perte nette après impôts de 2011	**(13) $**	**(35) $**
Perte nette après impôts de 2010	(10)	(31)
Augmentation de la perte nette après impôts	**(3) $**	**(4) $**
Éléments de l'augmentation de la perte		
Perte de 2010 découlant de la modification de la méthode des passifs d'assurance pour déterminer le rendement de placement	**- $**	**6 $**
Profit de 2011 découlant de l'actualisation des passifs d'assurance pour refléter les nouvelles orientations actuarielles pour les hypothèses de mortalité	**27**	**27**
Profit de 2011 découlant d'une actualisation des passifs d'assurance pour refléter la modification de la méthode liée à l'assurance avec participation	**9**	**9**
Actualisation des hypothèses des passifs des polices	**(36)**	**(36)**
Détérioration des résultats au chapitre des placements	**(6)**	**(18)**
Amélioration des résultats techniques au chapitre de la mortalité et des rachats et autres résultats techniques	**-**	**5**
Poids des nouvelles affaires moins élevé	**3**	**3**
Total	**(3) $**	**(4) $**

Durant le premier trimestre de 2010, la méthode pour déterminer le rendement de placement des passifs des contrats d'assurance a été actualisée au moyen d'une approche modifiée de retour à la moyenne. Ce changement de méthode a été rendu nécessaire en raison du choix de redésigner 151 millions de dollars en actifs financiers en soutien aux passifs d'assurance, dans le cadre de la transition aux IFRS. Ces actifs, anciennement désignés actifs disponibles à la vente en vertu des PCGR du Canada, sont maintenant désignés actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu des IFRS.

En 2011, un profit a été constaté dans ce secteur en lien avec l'actualisation des passifs d'assurance afin de refléter les nouvelles orientations sectorielles de l'ICA, pour les hypothèses de mortalité de l'assurance vie individuelle. Ces nouvelles orientations ont révisé les méthodes de calcul des améliorations de la mortalité jusqu'à la date d'évaluation et au delà de celle-ci, résultant généralement en des niveaux d'amélioration de la mortalité plus élevés dans l'hypothèse d'évaluation.

En 2011, un profit a été constaté dans ce secteur en lien avec l'actualisation des passifs d'assurance afin de refléter l'incidence du passage à la méthode de la valeur comptable rajustée pour les affaires d'assurance avec participation. La méthode a changé les résultats qui sont maintenant plus cohérents avec ceux des pairs sectoriels.

L'actualisation des hypothèses des passifs des polices a été assez défavorable en 2011 par rapport à 2010. Les actualisations de 2011 étaient liées principalement à des actualisations défavorables des hypothèses de placement causées par une chute importante des taux d'intérêt à long terme (baisse de 66 millions de dollars du résultat net attribuable aux actionnaires en 2011). Cette actualisation d'hypothèse défavorable a été partiellement compensée par une actualisation d'hypothèse favorable en 2011 qui résulte de résultats techniques favorables en matière de mortalité des affaires d'assurance vie individuelle (augmentation de 26 millions de dollars du résultat net attribuable aux actionnaires en 2011). Ces deux éléments de 2011 constituent la principale raison expliquant la variation négative de 36 millions de dollars en cumul annuel en lien avec l'actualisation des hypothèses des passifs des polices.

Les résultats de placement se sont aggravés en raison d'une chute importante des taux d'intérêt à long terme et d'une baisse significative des marchés boursiers en 2011. Bien que l'incidence de cette situation sur le résultat net soit largement atténuée en raison d'une variation correspondante dans les passifs des contrats d'assurance, le résultat net est affecté puisqu'il n'est pas possible d'apparier exactement les flux de trésorerie des passifs futurs et les flux de trésorerie des actifs futurs.

Résultats – Capital et excédent

	Résultats trimestriels		Exercice	
(en millions de dollars)	T4 2011	T4 2010	2011	2010
Résultat net après impôts				
Quote-part du résultat net après impôts attribuable aux actionnaires	18 $	5 $	35 $	20 $
Quote-part du résultat net après impôts attribuable aux titulaires de polices	1	1	2	3
Résultat net après impôts	19 $	6 $	37 $	23 $

En plus des trois principaux secteurs d'activité, l'Empire Vie maintient des comptes distincts pour le revenu de placement attribuable au compte capital et excédent des actionnaires et au compte excédent des titulaires de polices. Pour le quatrième trimestre et l'exercice complet, les résultats du compte capital et excédent ont augmenté par rapport à ceux de 2010. Le tableau suivant fournit une ventilation des éléments de la variation d'un exercice à l'autre au titre du résultat net.

(en millions de dollars)	T4	Exercice
Analyse du résultat net du compte capital et excédent		
Résultat net après impôts de 2011	19 $	37 $
Résultat net après impôts de 2010	6	23
Augmentation du résultat net après impôts	13 $	14 $
Éléments de l'augmentation		
Augmentation du résultat net attribuable à la vente de placements	14 $	16 $
Réductions de valeur plus élevées	(1)	(4)
Revenus de placement plus importants	-	2
Total	13 $	14 $

L'augmentation du résultat net attribuable à la vente de placements découle principalement de profits plus élevés à la cession de certains placements en actions disponibles à la vente par rapport à 2010. Environ 7 millions de dollars de cette amélioration du résultat net proviennent de profits à la cession de 100 millions de dollars en actions au quatrième trimestre de 2011 qui visait à réduire l'exposition aux actions dans la composition de l'actif de l'Empire Vie.

Des réductions de valeur plus importantes découlent principalement d'une chute significative des marchés boursiers durant le troisième trimestre de 2011.

Total des flux de trésorerie

	Exercice	
(en millions de dollars)	2011	2010
Flux de trésorerie liés aux activités		
Activités opérationnelles	180 $	170 $
Activités d'investissement	(160)	(153)
Activités de financement	(16)	(15)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	4 $	2 $

L'augmentation de la trésorerie provenant des activités opérationnelles en 2011 par rapport à 2010 résulte principalement de sorties de fonds moins importantes en lien avec les impôts et de rentrées de fonds plus importantes liées à tous les principaux secteurs d'activité, sauf les rentes. Ces éléments ont été partiellement contrebalancés par une diminution des rentrées de fonds en lien avec les affaires de rente.

L'augmentation des sorties de fonds liées aux activités d'investissement en 2011 par rapport à 2010 résulte principalement d'une augmentation des rentrées de fonds liées aux activités opérationnelles.

Les flux de trésorerie affectés aux activités de financement en 2011 et en 2010 proviennent du paiement de dividendes aux actionnaires ordinaires.

Sources de financement

	31 déc. 2011	30 sept. 2011	30 juin 2011	31 mars 2011	31 déc. 2010
Ratio du MMPRCE	207 %	215 %	232 %	237 %	239 %

L'Empire Vie continue d'afficher un bilan solide et une forte situation de capital. La cote A (Excellent) attribuée par l'agence d'évaluation du crédit A.M. Best Company à l'Empire Vie constitue la confirmation de cette solidité financière par un tiers. Le ratio du capital fondé sur le risque de l'Empire Vie, mesuré par le montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent (MMPRCE), de 207 % au 31 décembre 2011 continue d'être de loin supérieur aux exigences minimales et aux cibles internes minimales.

Le ratio du MMPRCE a diminué de 8 points par rapport au trimestre précédent en raison d'augmentations des exigences en matière de capital, partiellement compensées par des augmentations du total du capital disponible. Les exigences en matière de capital ont augmenté en raison principalement d'une plus grande exposition aux taux de déchéance liée aux taux d'intérêt plus faibles. Toutefois, cette augmentation a été partiellement compensée par un capital requis plus bas en raison de la vente de 100 millions de dollars en actions au quatrième trimestre de 2011 avec pour but de réduire la pondération des actions dans l'actif de l'Empire Vie. Le total du capital disponible a augmenté en raison de l'incidence du résultat net sur le capital disponible de premières catégorie, partiellement annulée par l'incidence des autres éléments de la perte globale liée à la cession d'actions sur le capital de deuxième catégorie. De plus, une augmentation des passifs des contrats d'assurance négatifs a entraîné une baisse de 18 millions de dollars du capital de première catégorie et une hausse de 18 millions de dollars du capital de deuxième catégorie.

Le ratio du MMPRCE a diminué de 32 points pour l'exercice pour les mêmes raisons que celles décrites ci-dessus, liées au capital disponible de deuxième catégorie et au capital requis. De plus, le capital disponible de deuxième catégorie pour l'exercice a subi l'influence défavorable de la baisse des marchés boursiers en 2011. Le total du capital disponible a diminué pour l'exercice puisque le résultat net a été plus que contrebalancé par les autres éléments de la perte globale et par le paiement de dividendes aux actionnaires.

Autres éléments du résultat global

	Résultats trimestriels		Exercice	
(en millions de dollars)	T4 2011	T4 2010	2011	2010
Autres éléments du résultat global				
Autres éléments du résultat global attribuables aux actionnaires	**(6) $**	10 $	**(18) $**	20 $
Autres éléments du résultat global attribuables aux titulaires de polices	**1 $**	2 $	**(1) $**	2 $

Les profits et les pertes latents, principalement sur les actifs financiers en soutien au compte capital et excédent, sont constatés dans les autres éléments du résultat global. Les profits ou les pertes qui découlent de la vente ou de la réduction de valeur de ces actifs sont reclassés des autres éléments du résultat global au résultat net. Un profit reclassé au résultat net entraîne la constatation d'une perte dans les autres éléments du résultat global. Une perte reclassée au résultat net entraîne la constatation d'un profit dans les autres éléments du résultat global.

Pour l'exercice 2011, l'Empire Vie a constaté une perte, causée principalement par le reclassement en résultat net d'un profit substantiel réalisé en 2011 par rapport à un plus petit profit réalisé en 2010. De plus, cette perte en 2011 a été causée par une chute des marchés boursiers en 2011, par rapport à une hausse des marchés en 2010.

Les autres éléments du résultat global attribuables aux actionnaires au quatrième trimestre de l'exercice précédent ont été de 8 millions de dollars inférieurs en vertu des IFRS qu'ils n'auraient été en vertu des PCGR du Canada (autres éléments du résultat global selon les IFRS de 10 millions de dollars par rapport aux autres éléments du résultat global selon les PCGR du Canada de 18 millions de dollars). La diminution résulte principalement de la redésignation de titres de capitaux propres en soutien aux passifs des contrats d'assurance qui étaient classés comme des actifs financiers disponibles à la vente et qui ont été transférés dans les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les autres éléments du résultat global attribuables aux actionnaires de l'exercice précédent étaient de 5 millions de dollars inférieurs en vertu des IFRS par rapport aux PCGR du Canada (20 millions de dollars selon les IFRS et 25 millions de dollars selon les PCGR du Canada). La diminution résulte principalement de la redésignation de titres de capitaux propres en soutien aux passifs des contrats d'assurance qui étaient classés comme des actifs financiers disponibles à la vente et qui ont été transférés dans les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net.

Dynamique sectorielle et stratégie de la direction

Les activités de l'Empire Vie sont organisées par secteur d'activité, chacun assumant la responsabilité de la mise au point, du marketing et de la distribution des produits, ainsi que du service à la clientèle au sein de son marché propre. Cette structure permet de tenir compte des dynamiques de marchés distinctes pour les trois grands secteurs d'activité. La direction croit que cette structure permet à chaque secteur d'activité d'élaborer des stratégies afin d'atteindre les objectifs généraux de l'entreprise relatifs à la croissance des affaires et à la gestion des charges tout en reconnaissant les particularités des milieux d'affaires dans lesquels chaque secteur d'activité évolue. Les secteurs d'activité ont l'appui des unités fonctionnelles de l'entreprise qui assurent l'établissement des prix des produits, les services administratifs et technologiques des secteurs, gèrent les actifs investis et supervisent les politiques de gestion du risque de l'entreprise.

Selon les actifs du fonds général et des fonds distincts, l'Empire Vie fait partie des dix principaux assureurs vie au Canada. La part de marché de l'Empire Vie est inférieure à six pour cent dans ses trois grands secteurs d'activité. Pour conserver des prix concurrentiels sur le marché tout en assurant un rendement financier à long terme acceptable pour les actionnaires, l'Empire Vie doit, à titre de société de taille moyenne, trouver des moyens de rivaliser au chapitre des prix avec les grandes sociétés qui profitent naturellement d'un certain avantage d'économie d'échelle. Afin d'améliorer ses charges unitaires, la direction a adopté une orientation stratégique pour l'ensemble de l'entreprise axée sur une croissance rentable dans ses marchés désignés et sur la gestion des charges. L'Empire Vie s'est concentrée exclusivement sur le marché canadien et, par surcroît, sur certains segments de ce marché où la direction croit qu'il existe des possibilités de nouer des relations solides à long terme avec des partenaires de distribution indépendants en proposant des produits concurrentiels et un service plus personnalisé. En mettant l'accent sur certains segments particuliers du marché et en faisant en sorte que ces conseillers indépendants nous considèrent

comme une solution de rechange viable à des concurrents qui ciblent des marchés plus diffus, nous croyons que ces relations solides permettront de dégager une croissance assurant la rentabilité.

Le secteur de la gestion de patrimoine à l'Empire Vie se compose des produits de fonds distincts et des produits à intérêt garanti. En janvier 2012, nous avons ajouté les fonds communs de placement à ce secteur d'activité. Ces produits livrent concurrence aux produits offerts par de nombreuses institutions financières. Un des éléments clés de toute stratégie concurrentielle dans ce marché est l'aptitude à assurer un taux de rendement concurrentiel au client. La stratégie de placement en actions axée sur la valeur de l'Empire Vie vise à obtenir un rendement à long terme sur le marché des fonds de placement. La direction s'attend à accroître la part de marché de la société grâce à ce rendement à long terme, de même qu'à un réseau de distribution plus étendu et à l'ajout de nouveaux fonds et de nouveaux produits de fonds, tels que les produits de fonds communs de placement lancés récemment.

Au sein du vaste marché de l'assurance collective canadien, l'Empire Vie continue de centrer ses efforts sur le marché des petits groupes de moins de 200 employés. Cette stratégie de créneau, ainsi que la constante priorité accordée à l'équilibre entre la croissance et les bénéfices, a permis à l'Empire Vie d'être concurrentielle au chapitre des coûts dans ce segment du marché, ce qui devrait lui permettre d'augmenter sa part de marché pour ce secteur et d'atteindre des rendements acceptables.

Les produits d'assurance individuelle sont de nature à très long terme et, par conséquent, peuvent être soumis à un poids des nouvelles affaires relativement élevé. La société constate un poids des nouvelles affaires lorsque la provision pour tenir compte des écarts défavorables comprise dans les provisions mathématiques dépasse la marge bénéficiaire incluse dans le prix du produit. À moins qu'une société n'opte pour des niveaux de réassurance plus importants, les niveaux de prix courants sur le marché canadien créent un poids accru des nouvelles affaires, lequel a une incidence négative sur ses résultats à court terme. Le poids des nouvelles affaires a été particulièrement élevé en 2010 et en 2011 étant donné le contexte de faibles taux d'intérêt à long terme qui a suivi la crise financière. Cette situation a eu des répercussions sur l'ensemble du secteur, ce qui a entraîné la hausse significative des prix en 2011 des produits d'assurance individuelle de l'Empire Vie et de plusieurs de ses concurrents. Plutôt que de renoncer aux bénéfices futurs qu'elle pourrait dégager advenant le maintien de la tendance à l'amélioration au chapitre de la mortalité observée au cours des dernières décennies, l'Empire Vie continue d'avoir recours à des niveaux de réassurance inférieurs à la moyenne même si cela a des conséquences négatives sur ses résultats à court terme. Cependant, en raison des résultats à long terme raisonnables de ce secteur d'activité, la direction continue de concentrer ses efforts sur une croissance constante, sur le développement technologique et sur des améliorations des processus afin de continuer à réduire le niveau des charges unitaires de ce secteur d'activité et de maintenir une position concurrentielle sur le marché tout en générant un apport financier à long terme acceptable pour les actionnaires.

Gestion du risque

Le ratio du MMPRCE de l'Empire Vie est, entre autres choses, sensible à la volatilité des marchés boursiers, principalement en raison des exigences en matière de passif et de capital liées aux garanties de fonds distincts. Au 31 décembre 2011, l'Empire Vie détenait des actifs et des passifs de fonds distincts s'élevant à 4,4 milliards de dollars. De ce montant, environ 4,2 milliards de dollars des actifs étaient assortis de garanties. Le tableau suivant fournit une ventilation en pourcentage par type de garantie :

	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Pourcentage des actifs de fonds distincts comportant les garanties suivantes :		
Garantie sur la prestation à l'échéance de 75 % et garantie sur la prestation au décès de 100 %	**77,7 %**	83,2 %
Garanties sur les prestations à l'échéance et au décès de 100 % (avec une période minimum de 15 ans entre le dépôt et la date d'échéance)	**5,6 %**	5,5 %
Garanties sur les prestations à l'échéance et au décès de 100 % (garantie de retrait minimum (GRM))	**16,7 %**	11,3 %

Toutes les garanties de fonds distincts de l'Empire Vie sont basées sur les polices (non sur les dépôts), ce qui, par conséquent, atténue la sensibilité de l'Empire Vie aux marchés boursiers par rapport aux produits basés sur les dépôts. Pour les passifs des contrats d'assurance liés aux garanties de fonds distincts, le degré de sensibilité dépend fortement de la valeur des marchés boursiers au moment de procéder à l'évaluation. En fin de période, si le marché affiche une hausse par rapport au niveau qui existait au moment où les polices de fonds distincts ont été émises, la sensibilité diminue. En fin de période, si le marché affiche une baisse par rapport au niveau qui existait au moment où les polices de fonds distincts ont été émises, la sensibilité augmente. Selon les niveaux des marchés boursiers au 31 décembre des exercices 2011 et 2010, la sensibilité du résultat net attribuable aux actionnaires de l'Empire Vie aux variations des passifs des contrats d'assurance liés aux garanties de fonds distincts qui résultent des augmentations et des diminutions des marchés boursiers est comme suit :

(en millions de dollars)	Hausse de 10 %	Baisse de 10 %	Hausse de 20 %	Baisse de 20 %
Sensibilité aux garanties de fonds distincts :				
Résultat net attribuable aux actionnaires pour 2011	néant $	néant $	néant $	néant $
Résultat net attribuable aux actionnaires pour 2010	néant $	néant $	néant $	néant $

Selon les niveaux des marchés boursiers aux dates indiquées ci-dessous, la sensibilité du ratio du MMPRCE de l'Empire Vie aux hausses et aux baisses des marchés boursiers pour toutes les expositions de l'Empire Vie aux marchés boursiers, y compris celle liée aux garanties de fonds distincts, est comme suit :

(en millions de dollars)	Hausse de 10 %	Baisse de 10 %	Hausse de 20 %	Baisse de 20 %
Sensibilité aux marchés boursiers :				
Ratio du MMPRCE au 31 décembre 2011	0,9 %	-2,4 %	1,7 %	-19,1 %
Ratio du MMPRCE au 31 décembre 2010	0,7 %	-0,7 %	1,3 %	-2,2 %

Historiquement, l'Empire Vie n'utilise pas d'opérations de couverture ou de réassurance en ce qui concerne le risque lié à ses garanties de fonds distincts. Compte tenu de la composition des produits de fonds distincts et du niveau de sensibilité aux marchés boursiers courants, au 31 décembre 2010 ou au 31 décembre 2011, l'Empire Vie n'a pas effectué d'opérations de couverture ou de réassurance en ce qui concerne le risque pris en charge au titre des garanties de fonds distincts. De plus, l'Empire Vie ne réassure pas les produits de fonds distincts d'autres assureurs.

Le capital de risque lié aux garanties sur les prestations à l'échéance et au décès des fonds distincts et les provisions actuarielles qui en résultent ainsi que le capital requis aux fins du MMPRCE pour les fonds distincts de l'Empire Vie sont les suivants :

Fonds distincts	Garanties > Valeur des fonds		Prestations au décès > Valeur des fonds			
(en millions de dollars)	Valeur des fonds	Capital de risque	Valeur des fonds	Capital de risque	Provisions actuarielles	Capital requis aux fins du MMPRCE
31 décembre 2011	176 $	19 $	2 089 $	212 $	néant $	néant $
31 décembre 2010	113 $	12 $	1 422 $	137 $	néant $	néant $

Le tableau ci-dessus présente toutes les polices de fonds distincts dont le montant des garanties sur les prestations à l'échéance ou au décès futures est supérieur à la valeur des fonds. Le capital de risque représente l'excédent du montant des garanties sur les prestations à l'échéance ou au décès futures par rapport à la valeur des fonds de toutes ces polices. Le capital de risque n'est pas payable à l'heure actuelle. Son paiement dépend des résultats futurs, incluant le rendement des fonds, les décès, les dépôts, les retraits et les dates d'échéance. Le calcul du niveau de provisions actuarielles et du capital requis est basé sur la probabilité que l'Empire Vie devra vraisemblablement payer aux titulaires de polices de fonds distincts un montant correspondant à tout déficit qui pourrait exister en ce qui a trait aux échéances futures des polices de fonds distincts, ou en ce qui a trait aux décès futurs des titulaires de polices de fonds distincts. Le capital de risque a augmenté en décembre 2011 par rapport au niveau de 2010, en raison principalement de la chute de plusieurs marchés boursiers mondiaux dont ceux du Canada.

En plus de l'analyse sur les risques contenue dans le présent rapport de gestion, une analyse détaillée des risques significatifs qui ont une incidence sur l'Empire Vie se trouve dans la notice annuelle de la société mère de l'Empire Vie, E-L Financial Corporation Limited, à laquelle on peut accéder sur le site Internet www.sedar.com. Des renseignements supplémentaires concernant la sensibilité de l'Empire Vie aux risques sont inclus à la note 29 des états financiers consolidés.

Estimations comptables critiques

Les principales méthodes comptables de l'Empire Vie sont décrites dans la note 2 des états financiers consolidés. Certaines de ces méthodes exigent de la part de la direction qu'elle procède à des estimations et à des hypothèses à propos de questions qui sont incertaines par nature. Les estimations comptables les plus critiques de l'Empire Vie concernent l'évaluation des passifs des polices et la détermination de la provision pour prêts douteux.

Passifs des polices

La détermination des passifs des polices exige la formulation d'hypothèses fondées sur les meilleures estimations qui couvrent la mortalité, la morbidité, les rendements des placements, le maintien en vigueur, les charges, l'inflation et les impôts pour la durée non écoulée des polices en vigueur et qui tiennent compte des effets connexes de la réassurance. En raison des risques à long terme et des incertitudes quant à la mesure inhérentes aux activités liées à l'assurance vie, chaque hypothèse comprend une marge pour écarts défavorables par rapport aux meilleures estimations. Ces marges tiennent compte d'une possible détérioration des résultats futurs et renforcent la confiance dans la capacité des passifs des polices à payer les prestations futures. Les provisions pour écarts défavorables qui en découlent ont pour effet d'augmenter les passifs des polices et de réduire les bénéfices qui, autrement, aurait été constatés au moment de la mise en vigueur de la police. L'ICA prescrit une échelle de marges autorisées. Les hypothèses sont révisées et mises à jour au moins une fois par an et l'incidence des changements dans les hypothèses se reflète dans les résultats de l'exercice au cours duquel s'est produit le changement. La sensibilité de l'Empire Vie aux risques liés aux passifs des polices est décrite dans la note 29 des états financiers consolidés.

Provision pour prêts douteux

L'Empire Vie adopte une politique de prudence dans l'établissement de la provision pour prêts douteux. Lorsqu'il n'existe plus d'assurance raisonnable quant au recouvrement intégral du capital et des intérêts liés à un prêt hypothécaire ou à un prêt sur police, la direction constitue une provision spécifique pour prêts douteux; la réduction de la valeur comptable correspondante est imputé au résultat au cours de l'exercice où l'existence de la baisse de valeur est établie. Dans la détermination de la valeur de réalisation estimative du placement, la direction prend en considération un certain nombre de conditions et d'évènements, parmi lesquels la valeur de la garantie sous-jacente au prêt, l'emplacement géographique, le secteur d'activité de l'emprunteur, une évaluation de la stabilité financière de l'emprunteur, l'historique des remboursements et une évaluation de l'incidence de la conjoncture économique. Toute modification de ces circonstances peut entraîner des changements subséquents dans la valeur de réalisation estimative du placement et dans la provision spécifique pour prêts douteux.

Les titres disponibles à la vente font l'objet d'examens périodiques destinés à vérifier si leur valeur a baissé de manière significative ou prolongée. Il y a indication objective de dépréciation en présence d'une baisse considérable ou prolongée de la juste valeur du placement en-dessous de son coût, d'un changement défavorable important du contexte technologique, boursier, économique ou juridique de l'émetteur ou de difficultés financières de l'émetteur.

Perspectives

En 2011, la croissance économique est demeurée faible, les taux d'intérêt ont baissé considérablement et les marchés boursiers ont été extrêmement volatils. Le principal marché boursier canadien a connu une baisse significative. La crise des dettes souveraines en Europe et les problèmes financiers aux États-Unis ont fortement contribué à ces tendances défavorables et ébranlé la confiance des consommateurs. Toutefois, les marchés des actions et du crédit continuent de s'améliorer par rapport aux troubles économiques de 2008 et du début de 2009. Les conditions boursières affectent principalement les résultats au niveau de la marge de profit sur les affaires en vigueur et la croissance des nouvelles affaires pour la portion en fonds distincts du secteur d'activité de la gestion de patrimoine de l'Empire Vie. Pour ce qui est de l'avenir, les consommateurs demeurent prudents à propos de l'exposition aux marchés boursiers et l'Empire Vie est bien positionnée avec son offre de produits de fonds distincts, de fonds communs de placement et de rentes à taux fixe pour satisfaire la demande pour des placements moins risqués.

La reprise économique est relativement robuste au Canada, par rapport aux autres pays, mais demeure incertaine avec ses indicateurs économiques mixtes. Par conséquent, les entreprises demeurent prudentes, ce qui pourrait causer une pression continue à court terme sur les perspectives de croissance du secteur de l'assurance collective.

Un des défis majeurs pour le secteur de l'assurance individuelle en 2011 a été le contexte de faibles taux d'intérêt à long terme qui a suivi la crise financière. Cette situation a eu une incidence sur l'ensemble de notre secteur et entraîné des hausses de tarifs des produits d'assurance vie individuelle de l'Empire Vie et de plusieurs de ses concurrents. Les taux d'intérêt à long terme et la tarification des produits devraient encore constituer des problèmes pour le secteur de l'assurance vie individuelle de l'Empire Vie en 2012.

Les changements à la règlementation des garanties des fonds distincts se poursuivent. Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) du Canada examine présentement l'approche générale pour la détermination des exigences en matière de capital pour les risques liés aux fonds distincts et effectuera des changements en deux phases. Dans la première phase, les paramètres des modèles stochastiques des assureurs vie ont été renforcés à l'égard des nouvelles affaires émises après le 1er janvier 2011. Ce changement a eu une incidence négligeable sur le ratio du MMPRCE de l'Empire Vie. Dans la deuxième phase, le BSIF mettra en application une nouvelle approche pour toutes les affaires de fonds distincts en vigueur (y compris les nouvelles affaires émises en 2011 et après). Relativement à la deuxième phase, le BSIF stipule : « Nous envisageons d'ailleurs déjà quelques concepts, au nombre desquels se trouve l'adoption d'une méthode qui se rapproche davantage de celle qu'on utilise sur le marché et d'un crédit pour les fonds spéculatifs, ou fonds de couverture ». La date prévue de cette mise en application sera 2016 ou plus tard.

Nous prévoyons des changements à plus long terme des normes de comptabilité et des règlements en 2015 ou plus tard dans le cadre des IFRS concernant les contrats d'assurance et la directive Solvabilité II. Ces changements visent à normaliser les évaluations. Pour la comptabilité des contrats d'assurance, l'objectif est une normalisation à l'échelle mondiale en vertu des IFRS plutôt que les approches différentes propres à chaque pays qui existent à l'heure actuelle. Pour la directive Solvabilité II, l'objectif est de normaliser le traitement du risque pour les assureurs d'une perspective de suffisance du capital, peu importe le type d'entreprise. Ces deux éléments pourraient avoir des incidences significatives pour le résultat net et les ratios de capital futurs de l'Empire Vie; toutefois, beaucoup de détails demeurent inconnus.

En 2011, le BSIF a effectué des changements substantiels aux règlements visant les banques canadiennes dans le cadre de la réforme Bâle III des normes de fonds propres. Ces nouvelles règles bancaires fournissent un plan de transition pour que les banques mettent en place des exigences sur les fonds propres plus strictes, incluant des restrictions plus rigoureuses en matière d'instruments financiers émis par des banques. Les nouveaux instruments financiers émis par des banques devront respecter ces nouvelles règles afin d'être inclus dans les ratios de fonds propres des banques. Il n'est pas clair si des changements semblables seront appliqués aux assureurs vie dans le futur.

La possibilité de changements règlementaires existe également pour les agents généraux administrateurs (AGA). Les assureurs vie, dont l'Empire Vie, font régulièrement affaire avec des AGA en tant que composante clé de leur réseau de distribution des produits d'assurance et de gestion de patrimoine. La nature et l'incidence d'une règlementation éventuelle demeurent incertaines.

Résultats trimestriels

Le tableau ci-après résume divers résultats financiers sur une base trimestrielle pour les huit trimestres les plus récents :

(en millions de dollars)	31 déc. 2011	30 sept. 2011	30 juin 2011	31 mars 2011	31 déc. 2010	30 sept. 2010	30 juin 2010	31 mars 2010
Produits des activités ordinaires	476 $	499 $	345 $	237 $	253 $	422 $	331 $	357 $
Résultat net attribuable aux actionnaires	8 $	(7) $	17 $	14 $	4 $	11 $	3 $	2 $

Les produits des activités ordinaires pour les trois mois clos le 31 décembre 2011 ont augmenté pour atteindre 476 millions de dollars (253 millions de dollars en 2010). Cette augmentation s'explique principalement par des profits nets sur des placements à la juste valeur par le biais du résultat net en 2011 provenant d'une hausse du prix des obligations. La hausse du prix des obligations a été causée par une baisse des taux d'intérêt des marchés en 2011 (voir la section Total des produits des activités ordinaires plus haut dans ce rapport).

Au quatrième trimestre, le résultat net a été supérieur à celui de l'exercice précédent principalement en raison d'un résultat net du compte capital et excédent plus élevé. Cette amélioration s'explique par une hausse des profits qui découlent principalement de la vente de certains placements en actions disponibles à la vente par rapport à 2010 (voir les sections Résultats par secteur plus haut dans ce rapport pour plus de détails sur les résultats trimestriels).

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT À LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés du présent rapport annuel ont été préparés par la direction, qui est responsable de leur intégrité, de leur objectivité et de leur fiabilité. Pour s'acquitter de cette responsabilité, la direction doit notamment choisir et appliquer les méthodes comptables appropriées, exercer son jugement, formuler des estimations et s'assurer que l'information présentée dans ce rapport annuel est conforme aux états financiers. Les présents états financiers consolidés sont préparés conformément aux dispositions de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada) qui stipule que, sauf indication contraire du Bureau du surintendant des institutions financières du (BSIF) du Canada, de tels états financiers consolidés doivent être dressés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada, tels qu'ils sont énoncés dans la Partie I du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés*, qui constituent les Normes internationales d'information financière (IFRS), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

La société maintient un système de contrôle interne à l'égard de l'information financière qui a été conçu de façon à fournir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les dépenses sont faites conformément aux autorisations des membres de la direction et des administrateurs, que les opérations sont enregistrées comme il se doit et que les données financières sont fiables pour la préparation des états financiers consolidés conformément aux PCGR du Canada. Sous la supervision de la direction, une évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière a été effectuée au 31 décembre 2011. Selon cette évaluation, la direction a conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière était efficace au 31 décembre 2011.

Le conseil d'administration, qui agit par l'intermédiaire du comité d'audit, lequel est formé d'administrateurs qui ne sont ni des dirigeants ni des employés de la société, supervise la responsabilité de la direction relativement à la présentation de l'information financière et aux systèmes de contrôle interne. Le comité d'audit est chargé d'examiner les états financiers consolidés et le rapport annuel afin d'en recommander l'approbation par le conseil d'administration. Le comité d'audit rencontre la direction, les auditeurs internes et les auditeurs externes pour discuter des stratégies d'audit, des contrôles internes exercés sur les processus comptables et les processus de présentation de l'information financière ainsi que des divers aspects de l'audit et de la présentation de l'information financière.

L'actuaire désigné est nommé par le conseil d'administration. Il doit s'assurer que les hypothèses et les méthodes utilisées pour l'évaluation des passifs des polices sont conformes aux normes de pratique actuarielle reconnues et aux exigences règlementaires. L'actuaire désigné doit émettre une opinion quant au caractère approprié des passifs des polices à la date de l'état consolidé de la situation financière à l'égard de la totalité des obligations envers les titulaires de polices. L'examen qui permet de vérifier l'exactitude et l'intégralité des données d'évaluation, ainsi que l'analyse de l'actif de la société qui permet de déterminer si celui-ci est suffisant par rapport au montant des passifs des polices, sont des éléments importants à considérer dans l'établissement d'une opinion. L'actuaire désigné doit, sur une base annuelle, analyser la situation financière de la société et préparer un rapport à l'intention du conseil d'administration. L'analyse permet d'évaluer la suffisance du capital de la société en fonction d'hypothèses économiques et financières défavorables et ce, pour l'exercice courant et les quatre prochains exercices.

À titre d'auditeurs externes, PricewaterhouseCoopers doit rendre compte aux titulaires de polices, aux actionnaires et au BSIF de la fidélité de la présentation des états financiers consolidés annuels de la société. Les auditeurs externes ont un accès libre et complet aux membres du comité d'audit et les rencontrent périodiquement pour discuter de leur audit. Le rapport de l'auditeur indépendant expose leur opinion et l'étendue de leur audit.

Le président et chef de la direction,

Leslie C. Herr
Kingston, Ontario
Le 24 février 2012

Le vice-président principal et chef des finances,

Gary J. McCabe
Kingston, Ontario
Le 24 février 2012

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux titulaires de polices et aux actionnaires de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie et de sa filiale, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2011, au 31 décembre 2010 et au 1er janvier 2010, ainsi que le compte consolidé de résultat, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2010 et les notes complémentaires ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, qui constituent l'un des référentiels comptables compris dans les principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions les audits de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comprend également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie et de sa filiale au 31 décembre 2011, au 31 décembre 2010 et au 1er janvier 2010, ainsi que de leur situation financière et de leurs flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2010, conformément aux Normes internationales d'information financière, qui constituent l'un des référentiels comptables compris dans les principes comptables généralement reconnus du Canada.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Comptables agréés, experts-comptables autorisés
Toronto, Ontario
Le 24 février 2012

RAPPORT DE L'ACTUAIRE DÉSIGNÉ

Aux titulaires de polices et aux actionnaires de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

J'ai évalué les passifs des contrats et les passifs de réassurance dans l'état consolidé de la situation financière de L'Empire, Compagnie d'Assurance Vie au 31 décembre 2011 et toute modification s'y rapportant dans le compte consolidé de résultat pour l'exercice clos à cette date conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada, notamment en procédant à la sélection d'hypothèses et de méthodes d'évaluation appropriées.

À mon avis, le montant des passifs des contrats, nets des passifs d'assurance, constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations envers les titulaires de polices. De plus, les résultats de cette évaluation sont fidèlement présentés dans les états financiers consolidés.

Leonard Pressey, F.S.A., F.C.I.A.
Fellow, Institut canadien des actuaires
Kingston, Ontario
Le 24 février 2012

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(en milliers de dollars canadiens)

Au	**31 déc. 2011**	31 déc. 2010	1er janv. 2010
Actif			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**155 559 $**	151 332 $	149 141 $
Placements			
Placements à court terme *(note 4)*	**33 867**	50 914	37 080
Obligations *(note 4)*	**4 063 897**	3 221 908	2 795 896
Actions ordinaires et actions privilégiées *(note 4)*	**808 681**	1 002 393	949 778
Prêts hypothécaires *(note 4)*	**264 238**	226 887	223 642
Avances sur polices *(note 4)*	**41 981**	40 242	38 728
Prêts sur polices *(note 4)*	**113 118**	119 896	137 764
Total des placements	**5 325 782**	4 662 240	4 182 888
Revenu de placement couru	**20 107**	18 411	17 827
Primes d'assurance à recevoir *(note 5)*	**24 155**	24 621	17 660
Impôts à recouvrer	**17 106**	11 007	-
Actifs de réassurance *(note 11)*	**-**	-	32 693
Autres actifs *(note 6)*	**34 464**	18 915	19 548
Immobilisations corporelles *(note 7)*	**21 241**	21 257	19 973
Immobilisations incorporelles *(note 8)*	**1 090**	2 244	3 688
Actifs des fonds distincts *(note 9)*	**4 415 318**	4 620 899	4 186 585
Total de l'actif	**10 014 822 $**	9 530 926 $	8 630 003 $
Passif			
Créditeurs et autres passifs *(note 12)*	**70 097 $**	37 708 $	45 143 $
Prestations d'assurance à payer *(note 10)*	**63 559**	73 055	57 908
Impôts à payer	**-**	-	30 065
Passifs de réassurance *(note 11)*	**156 119**	17 680	-
Passifs des contrats d'assurance *(note 11)*	**4 199 501**	3 673 318	3 226 145
Passifs des contrats de placement	**15 076**	16 978	17 566
Sommes en dépôt des titulaires de polices	**30 263**	30 037	29 702
Provision pour profits à verser aux titulaires de polices	**21 791**	20 104	18 558
Passifs d'impôt différé *(note 19)*	**6 586**	3 481	2 811
Dette subordonnée *(note 24)*	**199 405**	199 185	198 980
Passifs des polices de fonds distincts	**4 415 318**	4 620 899	4 186 585
	9 177 715	8 692 445	7 813 463
Capitaux propres			
Capital-actions *(note 26)*	**985**	985	985
Surplus d'apport	**19 387**	19 387	19 387
Résultats non distribués *(note 25)*	**786 203**	768 858	768 911
Cumul des autres éléments du résultat global	**30 532**	49 251	27 257
	837 107	838 481	816 540
Total du passif et des capitaux propres	**10 014 822 $**	9 530 926 $	8 630 003 $

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Le président du conseil d'administration,

Duncan N.R. Jackman

Le président et chef de la direction,

Leslie C. Herr

COMPTES CONSOLIDÉS DE RÉSULTAT

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action)

	Pour les exercices clos les 31 décembre	
	2011	2010
Produits des activités ordinaires		
Primes brutes	**838 422 $**	890 514 $
Primes cédées aux réassureurs	**(79 968)**	(73 988)
Primes nettes *(note 14)*	**758 454**	816 526
Revenu de placement *(note 4)*	**216 782**	204 348
Variation de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net	**394 512**	213 646
Profit (perte) réalisé à la cession d'actifs à la juste valeur par le biais du résultat net	**41 324**	8 047
Profit (perte) réalisé sur les actifs disponibles à la vente y compris les réductions de valeur *(note 4)*	**25 846**	7 496
Produits de frais *(note 15)*	**120 243**	113 094
Produit total	**1 557 161**	1 363 157
Prestations et charges		
Montant brut des prestations et des règlements payés *(note 16)*	**567 744**	596 607
Montants recouvrables des réassureurs *(note 16)*	**(54 332)**	(62 845)
Variation brute des passifs des contrats d'assurance *(note 16)*	**526 183**	447 173
Variation des passifs des contrats d'assurance cédés *(Note 16)*	**138 439**	50 373
Variation des provisions des contrats de placement	**745**	910
Participations	**20 962**	19 079
Charges opérationnelles *(note 18)*	**129 865**	116 411
Commissions	**166 392**	159 085
Commissions recouvrées des réassureurs	**(2 186)**	(2 004)
Charges d'intérêts	**13 680**	13 665
Total des prestations et des charges	**1 507 492**	1 338 454
Impôt sur les primes	**12 985**	12 198
Impôt sur les placements et le capital	**3 400**	3 300
Résultat net avant impôts	**33 284**	9 205
Impôts *(note 19)*	**139**	(5 742)
Résultat net	**33 145**	14 947
Résultat net attribuable aux :		
Titulaires de polices avec participation	**838**	(4 890)
Actionnaires	**32 307**	19 837
Total	**33 145 $**	14 947 $
Résultat par action – de base et dilué (2 000 000 d'actions autorisées; 985 076 actions en circulation)	**32,80 $**	20,14 $

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

(en milliers de dollars canadiens)

	Pour les exercices clos les 31 décembre	
	2011	2010
Résultat net	**33 145 $**	14 947 $
Autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts :		
Variation latente de la juste valeur des placements disponibles à la vente *(note 19)*	**(3 014)**	25 442
Moins la variation réalisée de la juste valeur des placements disponibles à la vente y compris les réductions de valeur, reclassée en résultat net *(note 19)*	**16 201**	3 910
Augmentation (diminution) nette latente de la juste valeur	**(19 215)**	21 532
Profit (perte) sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie *(note 19)*	**-**	-
Moins profit (perte) sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie reclassé(e) en résultat net *(note 19)*	**(496)**	(462)
Profit (perte) net(te) sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	**496**	462
Total des autres éléments du résultat global	**(18 719)**	21 994
Résultat global	**14 426 $**	36 941 $
Résultat global attribuable à :		
Titulaires de polices avec participation	**(394) $**	(3 207) $
Actionnaires	**14 820**	40 148
Total	**14 426 $**	36 941 $

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers de dollars canadiens)

	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2011			Pour l'exercice clos le 31 décembre 2010		
	Actionnaires	Titulaires de polices	Total	Actionnaires	Titulaires de polices	Total
Capital-actions *(note 26)*	985 $	- $	985 $	985 $	- $	985 $
Surplus d'apport	19 387 $	- $	19 387 $	19 387 $	- $	19 387 $
Résultats non distribués						
Résultats non distribués – début de l'exercice	715 972 $	52 886 $	768 858 $	711 135 $	57 776 $	768 911 $
Résultat net	32 307	838	33 145	19 837	(4 890)	14 947
Dividendes – actionnaires ordinaires	(15 800)	-	(15 800)	(15 000)	-	(15 000)
Résultats non distribués – fin de l'exercice	732 479 $	53 724 $	786 203 $	715 972 $	52 886 $	768 858 $
Cumul des autres éléments du résultat global						
Cumul des autres éléments du résultat global – début de l'exercice	44 532 $	4 719 $	49 251 $	24 221 $	3 036 $	27 257 $
Autres éléments du résultat global	(17 487)	(1 232)	(18 719)	20 311	1 683	21 994
Cumul des autres éléments du résultat global – fin de l'exercice	27 045 $	3 487 $	30 532 $	44 532 $	4 719 $	49 251 $
Total des capitaux propres *(note 25)*	779 896 $	57 211 $	837 107 $	780 876 $	57 605 $	838 481 $
Composition du cumul des autres éléments du résultat global						
Profit latent sur les actifs financiers disponibles à la vente	27 999 $	3 874 $	31 873 $	45 845 $	5 243 $	51 088 $
Profit (perte) non amorti(e) sur les couvertures de flux de trésorerie	(1 341)	-	(1 341)	(1 837)	-	(1 837)
Quote-part des actionnaires du cumul des autres éléments du résultat global attribuable aux titulaires de polices	387	(387)	-	524	(524)	-
Total du cumul des autres éléments du résultat global	27 045 $	3 487 $	30 532 $	44 532 $	4 719 $	49 251 $

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers de dollars canadiens)

	Pour les exercices clos les 31 décembre	
	2011	2010
Activités opérationnelles		
Résultat net	**33 145 $**	14 947 $
Éléments hors trésorerie ayant une incidence sur le résultat net		
Variations des passifs des contrats	**526 928**	448 083
Variations des passifs de réassurance	**138 439**	50 373
Variations de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net	**(394 512)**	(213 646)
Profit (perte) réalisé(e) sur les actifs	**(67 170)**	(15 543)
Amortissement lié aux actifs investis	**(73 094)**	(68 419)
Amortissement lié aux immobilisations	**4 228**	4 109
Impôt différé	**3 105**	670
Autres éléments	**8 946**	(50 734)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	**180 015**	169 840
Activités d'investissement		
Placements de portefeuille		
Acquisitions et avances	**(1 569 477)**	(1 375 230)
Ventes et échéances	**1 389 722**	1 223 373
Avances sur polices		
Avances	**(7 646)**	(7 800)
Remboursements	**13 424**	24 791
Diminution (augmentation) des placements à court terme	**17 047**	(13 834)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	**(324)**	(133)
Autres	**(2 734)**	(3 816)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	**(159 988)**	(152 649)
Activités de financement		
Dividendes – actionnaires ordinaires	**(15 800)**	(15 000)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	**(15 800)**	(15 000)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**4 227**	2 191
Trésorerie et équivalents de trésorerie – début de l'exercice	**151 332**	149 141
Trésorerie et équivalents de trésorerie – fin de l'exercice	**155 559 $**	151 332 $

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants par action et les autres mentions)

1. DESCRIPTION DE LA SOCIÉTÉ ET SOMMAIRE DE SES ACTIVITÉS

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie (la société) a été fondée en 1923. Elle a d'abord été constituée à Toronto en vertu d'une charte provinciale, puis, en 1987, elle a reçu l'autorisation de poursuivre ses activités à titre de société fédérale. La société souscrit des polices d'assurance vie et maladie et fournit des produits de fonds distincts et de contrats de rentes au bénéfice de titulaires individuels et collectifs dans tout le Canada. La société est une filiale d'E-L Financial Corporation Limited (société mère ou E-L). Le siège social de la société est situé au 259, rue King Est, Kingston (Ontario) K7L 3A8, qui est également son adresse principale. La société est une institution financière sous règlementation fédérale régie par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) du Canada. La société a mis en place une filiale de gestion de fonds communs de placement durant le deuxième trimestre de 2011, Placements Empire Vie Inc. Durant le troisième trimestre de 2011, la société a fourni un fonds de roulement à Placements Empire Vie Inc. La société prévoit que Placements Empire Vie Inc. sera opérationnelle au début de 2012. Le siège social de Placements Empire Vie Inc. est situé au 165, avenue University, 9e étage, Toronto (Ontario) M5H 3B8.

Les présents états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration de la société le 24 février 2012.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

a) Base d'établissement

Les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 sont les premiers états financiers annuels consolidés de la société préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR du Canada), tels qu'ils sont énoncés dans la Partie I du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés*, qui contient les Normes internationales d'information financière (IFRS) émises par l'International Accounting Standards Board (IASB). La préparation des présents états financiers consolidés a entraîné des modifications aux méthodes comptables par rapport aux états financiers annuels du 31 décembre 2010, préparés conformément aux anciens PCGR du Canada. Sous réserve de certains choix et de certaines exceptions pour la transition, énoncés dans la note 3, les méthodes comptables mentionnées ci-après ont été appliquées avec rigueur à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers consolidés. Elles ont également été appliquées dans la préparation de l'état de la situation financière d'ouverture en IFRS au 1er janvier 2010, comme si ces méthodes avaient toujours été en vigueur, tel que l'exige la norme IFRS 1 – *Première adoption des normes internationales d'information financière*. L'incidence de la transition des anciens PCGR du Canada aux IFRS est expliquée dans la note 3 – Première adoption des normes internationales d'information financière. Dans la note 3, le terme « PCGR du Canada » ou « anciens PCGR du Canada » s'entend des PCGR du Canada avant l'adoption des IFRS. Le terme « IFRS » s'entend des PCGR du Canada après l'adoption des IFRS.

Les présents états financiers consolidés ont été préparés sur la base d'une évaluation à la juste valeur, à l'exception de certains actifs et passifs. Les passifs des contrats d'assurance et les actifs/passifs de réassurance sont évalués sur une base actualisée, conformément aux normes de pratique actuarielle. Les passifs des contrats de placement, les prêts hypothécaires ainsi que les prêts sur polices et les avances sur polices sont comptabilisés au coût amorti. Certains autres actifs et passifs sont évalués selon la base du coût historique, comme il est expliqué tout au long de cette note. Tous les montants inclus dans les états financiers consolidés sont présentés en milliers de dollars canadiens, arrondis au millier de dollars le plus proche. Les présents états financiers consolidés sont également conformes aux exigences de comptabilité du BSIF.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

b) Bases de consolidation

Les présents états financiers consolidés comprennent les actifs, les passifs, les résultats et les flux de trésorerie de la société et de sa filiale en propriété et en contrôle exclusif, Placements Empire Vie Inc. La société détient 100 % des actions avec droit de vote de sa filiale. Les états financiers de la filiale ont été préparés pour la même période de présentation que celle de la société, au moyen des mêmes méthodes comptables. Les opérations, les soldes, les produits et les charges d'importance entre les sociétés ont été éliminés entièrement dans la consolidation.

c) Estimations et jugements comptables critiques

La préparation des états financiers consolidés exige que la direction utilise son jugement et fasse des estimations, en plus de formuler des hypothèses, qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif présentés à la date de présentation des états financiers consolidés, ainsi que les produits et les charges présentés durant l'exercice. Sur une base continue, la direction évalue ses jugements, ses estimations et ses hypothèses principales relativement à son actif, à son passif, à ses produits et à ses charges. La direction se base sur l'expérience passée et divers autres facteurs qu'elle croit raisonnables compte tenu de circonstances données pour ses décisions, ses estimations et ses hypothèses. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations et les modifications des estimations sont comptabilisées dans la période comptable où elles sont déterminées.

Le tableau ci-après présente les éléments que la société croit particulièrement susceptibles d'entraîner des modifications des estimations et des hypothèses, avec la méthode comptable pertinente et des renvois aux notes annexes.

Élément	Méthode comptable	Notes
Dépréciation des instruments financiers	d	4 b)
Passifs des contrats d'assurance	k	11, 29
Réassurance	e	11, 29
Avantages du personnel	j	13

d) Instruments financiers

(i) Juste valeur

La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Lorsqu'un instrument financier est initialement comptabilisé, sa juste valeur correspond généralement à la valeur de la contrepartie payée ou reçue. Après la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un actif financier disposant d'un cours sur un marché actif correspond généralement au cours acheteur et, dans le cas d'un passif financier disposant d'un cours sur un marché actif, la juste valeur correspond généralement au cours vendeur. Pour ce qui est des instruments financiers tels que les équivalents de trésorerie et les placements à court terme dont la durée est courte, leur juste valeur correspond approximativement à leur valeur comptable.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les évaluations à la juste valeur utilisées dans ces états financiers consolidés ont été classées au moyen d'une hiérarchisation de la juste valeur basée sur la transparence des données utilisées dans les évaluations. Voici les trois niveaux de la hiérarchie :

Niveau 1 – La juste valeur est basée sur des cours du marché non ajustés d'actifs ou de passifs identiques dans un marché actif. Les types d'instruments financiers classés de niveau 1 comprennent généralement la trésorerie et les équivalents de trésorerie, ainsi que les actions ordinaires et les actions privilégiées cotées en bourse.

Niveau 2 – La juste valeur est basée sur des cours de marché d'actifs ou de passifs similaires dans un marché actif, une évaluation basée sur des données observables significatives ou des données dérivées principalement de données de marché observables par l'entremise d'une corrélation ou d'une autre méthode ou corroborées par ces données. Les types d'instruments financiers classés de niveau 2 comprennent généralement les obligations d'État, certaines obligations de sociétés ou privées et des placements à court terme.

Niveau 3 – La juste valeur est basée sur des techniques d'évaluation qui exigent une ou plusieurs données significatives qui ne reposent pas sur des données de marché observables. Ces données non observables reflètent nos attentes au sujet des hypothèses utilisées par les participants au marché pour la fixation du prix de l'actif ou du passif.

Tous les instruments financiers de la société qui requièrent une évaluation à la juste valeur respectent les critères du niveau 1 ou 2 de la hiérarchie de la juste valeur.

(ii) Trésorerie et placements

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, ainsi que les placements à court terme sont des placements à court terme très liquides assujettis à des variations négligeables dans leur valeur et facilement convertibles en montants connus de trésorerie. Les équivalents de trésorerie comprennent des actifs financiers qui viennent à échéance tout au plus trois mois après la date de leur acquisition et les placements à court terme comprennent des actifs financiers qui viennent à échéance plus de trois mois, mais moins d'un an après la date de leur acquisition.

La plupart des actifs financiers détenus pour soutenir les passifs des contrats d'assurance et les passifs des contrats de placement sont classés en tant qu'actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces actifs peuvent comprendre des liquidités, des placements à court terme, des obligations et des débentures, des actions ordinaires et des actions privilégiées, des contrats à terme standardisés ou de gré à gré et des contrats d'options. Les variations de la juste valeur de ces actifs financiers sont comptabilisées dans les variations de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net dans le compte consolidé de résultat durant la période à laquelle elles surviennent.

La plupart des actifs financiers soutenant le capital et l'excédent sont classés dans la catégorie disponibles à la vente. Ces actifs peuvent comprendre des placements à court terme, des obligations et des débentures ou des actions ordinaires et des actions privilégiées. Les actifs disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière. À l'exception des gains et pertes de change sur les actifs monétaires disponibles à la vente et des réductions de valeur, toute variation de la juste valeur est comptabilisée, nette d'impôts, dans les autres éléments du résultat global. Les profits et les pertes réalisés à la cession ou à l'échéance des actifs disponibles à la vente sont reclassés des autres éléments du résultat global au poste profit (perte) réalisé(e) sur les actifs disponibles à la vente dans le compte consolidé de résultat.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les prêts et les créances peuvent inclure les prêts hypothécaires, les avances sur polices et les prêts sur polices. Ces actifs sont comptabilisés au coût après amortissement en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des provisions pour pertes de valeur, s'il y a lieu. Les prêts hypothécaires sont garantis par des biens immobiliers. Les avances sur polices et les prêts sur polices sont garantis par les provisions mathématiques. Les prêts et les créances sont définis en tant qu'actifs financiers non dérivés avec paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

Toutes les opérations sont comptabilisées à la date de la transaction. Les coûts de transaction sont passés en charges pour les instruments à la juste valeur par le biais du résultat net et capitalisés pour tous les autres instruments.

(iii) Dépréciation

Tous les placements autres que des instruments à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués pour déterminer la dépréciation à chaque date de clôture. La dépréciation est constatée sous le résultat net, lorsque des indications objectives montrent qu'une perte a eu lieu qui a déprécié les flux de trésorerie futurs estimés d'un actif.

(1) Titres de créance disponibles à la vente

La société constate une dépréciation pour un titre de créance disponible à la vente en présence d'indications objectives que le recouvrement opportun du capital ou de l'intérêt contractuel n'est plus raisonnablement assuré. Cette situation peut découler d'un manquement au contrat par l'émetteur, tel qu'un défaut ou un retard de paiement des intérêts ou du principal, ou d'une indication que l'émetteur éprouve des difficultés financières importantes. La dépréciation est comptabilisée par le biais du résultat net. Les dépréciations comptabilisées antérieurement par le biais du résultat net sont contrepassées si la juste valeur augmente subséquemment et que les augmentations peuvent être objectivement liées à un évènement qui a eu lieu après que la dépréciation a été constatée.

(2) Titres de capitaux propres disponibles à la vente

Il y a une indication objective de dépréciation en présence d'une baisse considérable ou prolongée de la juste valeur du placement en-dessous de son coût ou d'un changement défavorable important du contexte technologique, boursier, économique ou juridique de l'émetteur ou de difficultés financières de l'émetteur.

La comptabilisation d'une dépréciation dans le résultat net est la même que celle décrite pour les titres de créance disponibles à la vente ci-dessus, sauf que les dépréciations antérieurement constatées dans le résultat net ne peuvent être contrepassées subséquemment. Toute augmentation subséquente de la valeur est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

(3) Prêts et créances

Les prêts hypothécaires et les prêts sont évalués individuellement pour déterminer la dépréciation afin d'établir la provision pour perte de valeur.

Il y a une indication objective de dépréciation lorsqu'il n'existe plus d'assurance raisonnable quant au recouvrement intégral du capital et des intérêts d'un prêt lié à un prêt hypothécaire, à une avance sur police ou à un prêt sur police. Les conditions et les évènements pris en compte pour déterminer s'il y a une indication objective de dépréciation comprennent la valeur de la garantie sous-jacente au prêt, l'emplacement géographique, le secteur d'activité de l'emprunteur, une évaluation de la stabilité financière et de la solvabilité de l'emprunteur, l'historique des remboursements et une évaluation de l'incidence de la conjoncture économique actuelle. S'il y a une indication objective de dépréciation, des provisions pour pertes sur créances sont établies afin d'ajuster la valeur comptable de ces actifs à leur valeur recouvrable nette et la dépréciation est constatée dans le résultat net. Si, dans une période subséquente, le montant de la dépréciation diminue et que cette diminution peut être objectivement liée à un évènement qui a eu lieu après la constatation de la dépréciation, la dépréciation est contrepassée par un ajustement à la provision et la contrepassation est constatée dans le résultat net.

(iv) Décomptabilisation

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie ont expiré ou que la société a transféré ses droits économiques sur l'actif et la quasi-totalité des risques et avantages inhérents. Dans les cas où la société n'a pas transféré ou conservé la quasi-totalité des risques et avantages, les actifs sont décomptabilisés si l'actif n'est pas sous contrôle en vertu de droits de vente ou de don de l'actif.

(v) Comptabilité de couverture

De temps à autre, la société conclut des ententes de couverture. Lorsque la société décide d'utiliser la comptabilité de couverture, une relation de couverture est désignée et documentée dès sa mise en place. La société évalue l'efficacité de telles relations lors de leur mise en place et au moins sur une base trimestrielle en utilisant une variété de techniques dont la méthode de la compensation cumulative. Tant lors de la mise en place de la couverture que tout au long de sa durée, la société s'attend à ce que chaque instrument de couverture offre une très grande efficacité dans la compensation du risque couvert. Lorsque la société détermine qu'une relation de couverture n'est plus efficace, ou qu'un élément couvert a été vendu ou a pris fin, la société met fin à la comptabilité de couverture prospectivement. Dans de tels cas, si les dérivés de couverture ne sont pas vendus ou ne prennent pas fin, toute variation subséquente de la juste valeur des dérivés est constatée dans le revenu de placement.

Dans une relation de couverture de flux de trésorerie, la tranche efficace de la variation de la juste valeur des instruments de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, alors que la tranche inefficace est constatée dans le revenu de placement dans le compte consolidé de résultat. Le profit et la perte comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés et constatés dans le revenu de placement dans le compte consolidé de résultat dans les périodes au cours desquelles les variations des flux de trésorerie couverts ou des opérations qui doivent être couvertes sont constatées dans le compte consolidé de résultat. Les profits et les pertes sur les couvertures de flux de trésorerie comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés aussitôt dans le revenu de placement dans le compte consolidé de résultat lorsque l'élément couvert est vendu ou lorsque l'on ne prévoit plus réaliser l'opération prévue. Lorsqu'il est mis fin à la comptabilité de couverture et qu'il est probable que l'opération devant être couverte se concrétise, les montants déjà comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés et constatés dans le revenu de placement dans le compte consolidé de résultat dans les périodes au cours desquelles les variations dans les flux de trésorerie couverts ou les opérations devant être couvertes sont constatées dans le compte consolidé de résultat.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

(vi) Autres

Les montants d'assurance à recevoir ont été classés en tant que prêts et créances et sont comptabilisés au coût après amortissement. Les créditeurs et autres passifs et les montants d'assurance à payer ont été classés en tant qu'autres passifs financiers et sont comptabilisés au coût après amortissement. Pour ces instruments financiers, la valeur comptable correspond approximativement à la juste valeur.

e) Réassurance

La société conclut des ententes de réassurance avec des réassureurs afin de limiter son exposition aux pertes significatives. La société a mis en place une politique de gestion du risque de réassurance qui exige que de telles ententes soient conclues uniquement avec des réassureurs bien établis dont la cote de crédit est élevée. Les traités de réassurance sont évalués selon les montants associés aux contrats d'assurance sous-jacents et conformément aux dispositions de chaque traité de réassurance. Les montants payables ou à recevoir des réassureurs relativement aux primes reçues ou règlements payés sont inclus dans les montants d'assurance à recevoir et les passifs d'assurance dans l'état consolidé de la situation financière. Les primes de réassurance cédées sont présentées comme primes cédées aux réassureurs dans le compte consolidé de résultat. Les montants de réassurance recouvrés sur les règlements survenus sont constatés en tant que montants recouvrables des réassureurs dans le compte consolidé de résultat. La part du réassureur des passifs des contrats d'assurance est constatée en tant qu'actifs de réassurance ou passifs de réassurance, selon le cas, dans l'état consolidé de la situation financière.

Les actifs de réassurance font l'objet d'un test de dépréciation à chaque date de clôture ou plus fréquemment, lorsqu'une indication de dépréciation survient durant un exercice. Une dépréciation est constatée en présence d'une indication objective qu'une partie seulement des montants à recevoir en vertu des modalités du contrat sera reçue. Si un actif de réassurance est déprécié, il sera ramené à sa valeur recouvrable et la dépréciation sera constatée dans le compte consolidé de résultat.

Le profit ou la perte sur la souscription de réassurance est constaté dans le compte consolidé de résultat immédiatement à la date de la souscription et n'est pas amorti.

f) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les terrains, les immeubles, les améliorations locatives, le mobilier et le matériel à l'usage de la société. Toutes les catégories d'actif sont comptabilisées au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé et de toute dépréciation, sauf pour les terrains, qui ne sont pas assujettis à l'amortissement. Le coût comprend tous les frais qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Des coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif seulement lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à l'élément iront à la société et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

L'amortissement est calculé afin de ramener le coût des immobilisations corporelles à leur valeur résiduelle sur leur durée d'utilité estimative, de la façon suivante :

Terrain	Aucun amortissement
Bâtiments	Cinq pour cent (solde dégressif)
Mobilier et matériel	Trois à cinq ans (linéaire)
Améliorations locatives	Durée restante du bail (linéaire)

L'amortissement est inclus dans les charges opérationnelles dans le compte consolidé de résultat.

Les durées d'utilité estimatives, les valeurs résiduelles et la méthode d'amortissement sont revues à la clôture de chaque exercice et l'incidence de tout changement dans les estimations est comptabilisée sur une base prospective.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Des tests de dépréciation ont lieu en présence d'indices que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une dépréciation est constatée au montant de l'excédent de la valeur comptable de l'actif par rapport au montant recouvrable attendu. Le montant recouvrable correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur moins les frais de vente et la valeur d'utilité. La dépréciation est constatée dans le compte consolidé de résultat.

g) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels et les licences connexes, ainsi que les coûts de développement des logiciels, et sont comptabilisées au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé et de toute réduction de valeur. L'amortissement des immobilisations incorporelles est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire afin de répartir les coûts sur leur durée d'utilité estimative, qui varie généralement de trois à sept ans. L'amortissement est inclus dans les charges opérationnelles dans le compte consolidé de résultat. Pour les actifs incorporels en développement, l'amortissement commence lorsque les actifs peuvent être utilisés. La société ne dispose pas d'actifs incorporels assortis d'une durée d'utilité indéfinie.

Les changements dans la durée d'utilité attendue ou la tendance de consommation attendue des avantages économiques futurs associés à l'actif sont comptabilisés en modifiant la période ou la méthode d'amortissement, selon le cas, et sont traités comme des changements dans les estimations comptables.

Des tests de dépréciation ont lieu en présence d'indices que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une dépréciation est constatée pour le montant de l'excédent de la valeur comptable de l'actif par rapport au montant recouvrable attendu. Le montant recouvrable correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur moins les frais de vente et la valeur d'utilité. Aux fins de la détermination des dépréciations, les actifs sont regroupés au plus bas niveau de regroupement pour lequel les flux de trésorerie identifiables sont indépendants des flux de trésorerie d'autres groupes d'actifs. Les dépréciations sont constatées dans le compte consolidé de résultat.

h) Fonds distincts

Certains contrats permettent aux titulaires de polices d'investir dans les fonds distincts de placement gérés par la société au profit des titulaires de polices. Les titulaires de polices assument les risques et touchent les rendements associés à ces actifs, sauf dans la mesure où il y a des garanties et, par conséquent, les actifs et les passifs associés aux fonds distincts ne sont pas inclus avec les autres actifs et les autres passifs, mais sont présentés en tant qu'éléments distincts dans l'état consolidé de la situation financière. Les actifs de ces fonds sont comptabilisés à leur juste valeur à la clôture de l'exercice, laquelle représente également le passif des polices de fonds distincts. Le compte consolidé de résultat comprend les produits de frais perçus pour la gestion des fonds distincts, de même que toutes les charges liées à l'acquisition, à la gestion de placements, à l'administration et aux garanties de ces fonds sur les prestations à l'échéance et au décès. La note 9 présente un historique des fonds distincts.

La société offre des garanties minimales sur certains contrats de fonds distincts, notamment des garanties sur les prestations à l'échéance et au décès et une garantie de retrait minimum comptabilisées comme des contrats d'assurance. Les provisions mathématiques associées à ces garanties minimales sont constatées dans les passifs des contrats d'assurance. La sensibilité de la société aux fluctuations de marché en ce qui concerne ses passifs liés aux garanties des fonds distincts est présentée à la note 29.

i) Dette subordonnée

La dette subordonnée est constatée au coût amorti par la méthode du taux d'intérêt effectif. L'intérêt sur la dette subordonnée est comptabilisé à titre de charge d'intérêt dans le compte consolidé de résultat.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

j) Avantages du personnel

La société fournit des prestations définies de retraite aux membres de son personnel par l'entremise d'un régime à prestations définies ou d'un régime à cotisations définies. La société a cessé d'accepter de nouveaux adhérents au régime à prestations définies à compter du 1er octobre 2011 et lancé un régime à cotisations définies le 1er janvier 2012 ouvert aux nouveaux adhérents et à tous les membres du personnel existant qui ont choisi de transférer leurs fonds hors du régime à prestations définies.

La société offre une assurance maladie complémentaire et une assurance dentaire dans le cadre d'un régime d'avantages postérieur à l'emploi aux membres du personnel et à leurs personnes à charge admissibles.

La société comptabilise les obligations qu'elle contracte au titre des régimes de retraite à prestations définies à l'intention des membres de son personnel, déduction faite de l'actif des régimes. Le coût des régimes de retraite à prestations définies et des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi gagnés par les membres du personnel est établi par calculs actuariels selon la méthode des unités de crédit projetées au prorata des services et au moyen des meilleures estimations de la direction sur le rendement prévu des placements des régimes, la croissance de la rémunération, l'âge de la retraite des membres du personnel, le taux de mortalité et les coûts des soins de santé. L'actif des régimes est évalué à sa juste valeur pour les besoins du calcul du rendement prévu.

L'actif ou le passif constaté dans l'état consolidé de la situation financière correspond à la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, moins la juste valeur des actifs des régimes, combinée aux ajustements pour les gains actuariels (pertes actuarielles) non constatés et les coûts des services passés non constatés. La valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies est calculée en actualisant les sorties de trésorerie futures estimées au moyen d'un taux d'actualisation fondé sur le rendement de marché des obligations de sociétés de première catégorie qui sont libellées en dollars canadiens, et dont la durée jusqu'à l'échéance se rapproche de la durée du passif au titre des prestations de retraite connexe. Les écarts actuariels découlent de l'écart entre les taux de rendement à long terme réels obtenus sur l'actif des régimes au cours d'une période donnée et les taux de rendement à long terme prévus sur l'actif des régimes au cours de cette même période, ou encore de modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les obligations au titre des prestations définies. L'excédent des gains actuariels nets (pertes actuarielles nettes) sur 10 % de l'obligation au titre des prestations définies ou 10 % de la juste valeur de l'actif des régimes, si ce montant est plus élevé, est amorti sur la durée résiduelle moyenne prévue de la période de service des participants actifs. La part acquise du coût des services passés qui découle de modifications des régimes est constatée immédiatement dans le compte consolidé de résultat. La portion non acquise est amortie de façon linéaire sur la période de service moyenne résiduelle jusqu'à ce que les prestations deviennent acquises.

Pour les régimes financés, les surplus sont constatés seulement dans la mesure où le surplus est considéré comme recouvrable. La recouvrabilité dépend principalement de la mesure dans laquelle la société peut réduire les cotisations futures au régime.

Les cotisations au régime à cotisations définies sont passées en charges lorsqu'elles sont versées, c'est-à-dire lorsque le service du membre du personnel concerné est rendu. Une fois les cotisations payées, la société n'a aucune autre obligation de paiement.

Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont payables lorsque l'emploi prend fin avant la date normale de retraite ou lorsqu'un membre du personnel accepte un départ volontaire en échange de ces indemnités de fin de contrat de travail. La société comptabilise les indemnités de fin de contrat de travail lorsqu'elle est manifestement engagée à mettre fin à l'emploi de membres du personnel selon un plan formalisé et détaillé de licenciement sans possibilité réaliste de se rétracter, ou à octroyer des indemnités de fin de contrat de travail à la suite d'une offre faite pour encourager les départs volontaires.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

k) Contrats d'assurance et de placement

(i) Classement des produits

Les contrats d'assurance sont ceux qui transfèrent un risque d'assurance significatif à l'établissement du contrat. Le risque d'assurance est transféré lorsque la société accepte d'indemniser un titulaire de police si un évènement futur incertain spécifique (autre qu'un changement dans une variable financière) avait une incidence défavorable pour le titulaire de la police et le contrat d'assurance a une teneur commerciale. Tout contrat qui ne correspond pas à la définition d'un contrat d'assurance en vertu des IFRS sera classé comme un contrat de placement ou de services, selon le cas. Les produits émis par la société qui transfèrent un risque d'assurance significatif ont été classés en tant que contrats d'assurance conformément à la norme IFRS 4 *Contrats d'assurance*. Autrement, les produits émis par la société sont classés en tant que contrats de placement conformément à la norme IAS 39 *Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation* ou en tant que contrats de service conformément à la norme IAS 18 *Produits des activités ordinaires*. La société définit un risque d'assurance significatif comme la possibilité de verser au moins 2 % de plus que les prestations payables à la personne assurée si l'évènement ne survenait pas. Lorsqu'elle fait référence à différents types de contrats, la société utilise le terme « contrats de police ».

Une fois qu'un contrat est classé en tant que contrat d'assurance, il demeure un contrat d'assurance pour le reste de sa durée, même si le risque d'assurance diminue considérablement durant cette période, à moins que tous les droits et toutes les obligations viennent à extinction ou à échéance. Toutefois, des contrats de placement peuvent être reclassés en tant que contrats d'assurance après leur création si le risque d'assurance devient significatif.

La société classe ses contrats d'assurance et de placement dans trois catégories principales : contrats d'assurance à court terme, contrats d'assurance à long terme et contrats de placement.

(1) Contrats d'assurance

Les passifs des contrats d'assurance sont calculés selon les pratiques actuarielles reconnues, en fonction des normes établies par l'ICA et des exigences du BSIF. La société applique la Méthode canadienne axée sur le bilan (MCAB) d'évaluation des contrats d'assurance qui répond aux exigences de la norme IFRS 4 *Contrats d'assurance*.

a. Contrats d'assurance à court terme

Ces contrats comprennent des produits de rente et d'assurance collective.

Les produits de rente classés en tant que contrats d'assurance à court terme sont des options de placement garanties qui offrent un taux de rendement fixe sur une période donnée. Les contrats comprennent certaines garanties qui prennent effet au décès du rentier. Les obligations sont calculées grâce à la MCAB.

Les produits d'assurance collective classés en tant que contrats d'assurance à court terme comprennent l'assurance invalidité de courte durée, l'assurance maladie et l'assurance dentaire. Les prestations sont habituellement versées moins d'un an après que les frais ont été engagés. Les passifs pour les règlements impayés sont estimés au moyen d'une analyse statistique et des résultats de la société en matière de sinistres survenus mais non déclarés.

b. Contrats d'assurance à long terme

Ces contrats comprennent des produits d'assurance, des produits de rente et des produits d'assurance collective. Dans tous les cas, les passifs représentent une estimation du montant qui, une fois ajouté aux primes et au revenu de placement futurs estimatifs, sera suffisant pour couvrir les prestations, les participations, les charges et les impôts à venir découlant des polices en vigueur.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les produits d'assurance classés dans cette catégorie sont l'assurance vie et l'assurance maladies graves qui prévoient le versement de prestations liées au décès, à la survie ou à la survenance d'une maladie grave. Les durées sont longues. Les produits de rente classés en tant que contrats d'assurance à long terme comprennent les rentes qui prévoient le versement d'un revenu viager au rentier et les garanties associées aux produits de fonds distincts de la société. Les produits d'assurance collective classés en tant que contrats d'assurance à long terme sont l'assurance vie payable au décès de la personne assurée et l'assurance invalidité qui prévoit le remplacement du revenu pour la durée de l'invalidité.

La détermination des passifs des contrats d'assurance à long terme exige la formulation d'hypothèses fondées sur les meilleures estimations concernant la durée résiduelle des polices qui couvrent la mortalité, la morbidité, les rendements des placements, le maintien en vigueur, les charges, l'inflation et les impôts. En raison des risques à long terme et des incertitudes quant à la mesure inhérentes aux activités liées à l'assurance vie, chaque hypothèse comprend une marge pour écarts défavorables par rapport aux meilleures estimations. Ces marges tiennent compte d'une possible détérioration des résultats techniques futurs et renforcent la confiance dans la capacité des passifs des contrats d'assurance à payer les prestations futures. Les provisions pour écarts défavorables qui en découlent ont pour effet d'augmenter les passifs des contrats d'assurance et de réduire le bénéfice qui, autrement, aurait été constaté au moment de la mise en vigueur de la police. Les hypothèses sont révisées et mises à jour au moins une fois l'an et l'incidence des changements dans les hypothèses est constatée en tant que variation des passifs des contrats d'assurance dans le compte consolidé de résultat de l'exercice au cours duquel s'est produit le changement.

Sur une base annuelle, l'actuaire désigné détermine si les passifs des contrats d'assurance (tant pour la catégorie à court terme que pour celle à long terme) sont suffisants pour couvrir les obligations et les coûts d'acquisition différés relativement aux polices en vigueur à la date de présentation de l'état consolidé de la situation financière. Pour ce faire, il utilisera un certain nombre de méthodes d'évaluation, dont la MCAB, les flux monétaires actualisés et les modèles stochastiques. Les niveaux de regroupement et le niveau de prudence appliqués dans l'évaluation de la suffisance des passifs correspondent aux exigences de l'ICA. Tout ajustement est constaté en tant que variation des passifs des contrats d'assurance dans le compte consolidé de résultat.

(2) Contrats de placement

Ces contrats comprennent les produits de rente qui ne requièrent pas le transfert d'un risque significatif à la création ou durant la vie du contrat. Pour la société, les produits dans cette catégorie se limitent aux rentes certaines avec période garantie qui prévoient le versement d'un revenu pour une période de temps spécifique.

Les passifs des contrats de placement sont constatés lorsque les contrats sont conclus et que les dépôts sont reçus. Ces passifs sont initialement constatés à la juste valeur, puis sont constatés au coût amorti selon les flux de trésorerie futurs attendus grâce à la méthode du taux d'intérêt effectif. Les flux de trésorerie futurs attendus sont réestimés à chaque date de clôture et la valeur comptable du passif financier est recalculée en tant que valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus au moyen du taux d'intérêt effectif initial du passif financier. Tout ajustement est constaté immédiatement dans le compte consolidé de résultat. Les dépôts et les retraits sont constatés dans les passifs des contrats de placement dans l'état consolidé de la situation financière.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

(ii) Primes

Les primes brutes pour tous les types de contrats d'assurance sont constatées en tant que produit des activités ordinaires lorsqu'elles sont payables et que leur recouvrement est raisonnablement assuré. Lorsque les primes sont constatées, les provisions mathématiques sont calculées, avec pour résultat que les prestations et les charges sont appariées à ce produit des activités ordinaires. Les primes de rente comprennent uniquement les nouveaux dépôts liés aux produits du fonds général comportant un taux de rendement garanti et excluent les dépôts liés aux contrats de fonds distincts et de placement.

(iii) Prestations et règlements payés

Les prestations sont passées en charges lorsqu'elles surviennent. Les prestations de rente sont passées en charges lorsqu'elles deviennent payables. Les règlements d'assurance maladie sont comptabilisés lorsqu'il y a une preuve suffisante de leur existence et qu'il est possible de faire une évaluation raisonnable du montant concerné. Les prestations et règlements payés comprennent les coûts directs d'un règlement. Les montants recouvrables des réassureurs sont comptabilisés dans la même période que les règlements y afférents.

(iv) Coûts d'acquisition différés

Les frais de distribution des fonds distincts ayant des frais de vente différés sont reportés et amortis sur la durée des dépôts connexes ou sur la période de ces frais de vente, selon le cas. Ces frais différés sont inclus dans les passifs des contrats d'assurance dans l'état consolidé de la situation financière. Les coûts différés dans la période et l'amortissement des coûts différés font partie intégrante de la variation des passifs des contrats d'assurance dans le compte consolidé de résultat.

l) Polices avec participation

La société maintient un compte pour les polices avec participation (« compte avec participation »), séparément des comptes maintenus pour les autres polices, de la façon prescrite par le BSIF et ce, en vertu des articles 457 à 460 de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada). Le compte avec participation comprend toutes les polices émises par la société qui donnent droit à leurs titulaires de participer aux profits qui découlent du compte avec participation. Le moment et le montant du versement des participations sont à la discrétion de la société et tiennent compte du maintien de la solvabilité du compte avec participation. La plupart des polices se font créditer des participations sur une base annuelle, alors que d'autres régimes plus anciens reçoivent des participations sur une base quinquennale et ce, conformément aux dispositions contractuelles. Les participations des titulaires de polices avec participation sont passées en charges dans le compte consolidé de résultat.

À la date de clôture, tous les passifs des contrats d'assurance avec participation, tant garantis que discrétionnaires, sont constatés dans les passifs des contrats d'assurance, les sommes en dépôt des titulaires de polices et la provision pour participations à verser aux titulaires de polices. Tous les contrats de réassurance avec participation cédés à la fin de la période de présentation sont inscrits dans les actifs de réassurance et dans les passifs de réassurance. La partie des résultats non distribués et du cumul des autres éléments du résultat global attribuable aux titulaires de polices avec participation est constatée séparément dans la portion de l'avoir des titulaires de polices de l'état consolidé des variations des capitaux propres.

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants par action et les autres mentions)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

(i) Politique de placement

Les placements dans le compte avec participation sont assujettis aux limites prescrites par la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada) et aux lignes directrices de placement établies par le comité des placements du conseil d'administration de l'Empire Vie. Les lignes directrices de placement sont conçues pour limiter le risque de placement global par la détermination des objectifs de placement, des placements admissibles, des critères de diversification, de l'exposition, des seuils de concentration et des critères de qualité pour les placements admissibles. Le risque de taux d'intérêt est géré selon les paramètres établis par le comité des placements et fait l'objet de rapports fréquents par la direction au comité des placements et au conseil d'administration. Le comité de gestion des actifs et des passifs supervise la sensibilité aux taux d'intérêt. Le but est de maximiser le rendement des placements tout en gérant le risque de défaut, ainsi que les risques liés aux liquidités et aux réinvestissements à des niveaux acceptables et mesurables faibles.

(ii) Affectation du revenu de placement

Le revenu de placement est affecté directement à chaque segment d'actifs. Une part du revenu de placement est affectée au/du segment du capital et de l'excédent des actionnaires du/au segment des actifs du compte avec participation proportionnellement au déficit ou à l'excédent des fonds par rapport aux actifs de chaque segment.

(iii) Affectation des frais

Aux fins de l'affectation des profits au compte avec participation, les frais associés directement au compte avec participation sont imputés au compte avec participation. Les frais qui découlent ou qui varient directement selon les différentes activités de fonctionnement sont imputés au compte avec participation proportionnellement aux statistiques propres à chaque centre de coûts. Les frais engagés par les centres de coûts généraux sont imputés au compte avec participation proportionnellement aux frais directement imputés. Les frais de placement sont affectés mensuellement au compte avec participation, proportionnellement au total des fonds de la société au début de chaque mois. Les taxes sur les primes sont affectées en proportion des primes taxables. Les autres taxes, permis et honoraires sont affectés aux différents secteurs d'activité selon la méthode des centres de coûts.

(iv) Affectation de l'impôt sur le résultat

Aux fins de l'affectation des profits au compte avec participation, l'impôt est affecté au compte avec participation en proportion du bénéfice imposable total de la société.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

m) Produits de frais

Les produits de frais comprennent les frais de gestion des fonds, les frais d'administration de polices et les frais de rachat et sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les produits de frais obtenus pour la gestion des placements et l'administration des fonds distincts sont généralement calculés et comptabilisés dans les produits sur une base quotidienne selon la valeur de l'actif net des fonds distincts à la clôture des marchés.

n) Revenus de placement

Les revenus de placement sont constatés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais qui font partie intégrante du rendement effectif de l'actif financier sont constatés en tant qu'ajustement du taux d'intérêt effectif de l'instrument.

Le revenu de dividendes est constaté lorsque le droit de recevoir un versement est établi, généralement à la date ex-dividende.

Les intérêts créditeurs et le revenu de dividendes sont inclus dans le revenu de placement dans le compte consolidé de résultat pour tous les actifs financiers, quel que soit leur classement.

o) Impôts

La charge d'impôts pour la période comprend les impôts exigibles et différés. Les impôts sont comptabilisés dans le compte consolidé de résultat sauf dans la mesure où ils sont liés à un élément constaté dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres. Dans ces cas, les impôts sont constatés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, respectivement.

Les actifs et les passifs d'impôt exigibles pour la période actuelle et les périodes antérieures sont comptabilisés au montant que la société s'attend à recevoir des autorités fiscales ou à payer à celles-ci. Les taux d'imposition et les lois fiscales qui servent au calcul du montant sont ceux en vigueur ou pratiquement en vigueur à la clôture de chaque période de présentation de l'information financière.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont constatés au titre de l'incidence fiscale prévue sur des exercices futurs d'évènements qui ont été inclus dans les états financiers consolidés. Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode axée sur le bilan. Selon cette méthode, la société comptabilise des impôts différés au titre de toutes les différences temporelles importantes entre la valeur fiscale des actifs et des passifs et leur valeur aux fins des états financiers consolidés et au titre de certains éléments reportés prospectivement.

Les actifs d'impôt différé sont constatés seulement dans la mesure où, de l'avis de la direction, il est probable que ces actifs d'impôt différé seront réalisés. Les actifs et passifs d'impôt différé sont ajustés en fonction de l'incidence des modifications des lois fiscales et des taux d'imposition, à la date où ils sont pratiquement en vigueur.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et qu'ils sont liés à des impôts appliqués par la même autorité fiscale sur la même entité imposable.

p) Conversion des devises

La société utilise le dollar canadien à titre de monnaie fonctionnelle et à titre de monnaie de présentation.

Les opérations en devises étrangères sont comptabilisées aux taux de change en vigueur à la date des opérations. Les profits et les pertes découlant du règlement de ces opérations et de la conversion des actifs et des passifs monétaires libellés en devises étrangères sont constatés dans le compte consolidé de résultat.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

En ce qui concerne les actifs financiers monétaires désignés à titre d'actifs disponibles à la vente, les écarts de conversion sont constatés dans le compte consolidé de résultat. Les écarts de conversion sur les éléments non monétaires, comme les actions ordinaires disponibles à la vente libellées en devises étrangères, sont constatés dans les autres éléments du résultat global et inclus dans les actifs disponibles à la vente du cumul des autres éléments du résultat global. À la décomptabilisation d'un actif financier non monétaire disponible à la vente, le profit ou la perte de change cumulé antérieurement constaté dans les capitaux propres est comptabilisé dans le compte consolidé de résultat.

q) Résultat global

Le résultat global correspond au résultat net et aux autres éléments du résultat global. Les autres éléments du résultat global comprennent la variation de la juste valeur latente des actifs financiers disponibles à la vente, déduction faite des montants reclassés dans le compte consolidé de résultat, et la tranche efficace de la variation de la juste valeur des instruments de couverture des flux de trésorerie, déduction faite des montants reclassés dans le compte consolidé de résultat, tous ces éléments étant nets des impôts.

r) Provisions

Les provisions sont constatées lorsque la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'évènements passés, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant peut être évalué de façon fiable. Si la sortie de ressources représentative d'avantages économiques est improbable, l'existence d'un passif éventuel est indiquée, à moins que la possibilité de sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit très faible. Toute variation dans l'estimation d'une provision est constatée dans le résultat net. Les provisions ne sont pas constatées dans les pertes opérationnelles futures. Les provisions sont évaluées à la valeur actuelle des charges prévues pour le règlement de l'obligation selon un taux d'actualisation qui reflète les évaluations courantes du marché de la valeur temporelle de l'argent et des risques spécifiques à l'obligation.

s) Contrats de location

La société loue certaines immobilisations corporelles. Comme la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents ne revient pas à la société, ces contrats de location sont donc considérés comme des contrats de location simple.

Les paiements effectués en vertu des contrats de location simple sont imputés de façon linéaire sur la durée du contrat.

t) Résultat par action

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société pour la période par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. La société ne dispose pas d'instruments ayant potentiellement un effet dilutif. Par conséquent, le résultat dilué par action est le même que le résultat de base par action.

u) Futures modifications comptables

À moins d'indications contraires, les normes révisées et les modifications aux normes suivantes prennent effet pour la période commençant le 1er janvier 2013 et les suivantes. La société n'a pas encore déterminé l'incidence de ces normes révisées et de ces modifications sur ses états financiers consolidés.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

IFRS 9 *Instruments financiers*

Cette modification fait partie d'une nouvelle norme sur le classement et l'évaluation des actifs et des passifs financiers, ainsi que la décomptabilisation d'instruments financiers, qui remplacera la norme IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. La norme IFRS 9 comporte deux catégories d'évaluation, soit le coût amorti et la juste valeur. En vertu de la juste valeur, un profit ou une perte latent sur des instruments financiers est constaté dans le résultat net. Dans presque toutes les circonstances, les titres de participation sont évalués à la juste valeur. Les titres de créance peuvent être évalués au coût amorti seulement si l'entité détient les instruments pour récolter des flux de trésorerie contractuels et que ces flux de trésorerie sont considérés comme du capital et des intérêts. Autrement, les titres de créance sont constatés à la juste valeur. Cette norme prend effet pour la société à partir du 1er janvier 2015.

IFRS 10 *États financiers consolidés*

L'IASB a émis la norme IFRS 10 qui établit des principes de préparation et de présentation d'états financiers consolidés lorsqu'une entité contrôle une ou plusieurs autres entités en remplacement les normes IAS 27 *États financiers consolidés et individuels* et SIC-12 *Consolidation – Entités ad hoc*. La norme IFRS 10 définit le principe de contrôle et établit ce contrôle comme base pour déterminer les entités qui sont comprises dans les états financiers consolidés de l'entité mère.

IFRS 12 *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*

Il s'agit d'une nouvelle norme complète sur les exigences d'information à fournir sur toute forme d'intérêt détenu dans d'autres entités, y compris les filiales, les partenariats, les entreprises associées et les entités structurées non consolidées. La norme exige qu'une entité fournisse des informations permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer la nature de ces intérêts détenus dans d'autres entités et les risques y afférents, de même que l'incidence de ces intérêts sur sa situation financière, sa performance financière et ses flux de trésorerie.

IFRS 13 *Évaluation de la juste valeur*

L'IASB a émis la norme IFRS 13 *Évaluation de la juste valeur* afin d'offrir une seule ligne directrice pour l'évaluation de la juste valeur. La norme IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La norme IFRS 13 s'applique lorsqu'une autre norme IFRS impose ou permet des évaluations à la juste valeur ou la communication d'informations à leur sujet.

IAS 1 *Présentation des états financiers*

Une modification à cette norme exige le regroupement des éléments présentés dans les autres éléments du résultat global selon qu'ils seront ou non reclassés en résultat net dans le futur. Cette modification prend effet pour les périodes annuelles ouvertes à partir du 1er juillet 2012.

IAS 19 *Avantages du personnel*

En vertu d'une modification de la norme IAS 19 *Avantages du personnel*, l'option qui permet à une entité de différer la constatation des écarts actuariels qui découlent des régimes à prestations définies est supprimée. La modification exige que le coût des services et les intérêts nets soient constatés en résultat net, alors que les réévaluations, qui incluent les écarts actuariels qui découlent des régimes à prestations définies, sont constatées dans les autres éléments du résultat global. Les intérêts nets comprennent la charge d'intérêts de l'obligation au titre des prestations définies et le produit d'intérêts généré par les actifs du régime. Le produit d'intérêts généré par les actifs du régime est calculé au même taux d'actualisation que celui choisi pour actualiser l'obligation au titre des prestations définies, plutôt qu'un taux de rendement attendu en vertu de la norme IAS 19. La norme IAS 19 modifiée requiert également une présentation plus détaillée des caractéristiques et des risques associés aux régimes à prestations définies.

3. PREMIÈRE ADOPTION DES NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE (IFRS)

La société a adopté les Normes internationales d'information financière le 1er janvier 2011. Avant l'adoption des IFRS, la société préparait ses états financiers conformément aux anciens PCGR du Canada. Les présents états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 sont les premiers états financiers consolidés annuels de la société préparés conformément aux IFRS.

La société a appliqué IFRS 1 *Première adoption des normes internationales d'information financière* dans la préparation de ces états financiers consolidés, avec pour date de transition le 1er janvier 2010. Conformément aux IFRS, la société a :

- présenté des informations financières comparatives selon les IFRS plutôt que les anciens PCGR du Canada;
- appliqué les mêmes méthodes comptables pour toutes les périodes présentées;
- appliqué rétrospectivement toutes les normes IFRS en date du 31 décembre 2011, sauf pour les exemptions facultatives et les exceptions obligatoires relatives à la première adoption des IFRS que la société a appliquées, comme il est mentionné ci-après.

a) Application des exemptions de première adoption

IFRS 1 permet certaines exemptions quant à l'application rétrospective totale de certaines normes. Dans la préparation de ces états financiers consolidés conformément à IFRS 1, la société a appliqué les exemptions facultatives et les exceptions obligatoires suivantes :

(i) Exemptions facultatives des IFRS

(1) Regroupements d'entreprises

IFRS 1 permet l'application d'IFRS 3 *Regroupements d'entreprises*, rétrospectivement ou prospectivement à compter de la date de transition. L'application rétrospective exige le retraitement de tous les regroupements d'entreprises qui ont eu lieu avant la date de transition. La société a choisi de ne pas appliquer IFRS 3 rétrospectivement aux regroupements d'entreprises qui ont eu lieu avant la date de transition et n'a pas, par conséquent, retraité ces regroupements d'entreprises.

(2) Avantages du personnel

IFRS 1 permet l'application rétrospective de la méthode du corridor en vertu d'IAS 19 *Avantages du personnel* pour la comptabilisation des écarts actuariels ou de la totalité des écarts cumulés différés, en vertu des anciens PCGR du Canada, aux résultats non distribués d'ouverture à la date de transition. La société a choisi de comptabiliser tous les écarts actuariels non amortis cumulés existant à la date de transition dans les résultats non distribués d'ouverture pour tous les régimes à prestations définies. La société a également choisi, en vertu d'IFRS 1, de présenter la valeur actuelle de ses obligations au titre des prestations définies, la juste valeur des actifs du régime, tout surplus ou déficit et l'ajustement prospectif des résultats techniques à compter de la date de transition.

(3) Juste valeur ou réévaluation au coût présumé

IFRS 1 permet à une entité d'utiliser une réévaluation selon les anciens PCGR du Canada d'une immobilisation corporelle à, ou avant, la date de transition aux IFRS comme coût présumé si, à la date de la réévaluation, cette dernière était largement comparable à la juste valeur, ou au coût ou au coût déprécié selon les IFRS. La société a choisi d'utiliser une réévaluation selon les anciens PCGR du Canada comme coût présumé de l'immobilisation à la date de transition, puisque cette valeur est largement comparable à la juste valeur à la date de la réévaluation. La plus récente évaluation du terrain et des immeubles du siège social de la société, qui étaient auparavant présentés comme placements immobiliers en vertu des anciens PCGR du Canada, a eu lieu le 22 septembre 2009.

3. PREMIÈRE ADOPTION DES NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE (IFRS) (suite)

(4) Désignation des instruments financiers constatés antérieurement

IFRS 1 permet de changer la désignation des instruments financiers constatés antérieurement comme actifs disponibles à la vente à la date de transition, ou à la juste valeur par le biais du résultat net, à condition que les actifs respectent les critères spécifiés dans IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. La société a choisi de changer la désignation de 151 047 $ en actifs financiers, constatés antérieurement comme actifs disponibles à la vente détenus en soutien à des opérations d'assurance, pour la juste valeur par le biais du résultat net et de maintenir la désignation d'actifs disponibles à la vente d'actifs financiers détenus en soutien de l'avoir des actionnaires. Les actifs qui ont changé de désignation sont évalués à la juste valeur en vertu des deux désignations.

(ii) Exceptions obligatoires des IFRS

(1) Estimations

IFRS 1 exige que les estimations d'une entité, en vertu des IFRS à la date de transition, soient conformes aux estimations à la même date en vertu des anciens PCGR du Canada, à moins qu'il n'existe une preuve objective que ces estimations étaient erronées. Les estimations de la société en vertu des IFRS au 1er janvier 2010 sont conformes aux estimations faites en vertu des anciens PCGR du Canada pour la même date.

(2) Comptabilité de couverture

La comptabilité de couverture ne peut être appliquée que prospectivement à compter de la date de transition pour les opérations qui répondent aux critères de comptabilité de couverture d'IAS 39 à cette date. Il n'est pas possible de désigner des relations de couverture ni de créer les documents justificatifs rétrospectivement. La société a mis fin à la comptabilité de couverture du change au 1er janvier 2010. L'incidence a été négligeable.

b) Rapprochement des états financiers selon les anciens PCGR du Canada et les IFRS

IFRS 1 exige qu'une entité fasse le rapprochement des capitaux propres, du résultat global et des flux de trésorerie des périodes précédentes. L'adoption des IFRS n'a pas changé les flux de trésorerie actuels de la société; toutefois, elle a entraîné certains changements dans la situation financière et les résultats présentés. Les IFRS ont également donné lieu à un certain nombre de changements dans la présentation des présents états financiers consolidés. Afin de permettre aux utilisateurs des présents états financiers consolidés de mieux comprendre ces changements, la société a procédé au rapprochement de l'état de la situation financière, du compte de résultat, de l'état du résultat global et du tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, de même que de l'état de la situation financière d'ouverture au 1er janvier 2010, selon les anciens PCGR du Canada, aux mêmes états selon les IFRS. Les explications des ajustements transitoires et des reclassifications dans la présentation sont fournies plus loin.

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants par action et les autres mentions)

3. PREMIÈRE ADOPTION DES NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE (IFRS) (suite)

(i) Rapprochements

Rapprochement de l'avoir des actionnaires à la date de transition – le 1er janvier 2010

	Renvoi	Capital-actions	Surplus d'apport	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Avoir des actionnaires
Présentés selon les PCGR du Canada - le 31 décembre 2009		985 $	19 387 $	697 212 $	33 470 $	751 054 $
Écarts qui augmentent (réduisent) le montant présenté :						
1. Instruments financiers	a	-	-	10 393	(10 357)	36
2. Avantages du personnel	b	-	-	3 430	-	3 430
3. Dépréciation d'actifs financiers	f	-	-	(647)	647	-
4. Classification des contrats	c	-	-	1 190	-	1 190
5. Biens immobiliers	d	-	-	18	-	18
6. Impôts	e	-	-	(461)	461	-
Changements découlant des IFRS au 1er janvier 2010		-	-	13 923	(9 249)	4 674
Total de l'avoir des actionnaires en vertu des IFRS – au 1er janvier 2010		985 $	19 387 $	711 135 $	24 221 $	755 728 $

Rapprochement de l'avoir des titulaires de polices à la date de transition – le 1er janvier 2010

	Renvoi	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Avoir des titulaires de polices
Présentés selon les PCGR du Canada - le 31 décembre 2009		57 839 $	2 973 $	60 812 $
Écarts qui augmentent (réduisent) le montant présenté :				
1. Dépréciation d'actifs financiers		-	-	-
2. Impôts	e	(63)	63	-
Changements découlant des IFRS au 1er janvier 2010		(63)	63	-
Total de l'avoir des titulaires de polices en vertu des IFRS – au 1er janvier 2010		57 776 $	3 036 $	60 812 $

Rapprochement du total des capitaux propres à la date de transition – le 1er janvier 2010

	Renvoi	Capital-actions	Surplus d'apport	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres
Présentés selon les PCGR du Canada - le 31 décembre 2009		985 $	19 387 $	755 051 $	36 443 $	811 866 $
Écarts qui augmentent (réduisent) le montant présenté :						
1. Instruments financiers	a	-	-	10 393	(10 357)	36
2. Avantages du personnel	b	-	-	3 430	-	3 430
3. Dépréciation d'actifs financiers	f	-	-	(647)	647	-
4. Classification des contrats	c	-	-	1 190	-	1 190
5. Biens immobiliers	d	-	-	18	-	18
6. Impôts	e	-	-	(524)	524	-
Changements découlant des IFRS au 1er janvier 2010		-	-	13 860	(9 186)	4 674
Total des capitaux propres en vertu des IFRS – au 1er janvier 2010		985 $	19 387 $	768 911 $	27 257 $	816 540 $

3. PREMIÈRE ADOPTION DES NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE (suite)

Rapprochement de l'avoir des actionnaires au 31 décembre 2010

	Renvoi	Capital-actions	Surplus d'apport	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Avoir des actionnaires
Présentés selon les PCGR du Canada - le 31 décembre 2010		985 $	19 387 $	712 402 $	58 744 $	791 518 $
Changements découlant des IFRS au 1er janvier 2010		-	-	13 923	(9 249)	4 674
Écarts qui augmentent (réduisent) le montant présenté :						
1. Instruments financiers	a	-	-	(9 487)	(4 979)	(14 466)
2. Avantages du personnel	b	-	-	(187)	-	(187)
3. Dépréciation d'actifs financiers	f	-	-	(699)	699	-
4. Classification des contrats	c	-	-	(136)	-	(136)
5. Biens immobiliers	d	-	-	(527)	-	(527)
6. Impôts	e	-	-	683	(683)	-
Changements découlant des IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2010		-	-	(10 353)	(4 963)	(15 316)
Total de l'avoir des actionnaires en vertu des IFRS – au 31 décembre 2010		985 $	19 387 $	715 972 $	44 532 $	780 876 $

Rapprochement de l'avoir des titulaires de polices au 31 décembre 2010

	Renvoi	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Avoir des titulaires de polices
Présentés selon les PCGR du Canada - le 31 décembre 2010		52 968 $	4 637 $	57 605 $
Changements découlant des IFRS au 1er janvier 2010		(63)	63	-
Écarts qui augmentent (réduisent) le montant présenté :				
1. Dépréciation d'actifs financiers	f	(92)	92	-
2. Impôts	e	73	(73)	-
Changements découlant des IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2010		(19)	19	-
Total de l'avoir des titulaires de polices en vertu des IFRS – au 31 décembre 2010		52 886 $	4 719 $	57 605 $

Rapprochement du total des capitaux propres au 31 décembre 2010

	Renvoi	Capital-actions	Surplus d'apport	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres
Présentés selon les PCGR du Canada - le 31 décembre 2010		985 $	19 387 $	765 370 $	63 381 $	849 123 $
Changements découlant des IFRS au 1er janvier 2010		-	-	13 860	(9 186)	4 674
Écarts qui augmentent (réduisent) le montant présenté :						
1. Instruments financiers	a	-	-	(9 487)	(4 979)	(14 466)
2. Avantages du personnel	b	-	-	(187)	-	(187)
3. Dépréciation d'actifs financiers	f	-	-	(791)	791	-
4. Classification des contrats	c	-	-	(136)	-	(136)
5. Biens immobiliers	d	-	-	(527)	-	(527)
6. Impôts	e	-	-	756	(756)	-
Changements découlant des IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2010		-	-	(10 372)	(4 944)	(15 316)
Total des capitaux propres selon les IFRS – au 31 décembre 2010		985 $	19 387 $	768 858 $	49 251 $	838 481 $

3. PREMIÈRE ADOPTION DES NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE (suite)

Rapprochement du résultat net pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

	Renvoi	Avoir des actionnaires	Avoir des titulaires de polices	Total
Résultat net présenté selon les PCGR du Canada, le 31 décembre 2010		30 190 $	(4 871) $	25 319 $
Changements liés aux IFRS qui augmentent (diminuent) le résultat net présenté :				
1. Nouvelle désignation des instruments financiers	a	(9 487)	-	(9 487)
2. Avantages du personnel	b	(187)	-	(187)
3. Dépréciation d'actifs financiers	f	(699)	(92)	(791)
4. Classification des contrats	c	(136)	-	(136)
5. Biens immobiliers	d	(527)	-	(527)
6. Impôts	e	683	73	756
Total des changements liés aux IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2010		(10 353)	(19)	(10 372)
Résultat net présenté en vertu des IFRS		19 837 $	(4 890) $	14 947 $

Rapprochement des autres éléments du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

	Renvoi	Avoir des actionnaires	Avoir des titulaires de polices	Total
Autres éléments du résultat global présenté selon les PCGR du Canada		25 274 $	1 664 $	26 938 $
Changements liés aux IFRS qui augmentent (réduisent) les autres éléments du résultat global présenté :				
1. Nouvelle désignation des instruments financiers	a	(4 979)	-	(4 979)
2. Dépréciation d'actifs financiers	f	699	92	791
3. Impôts	e	(683)	(73)	(756)
Total des changements liés aux IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2010		(4 963)	19	(4 944)
Autres éléments du résultat global présenté en vertu des IFRS		20 311 $	1 683 $	21 994 $

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants par action et les autres mentions)

3. PREMIÈRE ADOPTION DES NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE (suite)

Rapprochement de l'état de la situation financière au 1er janvier 2010

Postes sous les PCGR du Canada	Renvoi	PCGR du Canada	Incidences de la transition aux IFRS	IFRS	Postes sous les IFRS
ACTIF					**ACTIF**
FONDS GÉNÉRAL					
Trésorerie et équivalents de trésorerie		149 141 $	- $	149 141 $	Trésorerie et équivalents de trésorerie
					Placements
Placements à court terme		37 080	-	37 080	Placements à court terme
Obligations		2 795 896	-	2 795 896	Obligations
Actions ordinaires et actions privilégiées	a	949 742	36	949 778	Actions ordinaires et actions privilégiées
Prêts hypothécaires		223 642	-	223 642	Prêts hypothécaires
Biens immobiliers	d	15 601	(15 601)	-	
Avances sur polices		38 728	-	38 728	Avances sur polices
Prêts sur contrats		137 764	-	137 764	Prêts sur polices
		4 198 453	(15 565)	4 182 888	Total des placements
Revenu de placement couru		17 827	-	17 827	Revenu de placement couru
Primes à recevoir	i	3 914	13 746	17 660	Primes d'assurance à recevoir
Impôts à recouvrer		-	-	-	Impôts à recouvrer
	h	-	32 693	32 693	Actifs de réassurance
Autres actifs	b,i	32 718	(13 170)	19 548	Autres actifs
	d,i	-	19 973	19 973	Immobilisations corporelles
	i	-	3 688	3 688	Immobilisations incorporelles
	g	-	4 186 585	4 186 585	Actifs des fonds distincts
TOTAL DE L'ACTIF DU FONDS GÉNÉRAL		4 402 053	4 227 950	8 630 003	**TOTAL DE L'ACTIF**
TOTAL DE L'ACTIF DES FONDS DISTINCTS	g	4 310 401	(4 310 401)	-	
PASSIF					**PASSIF**
FONDS GÉNÉRAL					
Créditeurs et autres passifs	b,d,j	86 172 $	(41 029)	45 143	Créditeurs et autres passifs
	h,j	-	57 908	57 908	Prestations d'assurance à payer
Impôts à payer		30 065	-	30 065	Impôts à payer
Passif-prestations	c,h	3 192 988	33 157	3 226 145	Passifs des contrats d'assurance
	c	-	17 566	17 566	Passifs des contrats de placement
Sommes en dépôt des titulaires de polices		29 702	-	29 702	Sommes en dépôt des titulaires de polices
Provision pour sinistres impayés et non déclarés	h	32 606	(32 606)	-	
Provision pour participations à verser aux titulaires de polices		18 558	-	18 558	Provision pour participations à verser aux titulaires de polices
Impôts futurs	b,c	1 116	1 695	2 811	Passifs d'impôt différé
Dette subordonnée		198 980	-	198 980	Dette subordonnée
	g	-	4 186 585	4 186 585	Passifs des polices de fonds distincts
		3 590 187	4 223 276	7 813 463	
CAPITAUX PROPRES					**CAPITAUX PROPRES**
Avoir des actionnaires					Avoir des actionnaires
Capital-actions		985	-	985	Capital-actions
Surplus d'apport		19 387	-	19 387	Surplus d'apport
Bénéfices non répartis	a,b,c,d,e,f	697 212	13 923	711 135	Résultats non distribués
Cumul des autres éléments du résultat étendu	a,e,f	33 470	(9 249)	24 221	Cumul des autres éléments du résultat global
		751 054	4 674	755 728	
Avoir des titulaires de polices					Avoir des titulaires de polices
Bénéfices non répartis	e	57 839	(63)	57 776	Résultats non distribués
Cumul des autres éléments du résultat étendu	e	2 973	63	3 036	Cumul des autres éléments du résultat global
		60 812	-	60 812	
		811 866	4 674	816 540	
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES DU FONDS GÉNÉRAL		4 402 053 $	4 227 950 $	8 630 003 $	**TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES**
TOTAL DU PASSIF DES FONDS DISTINCTS	g	4 310 401 $	(4 310 401) $	- $	

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants par action et les autres mentions)

3. PREMIÈRE ADOPTION DES NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE (suite)

Rapprochement de l'état de la situation financière au 31 décembre 2010

Postes selon les PCGR du Canada	Renvoi	PCGR du Canada	Incidence de la transition aux IFRS	IFRS	Postes selon les IFRS
ACTIF					**ACTIF**
FONDS GÉNÉRAL					
Trésorerie et équivalents de trésorerie		151 332 $	- $	151 332 $	Trésorerie et équivalents de trésorerie
					Placements
Placements à court terme		50 914	-	50 914	Placements à court terme
Obligations		3 221 908	-	3 221 908	Obligations
Actions ordinaires et actions privilégiées	a	1 002 238	155	1 002 393	Actions ordinaires et actions privilégiées
Prêts hypothécaires		226 887	-	226 887	Prêts hypothécaires
Biens immobiliers	d	15 656	(15 656)	-	
Avances sur polices		40 242	-	40 242	Avances sur polices
Prêts sur contrats		119 896	-	119 896	Prêts sur polices
		4 677 741	(15 501)	4 662 240	Total des placements
Revenu de placement couru		18 411	-	18 411	Revenu de placement couru
Primes à recevoir	i	3 108	21 513	24 621	Primes d'assurance à recevoir
Impôts à recouvrer	a	11 054	(47)	11 007	Impôts à recouvrer
Autres actifs	b,i	38 281	(19 366)	18 915	Autres actifs
	d,i	-	21 257	21 257	Immobilisations corporelles
	i	-	2 244	2 244	Immobilisations incorporelles
	g	-	4 620 899	4 620 899	Actifs des fonds distincts
TOTAL DE L'ACTIF DU FONDS GÉNÉRAL		4 899 927 $	4 630 999 $	9 530 926 $	**TOTAL DE L'ACTIF**
TOTAL DE L'ACTIF DES FONDS DISTINCTS	g	4 706 658 $	(4 706 658) $	- $	
PASSIF					**PASSIF**
FONDS GÉNÉRAL					
Créditeurs et autres passifs	b,d, j	81 654 $	(43 946) $	37 708 $	Créditeurs et autres passifs
	h, j	-	73 055	73 055	Prestations d'assurance à payer
	a,h	-	17 680	17 680	Passifs de réassurance
Passif-prestations	a,c,h	3 669 504	3 814	3 673 318	Passifs des contrats d'assurance
	c	-	16 978	16 978	Passifs des contrats de placement
Sommes en dépôt des titulaires de polices		30 037	-	30 037	Sommes en dépôt des titulaires de polices
Provision pour sinistres impayés et non déclarés	h	42 977	(42 977)	-	
Provision pour participations à verser aux titulaires de polices		20 104	-	20 104	Provision pour participations à verser aux titulaires de polices
Impôts futurs	a,b,c	7 343	(3 862)	3 481	Passifs d'impôt différé
Dette subordonnée		199 185	-	199 185	Dette subordonnée
	g	-	4 620 899	4 620 899	Passifs des polices de fonds distincts
		4 050 804	4 641 641	8 692 445	
CAPITAUX PROPRES					**CAPITAUX PROPRES**
Avoir des actionnaires					Avoir des actionnaires
Capital-actions		985	-	985	Capital-actions
Surplus d'apport		19 387	-	19 387	Surplus d'apport
Bénéfices non répartis	a,b,c,d,e,f	712 402	3 570	715 972	Résultats non distribués
Cumul des autres éléments du résultat étendu	a,e,f	58 744	(14 212)	44 532	Cumul des autres éléments du résultat global
		791 518	(10 642)	780 876	
Avoir des titulaires de polices					Avoir des titulaires de polices
Bénéfices non répartis	e,f	52 968	(82)	52 886	Résultats non distribués
Cumul des autres éléments du résultat étendu	e,f	4 637	82	4 719	Cumul des autres éléments du résultat global
		57 605	-	57 605	
		849 123	(10 642)	838 481	
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES DU FONDS GÉNÉRAL		4 899 927 $	4 630 999 $	9 530 926 $	**TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES**
TOTAL DU PASSIF DES FONDS DISTINCTS	g	4 706 658 $	(4 706 658) $	- $	

3. PREMIÈRE ADOPTION DES NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE (suite)

Rapprochement du compte de résultat pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

Postes sous les PCGR du Canada	Renvoi	PCGR du Canada	Incidences de la transition aux IFRS	IFRS	Postes sous les IFRS
PRODUITS					**PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES**
Primes d'assurance		577 847 $	(577 847) $	- $	
Primes de rentes	c	239 864	(239 864)	-	
	c,h		890 514	890 514	Primes brutes
	h		(73 988)	(73 988)	Primes cédées aux réassureurs
	h	817 711	(1 185)	816 526	Primes nettes
Revenu de placement	d	205 360	(1 012)	204 348	Revenus de placement
Variation de la juste valeur des actifs détenus à des fins de transaction	a	198 111	15 535	213 646	Variation de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net
Gains (pertes) réalisé(e)s sur les actifs détenus à des fins de transaction	a	8 248	(201)	8 047	Profit (perte) réalisé(e) à la cession d'actifs à la juste valeur par le biais du résultat net
Gains (pertes) réalisé(e)s sur les actifs disponibles à la vente incluant les réductions de valeur	a,f	15 463	(7 967)	7 496	Profit (perte) réalisé(e) sur les actifs disponibles à la vente, y compris les réductions de valeur
Honoraires	d	113 151	(57)	113 094	Produits de frais
		1 358 044	5 113	1 363 157	
PRESTATIONS ET CHARGES					**PRESTATIONS ET CHARGES**
	c,h	-	596 607	596 607	Montant brut des prestations et des règlements payés
	h	-	(62 845)	(62 845)	Montants recouvrables des réassureurs
		-	533 762	533 762	Montant net des prestations et des règlements
	a,c,h		447 173	447 173	Variation brute des passifs des contrats d'assurance
	a,h		50 373	50 373	Variation des passifs des contrats d'assurance cédés
		-	497 546	497 546	Variation nette des passifs des contrats d'assurance
	c	-	910	910	Variation des provisions des contrats de placement
Prestations d'assurance		306 847	(306 847)	-	
Rentes	c	230 048	(230 048)	-	
Participations versées aux titulaires de polices		19 079	-	19 079	Participations
Augmentation (diminution) du passif-prestations		476 516	(476 516)	-	
Charges d'exploitation	b,d	116 527	(116)	116 411	Charges opérationnelles
Commissions	h	157 081	2 004	159 085	Commissions
	h	-	(2 004)	(2 004)	Commissions recouvrées des réassureurs
Intérêts débiteurs		13 665	-	13 665	Charges d'intérêts
		1 319 763	(1 013 527)	306 236	
		1 319 763	18 691	1 338 454	Total des prestations et des charges
BÉNÉFICE NET AVANT IMPÔTS		38 281	(13 578)	24 703	**RÉSULTAT NET AVANT IMPÔTS**
Impôts – primes		12 198	-	12 198	Impôts – primes
– placement et capital		3 300	-	3 300	– placement et capitaux
– bénéfice	a,b,c,d,e,f	(2 536)	(3 206)	(5 742)	– résultat
		12 962	(3 206)	9 756	
BÉNÉFICE NET		25 319	(10 372)	14 947	**RÉSULTAT NET**
Bénéfice net attribuable aux titulaires de polices avec participation	e,f	(4 871)	(19)	(4 890)	Résultat net attribuable aux titulaires de polices avec participation
BÉNÉFICE NET ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES		30 190 $	(10 353) $	19 837 $	**RÉSULTAT NET ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES**

3. PREMIÈRE ADOPTION DES NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE (suite)

Rapprochement du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

Postes sous les PCGR du Canada	Renvoi	PCGR du Canada	Incidences de la transition aux IFRS	IFRS	Postes sous les IFRS
ACTIONNAIRES					**ACTIONNAIRES**
Bénéfice net		30 190 $	(10 353) $	19 837 $	Résultat net
Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts :					Autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts :
Variation non réalisée de la juste valeur des placements disponibles à la vente	a	33 690	(10 636)	23 054	Variation latente de la juste valeur des placements disponibles à la vente
Moins variation de la juste valeur des placements disponibles à la vente, incluant les réductions de valeur, reclassée en résultat net	a,e,f	9 063	(5 671)	3 392	Moins la variation réalisée de la juste valeur des placements disponibles à la vente, incluant les réductions de la valeur, reclassée en résultat net
Augmentation (diminution) nette non réalisée de la juste valeur		24 627	(4 965)	19 662	Augmentation (diminution) nette latente de la juste valeur
Gain (perte) sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie		-	-	-	Profit (perte) sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie
Moins gain (perte) sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie reclassé(e) en résultat net		(462)	-	(462)	Moins profit (perte) sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie reclassé(e) en résultat net
Gain (perte) net(te) sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie		462	-	462	Profit (perte) net(te) sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie
Quote-part des actionnaires des autres éléments du résultat étendu attribuable aux titulaires de polices		185	2	187	Quote-part des actionnaires des autres éléments du résultat global attribuable aux titulaires de polices
Total des autres éléments du résultat étendu		25 274	(4 963)	20 311	Total des autres éléments du résultat global
Résultat étendu		55 464 $	(15 316) $	40 148 $	Résultat global
TITULAIRES DE POLICES					**TITULAIRES DE POLICES**
Bénéfice net (perte nette)		(4 871) $	(19) $	(4 890) $	Résultat net
Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts :					Autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts :
Variation non réalisée de la juste valeur des placements disponibles à la vente		2 388	-	2 388	Variation latente de la juste valeur des placements disponibles à la vente
Moins variation réalisée de la juste valeur des placements disponibles à la vente, incluant les réductions de valeur, reclassée en résultat net	e,f	539	(21)	518	Moins la variation réalisée de la juste valeur des placements disponibles à la vente, incluant les réductions de valeur, reclassée en résultat net
Augmentation (diminution) nette non réalisée de la juste valeur		1 849	21	1 870	Augmentation (diminution) nette latente de la juste valeur
Quote-part des actionnaires des autres éléments du résultat étendu attribuable aux titulaires de polices		(185)	(2)	(187)	Quote-part des actionnaires des autres éléments du résultat global attribuable aux titulaires de polices
Total des autres éléments du résultat étendu		1 664	19	1 683	**Total des autres éléments du résultat global**
Résultat étendu		(3 207) $	- $	(3 207) $	**Résultat global**

3. PREMIÈRE ADOPTION DES NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE (suite)

Rapprochement du tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

Postes sous les PCGR du Canada	Renvoi	PCGR du Canada	Incidences de la transition aux IFRS	IFRS	Postes sous les IFRS
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION					**ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES**
Bénéfice net	a, b, c, d, e, f	25 319 $	(10 372) $	14 947 $	Résultat net
Éléments hors trésorerie ayant une incidence sur le bénéfice net					Éléments hors trésorerie ayant une incidence sur le résultat net :
Augmentation (diminution) du passif-prestations	a, c, h	476 516	(28 433)	448 083	Variation des passifs des contrats
	h		50 373	50 373	Variation des passifs de réassurance
Diminution (augmentation) de la juste valeur des actifs détenus à des fins de transaction	a	(198 111)	(15 535)	(213 646)	Variation de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net
(Gains) pertes réalisé(e)s sur les actifs, incluant les réductions de valeur	a, f	(23 711)	8 168	(15 543)	Profit (perte) réalisé(e) sur les actifs, y compris les réductions de valeur
Amortissement lié aux actifs investis		(68 419)	-	(68 419)	Amortissement lié aux actifs investis
	d		4 109	4 109	Amortissement lié aux immobilisations
Impôts futurs	a, b, c, d	6 227	(5 557)	670	Impôt différé
Autres éléments		(47 981)	(2 753)	(50 734)	Autres éléments
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		169 840	-	169 840	Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT					**ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT**
Placements de portefeuille					Placements de portefeuille
Acquisitions et avances		(1 375 230)	-	(1 375 230)	Acquisitions et avances
Ventes et échéances		1 223 373	-	1 223 373	Ventes et échéances
Avances sur polices					Avances sur polices
Avances		(7 800)	-	(7 800)	Avances
Remboursements		24 791	-	24 791	Remboursements
Diminution (augmentation) des placements à court terme		(13 834)	-	(13 834)	Diminution (augmentation) des placements à court terme
	i		(133)	(133)	Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles
Autres	i	(3 949)	133	(3 816)	Autres
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(152 649)	-	(152 649)	Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT					**ACTIVITÉS DE FINANCEMENT**
Dividendes versés aux actionnaires ordinaires		(15 000)	-	(15 000)	Dividendes – actionnaires ordinaires
Émission de titres d'emprunt		-	-	-	Émission de titres d'emprunt
Remboursement de titres d'emprunt		-	-	-	Remboursement de titres d'emprunt
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		(15 000)	-	(15 000)	Flux de trésorerie liés aux activités de financement
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		2 191	-	2 191	Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie
Trésorerie et équivalents de trésorerie – au début de l'exercice		149 141	-	149 141	**Trésorerie et équivalents de trésorerie - début de l'exercice**
Trésorerie et équivalents de trésorerie – à la fin de l'exercice		151 332 $	- $	151 332 $	**Trésorerie et équivalents de trésorerie - fin de l'exercice**

3. PREMIÈRE ADOPTION DES NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE (suite)

(ii) Notes concernant les rapprochements aux IFRS

Les notes suivantes expliquent les différences importantes entre les anciens PCGR du Canada et les IFRS qui ont une incidence sur les présents états financiers.

(1) Ajustements transitionnels

a. Instruments financiers

Tel que mentionné dans la section « Exemptions facultatives des IFRS », la société a changé la désignation de 151 047 $ d'actifs financiers en soutien aux passifs des contrats d'assurance, anciennement constatés comme actifs disponibles à la vente en vertu des anciens PCGR du Canada, pour celle de juste valeur par le biais du résultat net en vertu des IFRS. De plus, les actions ordinaires et les actions privilégiées anciennement comptabilisées au coût à titre d'actifs disponibles à la vente sont maintenant comptabilisées à titre d'actifs disponibles à la vente à la juste valeur. L'incidence de ces ajustements, au 1er janvier 2010, a été une augmentation de 10 393 $ des résultats non distribués, une diminution de 10 357 $ du cumul des autres éléments du résultat global et une augmentation de 36 $ des actions ordinaires et des actions privilégiées.

En 2010, la société a actualisé sa méthode de détermination du rendement de placement des passifs des contrats d'assurance en utilisant une approche modifiée de retour à la moyenne. L'incidence de cet ajustement et de l'ajustement ci-haut sur les résultats opérationnels de 2010 a été une augmentation de 119 $ des actions ordinaires et des actions privilégiées, une diminution de 47 $ de l'impôt à recouvrer, une augmentation de 19 326 $ des passifs des contrats d'assurance, une augmentation de 392 $ des passifs de réassurance, une diminution de 5 180 $ de l'impôt différé, une diminution de 9 487 $ du résultat net et une diminution de 4 979 $ des autres éléments du résultat global.

b. Avantages du personnel

Tel que mentionné dans la section « Exemptions facultatives des IFRS », la société a choisi, en vertu d'IFRS 1, de constater tous les écarts actuariels non amortis cumulés relativement à ses régimes à prestations définies dans les résultats non distribués d'ouverture à la date de transition. La société a également constaté les montants transitionnels non amortis qui existaient à la date de transition. La constatation de ces montants non amortis a entraîné les ajustements suivants à l'état de la situation financière au 1er janvier 2010 : une diminution de 348 $ des autres passifs, une augmentation de 4 263 $ des autres actifs, une augmentation de 1 181 $ de l'impôt différé et une augmentation de 3 430 $ des résultats non distribués.

L'incidence de ces ajustements sur l'état de la situation financière au 31 décembre 2010 a été une diminution de 33 $ des autres passifs, une diminution de 285 $ des autres actifs, une diminution de 65 $ de l'impôt différé et une diminution de 187 $ des résultats non distribués.

La société a également ajusté la charge des régimes de retraite afin de supprimer l'amortissement des écarts actuariels et des actifs et des obligations provisoires. Ces éléments ont été combinés dans l'ajustement aux charges opérationnelles dans le rapprochement de son compte de résultat. L'incidence sur le résultat net pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 a été une réduction de 187 $.

3. PREMIÈRE ADOPTION DES NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE (suite)

c. Classification des contrats

En vertu des anciens PCGR du Canada, tous les contrats de polices étaient présentés sous un seul poste dans les états financiers. En vertu des IFRS, les contrats de placement qui ne comportent pas une composante d'assurance importante sont présentés comme des passifs des contrats de placement. Certains contrats d'assurance ne satisfont pas au critère minimal quant à la composante d'assurance exigé en vertu des IFRS et, par conséquent, ont été reclassés à titre de contrats de placement. Les dépôts dans ces polices ou les retraits à partir de celles-ci sont comptabilisés dans un compte de passif plutôt qu'à titre de produits ou de charges. Des passifs de contrats de 19 270 $ ont été retirés des passifs des contrats d'assurance lors de la transition. Ces contrats ont ensuite été évalués en tant que contrats de placement en vertu d'IAS 39, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, et évalués à 17 566 $. L'impôt différé a augmenté de 514 $ en raison de l'écart d'évaluation. Les résultats non distribués ont également augmenté de 1 190 $.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, des dépôts de 1 185 $ et des retraits de 2 683 $ ont été supprimés des postes où ils avaient été anciennement constatés, soit primes, prestations et règlements, respectivement. Le changement aux passifs des contrats de polices a été une hausse de 1 772 $. Ces ajustements, ainsi que la diminution correspondante de 138 $ des impôts, ont entraîné une diminution de 136 $ du résultat net de 2010.

d. Immobilisations corporelles

Les immobilisations (terrain et immeubles du siège social) de la société qui étaient constatées comme placements immobiliers en vertu des anciens PCGR du Canada (15 601 $) ne répondent pas à la définition d'un immeuble de placement en vertu des IFRS. Par conséquent, elles sont constatées comme immobilisations corporelles en vertu des IFRS (15 601 $) et ont été reclassées en conséquence dans l'état de la situation financière. L'incidence sur l'état de la situation financière a été une diminution de 15 601 $ des placements et une augmentation correspondante des immobilisations corporelles, une diminution de 18 $ des créditeurs et autres passifs et une augmentation de 18 $ des résultats non distribués attribuables aux actionnaires au 1er janvier 2010.

En 2010, la société a contrepassée les revenus locatifs et les charges locatives (inclus respectivement dans les revenus de placement et les charges opérationnelles) liés à l'utilisation de ses propres biens dans son compte de résultat de 2010. La société a également constaté une dotation aux amortissements de 644 $ dans son compte de résultat de 2010 en lien avec les immobilisations corporelles qui étaient précédemment constatées à titre de placement immobilier. L'incidence sur le résultat net pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 est une réduction de 527 $.

e. Impôts

En vertu des anciens PCGR du Canada, toutes les répercussions des modifications apportées le 4 mars 2009 à la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) étaient comptabilisées dans le résultat net. En vertu d'IAS 12 *Impôts sur le résultat*, la répercussion de toute modification pratiquement adoptée concernant les éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global doit être comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Le recouvrement d'impôt latent au 1er janvier 2010 associé à cette modification de la loi fiscale a été reclassé des résultats non distribués au cumul des autres éléments du résultat global à la transition (actionnaires 461 $, titulaires de polices 63 $).

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2010, une fois recouvré, l'impôt a été transféré des autres éléments du résultat global au résultat net (actionnaires 683 $, titulaires de polices 73 $).

3. PREMIÈRE ADOPTION DES NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE (suite)

f. Dépréciation des actifs disponibles à la vente

IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* exige la constatation d'une dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers lorsqu'il y a une preuve objective que les actifs financiers sont dépréciés. En vertu des anciens PCGR du Canada, une dépréciation était constatée en présence d'une preuve objective de dépréciation et lorsque la baisse de la juste valeur était autre que temporaire. À la transition aux IFRS, la société a constaté une dépréciation supplémentaire de certains placements en actions privilégiées au 1er janvier 2010 par suite du test de dépréciation effectué conformément à IAS 39. L'incidence de cet ajustement sur l'état de la situation financière au 1er janvier 2010 a été une diminution de 647 $ des résultats non distribués et une augmentation de 647 $ du cumul des autres éléments du résultat global.

La société a également constaté une dépréciation supplémentaire de ses capitaux propres pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, qui a entraîné une diminution de 699 $ de l'avoir des actionnaires et une diminution de 92 $ de l'avoir des titulaires de polices, ainsi que des augmentations correspondantes des autres éléments du résultat global dans l'état du résultat global.

(2) Reclassifications dans la présentation

Certains montants dans l'état de la situation financière, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie ont été reclassés afin de respecter la présentation adoptée en vertu des IFRS. Ces différences de présentation n'ont aucune incidence sur le résultat net et le total des capitaux propres présentés.

g. Fonds distincts

En vertu des anciens PCGR du Canada, les actifs et les passifs de fonds distincts étaient présentés séparément de ceux du fonds général dans l'état de la situation financière et un historique était présenté dans l'état des variations survenues dans les fonds distincts. En vertu des IFRS, le total des actifs de fonds distincts est présenté dans un poste distinct et inclus dans le total des actifs. Les passifs des polices de fonds distincts sont également présentés dans un poste distinct et inclus dans le total des passifs. La ventilation par type d'actif et un changement dans l'historique des fonds distincts sont présentés dans la note 9. La présentation des fonds distincts dans le compte de résultat n'a pas été touchée par les changements qui découlent des IFRS. Les actifs et les passifs de fonds distincts ont été diminués de 123 816 $ afin d'éliminer le placement de la société dans les fonds distincts à la transition (85 759 $ au 31 décembre 2010).

h. Présentation de l'assurance et de la réassurance

En vertu des anciens PCGR du Canada, la réassurance cédée à des tiers était déduite des passifs des contrats d'assurance, des primes d'assurance, des primes de rentes, des prestations d'assurance, des rentes et des commissions. Les IFRS exigent que ces éléments soient présentés de façon brute. Le calcul brut du solde des passifs des contrats d'assurance n'a aucune incidence sur le résultat global ou les capitaux propres. De plus, la provision pour sinistres non déclarés ou impayés a été divisée et reclassée dans les primes d'assurance à recevoir, les actifs de réassurance, les passifs de réassurance, les prestations d'assurance à payer ou les passifs des contrats d'assurance, selon ce qui est approprié.

i. Subdivision des autres actifs

Les IFRS exigent que les actifs liés à l'assurance, les immobilisations incorporelles et les immobilisations corporelles soient présentés séparément dans l'état de la situation financière. Ces éléments ont été sortis des autres actifs et des placements immobiliers, où ils étaient présentés en vertu des anciens PCGR du Canada.

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants par action et les autres mentions)

3. PREMIÈRE ADOPTION DES NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE (suite)

j. Subdivision des autres passifs

Les IFRS exigent que les passifs liés à l'assurance soient présentés séparément dans l'état de la situation financière. Ces éléments ont été sortis des créditeurs et autres passifs, où ils étaient présentés en vertu des anciens PCGR du Canada.

4. INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Sommaire des actifs investis

La valeur comptable et la juste valeur des placements de portefeuille détenus par la société sont les suivantes :

	Au 31 décembre 2011				
Catégorie d'actifs	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Prêts et créances	Valeur comptable totale	Juste valeur totale
Placements à court terme					
Gouvernement fédéral canadien	5 979 $	14 908 $	- $	20 887 $	20 887 $
Gouvernements provinciaux canadiens	3 994	8 986	-	12 980	12 980
Total des placements à court terme	9 973	23 894	-	33 867	33 867
Obligations					
Obligations émises ou garanties par :					
Gouvernement fédéral canadien	62 729	229 091	-	291 820	291 820
Gouvernements provinciaux et administrations municipales canadiens	2 301 634	161 880	-	2 463 514	2 463 514
Total des obligations émises ou garanties par les gouvernements	2 364 363	390 971	-	2 755 334	2 755 334
Obligations de sociétés canadiennes par secteur d'activité :					
Services financiers	462 997	206 259	-	669 256	669 256
Infrastructures	196 681	34 838	-	231 519	231 519
Services publics	176 436	15 360	-	191 796	191 796
Énergie	36 783	17 135	-	53 918	53 918
Biens de consommation de base	36 754	9 001	-	45 755	45 755
Industriel	37 012	4 732	-	41 744	41 744
Soins de santé	69 011	5 564	-	74 575	74 575
Total des obligations de sociétés canadiennes	1 015 674	292 889	-	1 308 563	1 308 563
Total des obligations	3 380 037	683 860	-	4 063 897	4 063 897
Actions privilégiées					
canadiennes	215 582	108 648	-	324 230	324 230
Total des actions privilégiées	215 582	108 648	-	324 230	324 230
Actions ordinaires					
canadiennes	276 934	183 625	-	460 559	460 559
américaines	13 766	6 957	-	20 723	20 723
autres	3 169	-	-	3 169	3 169
Total des actions ordinaires	293 869	190 582	-	484 451	484 451
Prêts hypothécaires	-	-	264 238	264 238	279 855
Avances sur polices	-	-	41 981	41 981	41 981
Prêts sur polices	-	-	113 118	113 118	113 118
Total	3 899 461 $	1 006 984 $	419 337 $	5 325 782 $	5 341 399 $

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants par action et les autres mentions)

4. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

	Au 31 décembre 2010				
Catégorie d'actifs	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Prêts et créances	Valeur comptable totale	Juste valeur totale
Placements à court terme					
Gouvernement fédéral canadien	3 987 $	34 954 $	- $	38 941 $	38 941 $
Gouvernements provinciaux canadiens	-	11 973	-	11 973	11 973
Total des placements à court terme	3 987	46 927	-	50 914	50 914
Obligations					
Obligations émises ou garanties par :					
Gouvernement fédéral canadien	53 684	107 870	-	161 554	161 554
Gouvernements provinciaux et administrations municipales canadiens	1 851 697	150 735	-	2 002 432	2 002 432
Total des obligations émises ou garanties par les gouvernements	1 905 381	258 605	-	2 163 986	2 163 986
Obligations de sociétés canadiennes par secteur d'activité :					
Services financiers	488 225	158 274	-	646 499	646 499
Infrastructures	145 435	26 656	-	172 091	172 091
Services publics	120 888	17 221	-	138 109	138 109
Énergie	20 262	4 937	-	25 199	25 199
Biens de consommation de base	38 187	3 152	-	41 339	41 339
Industriel	25 058	2 695	-	27 753	27 753
Soins de santé	6 932	-	-	6 932	6 932
Total des obligations de sociétés canadiennes	844 987	212 935	-	1 057 922	1 057 922
Total des obligations	2 750 368	471 540	-	3 221 908	3 221 908
Actions privilégiées					
canadiennes	250 187	121 143	-	371 330	371 330
Total des actions privilégiées	250 187	121 143	-	371 330	371 330
Actions ordinaires					
canadiennes	299 648	312 828	-	612 476	612 476
américaines	16 934	-	-	16 934	16 934
autres	1 653	-	-	1 653	1 653
Total des actions ordinaires	318 235	312 828	-	631 063	631 063
Prêts hypothécaires	-	-	226 887	226 887	236 824
Avances sur polices	-	-	40 242	40 242	40 242
Prêts sur polices	-	-	119 896	119 896	119 896
Total	3 322 777 $	952 438 $	387 025 $	4 662 240 $	4 672 177 $

4. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

	Au 1er janvier 2010				
Catégorie d'actifs	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Prêts et créances	Valeur comptable totale	Juste valeur totale
Placements à court terme					
Gouvernement fédéral canadien	4 099 $	12 986 $	- $	17 085 $	17 085 $
Sociétés	-	19 995	-	19 995	19 995
Total des placements à court terme	4 099	32 981	-	37 080	37 080
Obligations					
Obligations émises ou garanties par :					
Gouvernement fédéral canadien	126 759	191 664	-	318 423	318 423
Gouvernement provinciaux et administrations municipales canadiens	1 426 409	149 427	-	1 575 836	1 575 836
Autres gouvernements étrangers	153	1 418	-	1 571	1 571
Total des obligations émises ou garanties par les gouvernements	1 553 321	342 509	-	1 895 830	1 895 830
Obligations de sociétés canadiennes par secteur d'activité :					
Services financiers	465 020	122 544	-	587 564	587 564
Infrastructures	87 472	19 109	-	106 581	106 581
Services publics	118 297	20 108	-	138 405	138 405
Énergie	9 488	5 252	-	14 740	14 740
Biens de consommation de base	38 444	4 176	-	42 620	42 620
Industriel	8 829	1 327	-	10 156	10 156
Total des obligations de sociétés canadiennes	727 550	172 516	-	900 066	900 066
Total des obligations	2 280 871	515 025	-	2 795 896	2 795 896
Actions privilégiées					
canadiennes	275 640	124 985	-	400 625	400 625
Total des actions privilégiées	275 640	124 985	-	400 625	400 625
Actions ordinaires					
canadiennes	245 901	227 816	-	473 717	473 717
américaines	26 308	19 290	-	45 598	45 598
autres	10 440	19 398	-	29 838	29 838
Total des actions ordinaires	282 649	266 504	-	549 153	549 153
Prêts hypothécaires	-	-	223 642	223 642	225 160
Avances sur polices	-	-	38 728	38 728	38 728
Prêts sur polices	-	-	137 764	137 764	137 764
Total	2 843 259 $	939 495 $	400 134 $	4 182 888 $	4 184 406 $

4. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

b) Dépréciation

(i) Prêts et créances

Les placements dans des actifs individuels ont été diminués de la provision pour perte de valeur spécifique suivante :

	Au 31 décembre 2011		
Prêts dépréciés	Placement comptabilisé	Provision pour perte de valeur	Valeur comptable
Prêts hypothécaires	8 010 $	2 571 $	5 439 $
Prêts sur polices	813	549	264
Total	8 823 $	3 120 $	5 703 $

	Au 31 décembre 2010		
Prêts dépréciés	Placement comptabilisé	Provision pour perte de valeur	Valeur comptable
Prêts hypothécaires	10 649 $	2 421 $	8 228 $
Prêts sur polices	813	565	248
Total	11 462 $	2 986 $	8 476 $

	Au 1er janvier 2010		
Prêt dépréciés	Placement comptabilisé	Provision pour perte de valeur	Valeur comptable
Prêts hypothécaires	10 214 $	2 061 $	8 153 $
Prêts sur polices	813	578	235
Total	11 027 $	2 639 $	8 388 $

La société détient des garanties de 5 462 $ relativement aux prêts hypothécaires et de 264 $ relativement aux prêts sur polices au 31 décembre 2011. Les prêts hypothécaires sont garantis par des biens immobiliers et les prêts sur polices sont garantis par des contrats d'assurance vie.

Continuité de la provision pour pertes sur créances	2011	2010
Provision – au début de l'exercice	2 986 $	2 639 $
Dotation à la provision (recouvrement) pour pertes sur créances	505	925
Radiation de prêts	(371)	(578)
Provision – à la fin de l'exercice	3 120 $	2 986 $

La société a comptabilisé un produit d'intérêts de 854 $ (764 $ en 2010) sur ces actifs.

Au 31 décembre 2011, les prêts et les créances en souffrance mais non dépréciés sont de néant (néant au 31 décembre 2010 et 9 270 $ au 1er janvier 2010).

4. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

(ii) Actifs disponibles à la vente

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, la société a sorti une perte avant impôts de 10 199 $ des autres éléments du résultat global pour la reclasser en résultat net en raison de la radiation d'actions ordinaires et d'actions privilégiées dépréciées disponibles à la vente (5 380 $ en 2010). La direction considère ces actifs comme dépréciés en raison de la durée pendant laquelle la juste valeur a été inférieure au coût et/ou de l'ampleur et de la nature de la perte.

Pour plus d'information sur la juste valeur des placements en actifs disponibles à la vente de la société, veuillez vous reporter à la note 4 e) Juste valeur des instruments financiers. Pour obtenir l'analyse des risques liés aux instruments financiers auxquels la société est exposée, nous vous prions de vous reporter à la note 29 Gestion du risque.

c) Comptabilité de couverture

Dans le cadre du placement de débentures subordonnées non garanties (note 24), la société a conclu un contrat de gré à gré sur obligations, soit un dérivé d'une valeur nominale de 75 000 $, venu à échéance le 13 mai 2009. Ce dérivé a été comptabilisé à titre d'élément de couverture dans le cadre d'une relation de couverture des flux de trésorerie.

La société prévoit sortir une perte de 791 $ du cumul des autres éléments du résultat global pour la reclasser au revenu de placement du compte consolidé de résultat au cours des douze prochains mois.

d) Revenu de placement

Le revenu de placement se compose des éléments suivants :

Pour l'exercice clos le 31 décembre	2011	2010
Produits d'intérêts	**183 244 $**	169 423 $
Dividendes	**34 398**	35 713
Autres éléments	**(355)**	137
Reprise de perte de valeur (perte de valeur) d'actifs	**(505)**	(925)
Revenu de placement	**216 782 $**	204 348 $

Les produits d'intérêts comprennent un montant de 50 228 $ (49 212 $ en 2010) lié aux actifs non classés comme des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net.

4. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

e) Juste valeur des instruments financiers

Le tableau suivant présente les instruments financiers évalués à la juste valeur, classés selon la hiérarchie de la juste valeur :

	Au 31 décembre 2011			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Juste valeur totale
Trésorerie et équivalents de trésorerie	155 559 $	- $	- $	155 559 $
Juste valeur par le biais du résultat net :				
Obligations	-	3 380 037	-	3 380 037
Actions ordinaires	293 869	-	-	293 869
Actions privilégiées	215 582	-	-	215 582
Placements à court terme	-	9 973	-	9 973
Disponibles à la vente :				
Obligations	-	683 860	-	683 860
Actions ordinaires	190 582	-	-	190 582
Actions privilégiées	108 648	-	-	108 648
Placements à court terme	-	23 894	-	23 894
Total	964 240 $	4 097 764 $	- $	5 062 004 $

	Au 31 décembre 2010			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Juste valeur totale
Trésorerie et équivalents de trésorerie	151 332 $	- $	- $	151 332 $
Juste valeur par le biais du résultat net :				
Obligations	-	2 750 368	-	2 750 368
Actions ordinaires	318 235	-	-	318 235
Actions privilégiées	250 187	-	-	250 187
Placements à court terme	-	3 987	-	3 987
Disponibles à la vente :				
Obligations	-	471 540	-	471 540
Actions ordinaires	312 828	-	-	312 828
Actions privilégiées	121 143	-	-	121 143
Placements à court terme	-	46 927	-	46 927
Total	1 153 725 $	3 272 822 $	- $	4 426 547 $

	Au 1er janvier 2010			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Juste valeur totale
Trésorerie et équivalents de trésorerie	149 141 $	- $	- $	149 141 $
Juste valeur par le biais du résultat net :				
Obligations		2 280 871	-	2 280 871
Actions ordinaires	282 649	-	-	282 649
Actions privilégiées	275 640	-	-	275 640
Placements à court terme	-	4 099	-	4 099
Disponibles à la vente :				
Obligations		515 025	-	515 025
Actions ordinaires	266 504	-	-	266 504
Actions privilégiées	124 985	-	-	124 985
Placements à court terme	-	32 981	-	32 981
Total	1 098 919 $	2 832 976 $	- $	3 931 895 $

4. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Le classement d'un instrument financier dans un niveau repose sur le plus faible niveau de données significatives pour la détermination de la juste valeur. Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux 1, 2 et 3 durant l'exercice clos le 31 décembre 2011 ni celui clos le 31 décembre 2010.

Pour plus d'information sur la composition des actifs investis de la société et pour une analyse des risques liés aux instruments financiers auxquels la société est exposée, veuillez vous reporter aux notes 4 a) et 29.

f) Instruments financiers dérivés

Au 31 décembre 2011

	Montant nominal	Valeur de remplacement actuelle	Juste valeur		Montant d'équivalent-crédit	Solde pondéré en fonction du risque
			Positive	Négative		
Cotés en Bourse						
Contrats à terme standardisés indiciels	22 681 $	30 $	30 $	161 $	- $	- $
Options sur actions	-	-	-	-	-	-
Hors cote						
Contrats de change à terme	16 200	16	16	289	178	3
Autres contrats sur actions	-	-	-	-	-	-
Total	38 881 $	46 $	46 $	450 $	178 $	3 $

Au 31 décembre 2010

	Montant nominal	Valeur de remplacement actuelle	Juste valeur		Montant d'équivalent-crédit	Solde pondéré en fonction du risque
			Positive	Négative		
Cotés en Bourse						
Contrats à terme standardisés indiciels	9 424 $	25 $	25 $	154 $	- $	- $
Options sur actions	-	-	-	-	-	-
Hors cote						
Contrats de change à terme	6 571	12	12	40	78	1
Autres contrats sur actions	11 545	730	730	526	1 422	23
Total	27 540 $	767 $	767 $	720 $	1 500 $	24 $

Au 1er janvier 2010

	Montant nominal	Valeur de remplacement actuelle	Juste valeur		Montant d'équivalent-crédit	Solde pondéré en fonction du risque
			Positive	Négative		
Cotés en Bourse						
Contrats à terme standardisés indiciels	10 128 $	66 $	66 $	- $	- $	- $
Options sur actions	7	3	3	-	3	-
Hors cote						
Contrats de change à terme	22 425	124	124	247	349	5
Autres contrats sur actions	15 515	2 300	2 300	-	3 407	55
Total	48 075 $	2 493 $	2 493 $	247 $	3 759 $	60 $

Tous les contrats viennent à échéance dans moins de un an. Les montants positifs et négatifs à l'égard de la juste valeur sont comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière sous Autres actifs et Créditeurs et autres passifs respectivement.

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants par action et les autres mentions)

5. MONTANTS D'ASSURANCE À RECEVOIR

Aux	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1er janvier 2010
À recevoir des titulaires de polices	3 400 $	3 108 $	3 914 $
À recevoir et courus auprès des réassureurs	18 593	16 235	9 437
Frais à recevoir	2	2 781	1 355
Autres	2 160	2 497	2 954
Montants d'assurance à recevoir	24 155 $	24 621 $	17 660 $

La société prévoit recouvrer tous les montants dans l'année qui suit la date de présentation de l'état consolidé de la situation financière.

6. AUTRES ACTIFS

Les autres actifs se composent des éléments suivants :

Aux	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1er janvier 2010
Créances clients	18 696 $	4 590 $	6 431 $
Actifs de retraite	13 137	12 016	10 506
Frais payés d'avance	2 631	2 309	2 611
Autres actifs	34 464 $	18 915 $	19 548 $

Sur le montant total ci-dessus, la société prévoit recouvrer 13 137 $ (12 016 $ au 31 décembre 2010 et 10 506 $ au 1er janvier 2010) un an ou plus après la date de présentation de l'état consolidé de la situation financière.

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrain	Biens immobiliers	Mobilier et équipements	Améliorations locatives	Total
Coût					
Au 1er janvier 2010	2 728 $	12 873 $	13 074 $	3 271 $	31 946 $
Ajouts	-	-	2 413	1 403	3 816
Cessions	-	-	(2 609)	-	(2 609)
Au 31 décembre 2010	2 728	12 873	12 878	4 674	33 153
Ajouts	-	-	2 214	520	2 734
Cessions	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2011	**2 728 $**	**12 873 $**	**15 092 $**	**5 194 $**	**35 887 $**
Amortissement					
Au 1er janvier 2010	- $	- $	(10 422) $	(1 551) $	(11 973) $
Dotation pour l'exercice	-	(644)	(1 296)	(592)	(2 532)
Cessions	-	-	2 609	-	2 609
Au 31 décembre 2010	-	(644)	(9 109)	(2 143)	(11 896)
Dotation pour l'exercice	-	(611)	(1 515)	(624)	(2 750)
Cessions	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2011	**- $**	**(1 255) $**	**(10 624) $**	**(2 767) $**	**(14 646) $**
Valeur comptable					
Au 1er janvier 2010	2 728 $	12 873 $	2 652 $	1 720 $	19 973 $
Au 31 décembre 2010	2 728 $	12 229 $	3 769 $	2 531 $	21 257 $
Au 31 décembre 2011	**2 728 $**	**11 618 $**	**4 468 $**	**2 427 $**	**21 241 $**

La société n'a comptabilisé aucune réduction de valeur d'actifs en 2011 ou en 2010.

8. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Coûts		
Au 1er janvier 2010	38 767	$
Ajouts	133	
Cessions	-	
Au 31 décembre 2010	38 900	
Ajouts	324	
Cessions	(893)	
Au 31 décembre 2011	**38 331**	**$**
Amortissement		
Au 1er janvier 2010	(35 079)	$
Dotation pour l'exercice	(1 577)	
Cessions	-	
Au 31 décembre 2010	(36 656)	
Dotation pour l'exercice	(1 164)	
Cessions	579	
Au 31 décembre 2011	**(37 241)**	**$**
Valeur comptable		
Au 1er janvier 2010	3 688	$
Au 31 décembre 2010	2 244	
Au 31 décembre 2011	**1 090**	**$**

Le total des dépenses de recherche et de développement comptabilisées en charges pour l'exercice 2011 se chiffre à 2 023 $ (889 $ en 2010).

La société n'a comptabilisé aucune réduction de valeur d'actifs en 2011 ou en 2010.

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants par action et les autres mentions)

9. FONDS DISTINCTS

a) Le tableau ci-dessous présente les actifs des fonds distincts regroupés par catégorie d'actifs :

Aux	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1er janvier 2010
Trésorerie et équivalents de trésorerie	139 781 $	233 078 $	142 279 $
Placements à court terme	163 846	109 150	230 409
Obligations	909 071	768 350	627 045
Actions ordinaires et actions privilégiées	3 270 227	3 576 969	3 294 346
Autres actifs (passifs) nets	(6 204)	19 111	16 322
	4 476 721	4 706 658	4 310 401
Moins les placements du fonds général	(61 403)	(85 759)	(123 816)
Total	4 415 318 $	4 620 899 $	4 186 585 $

b) Le tableau ci-dessous présente la variation des actifs des fonds distincts :

	2011	2010
Fonds distincts – au début de l'exercice	4 620 899 $	4 186 585 $
Ajouts aux fonds distincts :		
Montants reçus des titulaires de polices	1 081 150	1 081 289
Intérêts	41 258	36 230
Dividendes	114 256	95 929
Profits nets réalisés à la cession de placements	-	-
Augmentation nette latente de la valeur de marché des placements	-	354 406
	1 236 664	1 567 854
Déductions des fonds distincts :		
Montants retirés ou transférés par les titulaires de polices	1 130 268	1 049 679
Pertes nettes réalisées à la cession de placements	106 327	16 109
Diminution nette latente de la valeur de marché des placements	107 544	-
Frais de gestion et autres charges opérationnelles	122 462	105 809
	1 466 601	1 171 597
Variation nette des placements du fonds général	24 356	38 057
Fonds distincts – à la fin de l'exercice	4 415 318 $	4 620 899 $

10. MONTANTS D'ASSURANCE À PAYER

Aux	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1er janvier 2010
Règlements à payer et courus	31 610 $	38 344 $	21 910 $
À payer aux agents	7 734	7 270	6 306
Primes payées à l'avance	2 753	2 314	2 608
À payer aux réassureurs	6 976	7 799	5 260
Autres	14 486	17 328	21 824
Montants d'assurance à payer	63 559 $	73 055 $	57 908 $

Sur le montant total ci-dessus, la société prévoit régler 3 002 $ (7 031 $ au 31 décembre 2010, 7 281 $ au 1er janvier 2010) un an ou plus après la date de présentation de l'état consolidé de la situation financière.

11. PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE ET ACTIFS/PASSIFS DE RÉASSURANCE

a) Nature et composition des passifs des contrats d'assurance et de la réassurance connexe

Les passifs des contrats d'assurance comprennent les contrats d'assurance vie, d'assurance maladie et de rente avec ou sans participation.

Les modifications dans les hypothèses actuarielles sont basées sur les résultats techniques nouveaux et sur leur évolution, eu égard aux principaux facteurs touchant les estimations des flux de trésorerie futurs et compte tenu des prévisions économiques de rendement des placements, des études du secteur et des exigences de l'ICA et du BSIF.

Les passifs des contrats d'assurance correspondent aux montants qui, une fois ajoutés aux primes et aux revenus de placement estimatifs futurs, suffiront à couvrir les prestations, les participations, les charges et les impôts estimatifs à venir découlant des polices en vigueur. Les passifs des contrats d'assurance sont calculés selon les pratiques actuarielles reconnues, en fonction des normes établies par l'ICA et des exigences du BSIF.

La société réassure les risques excédentaires auprès de réassureurs canadiens règlementés. Les actifs et passifs de réassurance sont calculés à la fois en fonction des primes que la société prévoit verser en vertu des ententes de réassurance pour toute la durée des contrats d'assurance qu'elle doit honorer et des règlements d'assurance que la société prévoit recevoir lorsqu'un événement assuré en vertu de ces contrats d'assurance se produit. L'exposition brute de la société au risque d'assurance est réduite (augmentée) des actifs (passifs) de réassurance de (156 119) $ ((17 680) $ au 31 décembre 2010 et 32 693 $ au 1er janvier 2010). Cette variation des passifs de réassurance est principalement attribuable à la révision des hypothèses de la société en matière de mortalité, ce qui diminue la valeur actuelle des règlements d'assurance que la société prévoit recevoir des réassureurs. La société conclut des traités de réassurance seulement avec des réassureurs qui ont obtenu une cote de crédit indépendante de « A- » ou mieux d'A.M. Best.

Les opérations de réassurance ne libèrent aucunement l'assureur initial de son obligation première envers les titulaires de polices.

11. PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE ET ACTIFS/PASSIFS DE RÉASSURANCE (suite)

La société exerce ses activités au Canada dans la plupart des secteurs de l'assurance vie et des rentes; elle n'exerce aucune activité sur les marchés étrangers. Le tableau ci-dessous présente la concentration des passifs des contrats d'assurance et des actifs (passifs) de réassurance connexes regroupés par type de contrat.

Concentration des passifs des contrats d'assurance

	Au 31 décembre 2011		
	Passifs bruts des contrats d'assurance	Actifs (passifs) de réassurance	Valeur nette
Assurance individuelle avec participation			
- assurance vie	449 045 $	(2 579) $	451 624 $
- autres	446	-	446
Assurance individuelle sans participation			
- assurance vie	2 365 799	(253 239)	2 619 038
- rentes	1 066 630	16 932	1 049 698
- assurance maladie	85 937	10 502	75 435
Assurance collective sans participation			
- assurance vie	23 782	774	23 008
- rentes	70 196	-	70 196
- assurance maladie	192 841	71 491	121 350
Coûts d'acquisition différés des fonds distincts	(55 175)	-	(55 175)
Passif lié aux garanties des fonds distincts	-	-	-
Total	4 199 501 $	(156 119) $	4 355 620 $

	Au 31 décembre 2010		
	Passifs bruts des contrats d'assurance	Actifs (passifs) de réassurance	Valeur nette
Assurance individuelle avec participation			
- assurance vie	387 804 $	(4 230) $	392 034 $
- autres	463	-	463
Assurance individuelle sans participation			
- assurance vie	1 951 227	(103 475)	2 054 702
- rente	1 067 767	18 439	1 049 328
- assurance maladie	61 427	9 555	51 872
Assurance collective sans participation			
- assurance vie	20 963	810	20 153
- rente	74 691	-	74 691
- assurance maladie	167 496	61 221	106 275
Coûts d'acquisition différés des fonds distincts	(58 520)	-	(58 520)
Passif lié aux garanties des fonds distincts	-	-	-
Total	3 673 318 $	(17 680) $	3 690 998 $

11. PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE ET ACTIFS/PASSIFS DE RÉASSURANCE (suite)

	Au 1er janvier 2010		
	Passifs bruts des contrats d'assurance	Actifs (passifs) de réassurance	Valeur nette
Assurance individuelle avec participation			
- assurance vie	341 582 $	(3 282) $	344 864 $
- autres	483	-	483
Assurance individuelle sans participation			
- assurance vie	1 660 305	(50 598)	1 710 903
- rentes	990 191	21 376	968 815
- assurance maladie	43 914	8 727	35 187
Assurance collective sans participation			
- assurance vie	19 279	736	18 543
- rentes	75 581	-	75 581
- assurance maladie	153 745	55 734	98 011
Coûts d'acquisition différés des fonds distincts	(58 935)	-	(58 935)
Passif lié aux garanties des fonds distincts	-	-	-
Total	3 226 145 $	32 693 $	3 193 452 $

La société prévoit payer 4 082 809 $ (3 539 517 $ au 31 décembre 2010) en passifs de contrats d'assurance et 161 885 $ (24 911 $ au 31 décembre 2010) en passifs de réassurance un an ou plus après la date de présentation de l'état consolidé de la situation financière.

Les coûts d'acquisition différés des fonds distincts suivants sont inclus dans les passifs des contrats d'assurance :

	2011	2010
Coûts d'acquisition différés des fonds distincts – au début de l'exercice	**58 520 $**	58 935 $
Différés au cours de l'exercice	**21 250**	23 093
Amortis au cours de l'exercice	**(24 595)**	(23 508)
Coûts d'acquisition différés des fonds distincts – à la fin de l'exercice	**55 175 $**	58 520 $

Sur le montant ci-dessus, la société prévoit recouvrer 52 128 $ (55 580 $ au 31 décembre 2010 et 56 228 $ au 1er janvier 2010) un an ou plus après la date de présentation de l'état consolidé de la situation financière.

11. PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE ET ACTIFS/PASSIFS DE RÉASSURANCE (suite)

b) Variation des passifs des contrats d'assurance et des actifs/passifs de réassurance

		2011		
		Passifs bruts	Actifs (passifs) de réassurance	Valeur nette
Contrats d'assurance	- au début de l'exercice	3 673 318 $	(17 680) $	3 690 998 $
Modifications des hypothèses et des méthodes	- amélioration des résultats techniques en matière de mortalité/morbidité	(181 964)	(142 405)	(39 559)
	- approche mise à jour pour établir l'hypothèse de mortalité	(46 744)	(23 782)	(22 962)
	- révision à la baisse de l'hypothèse de rendement des placements	81 296	(32)	81 328
	- améliorations apportées au modèle	(8 628)	3 807	(12 435)
	- autres changements	2 350	8 091	(5 741)
Changements normaux	- nouvelles affaires	154 250	6 729	147 521
	- affaires en vigueur	525 623	9 153	516 470
Contrats d'assurance – à la fin de l'exercice		4 199 501 $	(156 119) $	4 355 620 $

		2010		
		Passifs bruts	Actifs (passifs) de réassurance	Valeur nette
Contrats d'assurance	- au début de l'exercice	3 226 145 $	32 693 $	3 193 452 $
Modifications des hypothèses et des méthodes	- approche mise à jour pour établir l'hypothèse de rendement des placements	8 391	(63)	8 454
	- améliorations des résultats techniques en matière de mortalité/morbidité	(79 878)	(50 163)	(29 715)
	- révision à la baisse de l'hypothèse de rendement des placements	40 167	1 387	38 780
	- révision des hypothèses de déchéance	(9 673)	(14 357)	4 684
	- autres changements	(5 405)	(1 115)	(4 290)
Changements normaux	- nouvelles affaires	250 875	808	250 067
	- affaires en vigueur	242 696	13 130	229 566
Contrats d'assurance – à la fin de l'exercice		3 673 318 $	(17 680) $	3 690 998 $

Les changements liés aux méthodes ou aux hypothèses indiqués dans les tableaux ci-dessus sont décrits plus en détail ci-après :

Les améliorations des résultats techniques au chapitre de la mortalité/morbidité pour les exercices 2011 et 2010 sont principalement attribuables aux résultats techniques favorables en matière de mortalité dans le secteur de l'assurance vie individuelle.

L'approche mise à jour pour établir l'hypothèse de mortalité pour 2011 découle principalement des nouvelles directives de l'ICA qui permettent des améliorations de la mortalité après la date d'évaluation pour les affaires d'assurance vie individuelle et de rente immédiate.

La révision à la baisse de l'hypothèse de rendement des placements à la fois en 2011 et en 2010 s'explique par l'incidence des conditions de taux d'intérêt peu élevés en partie contrebalancée par la variation des hypothèses liées aux actifs en défaut, aux placements et aux actifs en actions privilégiées.

Les améliorations apportées au modèle en 2011 touchent les affaires d'assurance avec participation. L'évaluation de la société est maintenant basée sur la valeur comptable ajustée qui tient essentiellement compte du fait que les participations sont ajustées afin de refléter les changements liés aux résultats techniques lorsque ceux-ci se produisent.

11. PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE ET ACTIFS/PASSIFS DE RÉASSURANCE (suite)

L'approche mise à jour pour établir l'hypothèse de rendement des placements pour l'exercice 2010 découle de l'introduction de la méthode de « retour à la moyenne » utilisée pour le calcul du rendement des placements des affaires d'assurance vie individuelle. La société a procédé à ce changement en raison de la décision dans le cadre des IFRS, de redésigner en tant qu'actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net 151 millions de dollars d'actifs financiers détenus pour soutenir les passifs des contrats d'assurance auparavant désignés comme des actifs disponibles à la vente.

La révision des hypothèses de déchéance pour l'exercice 2010 est principalement attribuable aux résultats techniques de maintien en vigueur pour les affaires d'assurance vie individuelle.

Les autres variations pour 2011 découlent principalement des mises à jour apportées aux hypothèses relatives aux résiliations de polices (déchéances) et des résultats techniques liés aux charges administratives. Pour l'exercice 2010, les variations sont principalement attribuables aux mises à jour apportées aux hypothèses relatives aux charges administratives.

11. PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE ET ACTIFS/PASSIFS DE RÉASSURANCE (suite)

c) Composition des actifs appariés aux passifs des contrats d'assurance, de rente et de placement et aux capitaux propres

Au 31 décembre 2011

	Passifs des contrats d'assurance	Passifs des contrats de rente	Passifs des contrats de placement	Capitaux propres	Total
Trésorerie et placements à court terme	135 886 $	20 425 $	274 $	32 841 $	189 426 $
Obligations	2 781 320	602 396	8 092	672 089	4 063 897
Prêts hypothécaires	7 082	253 748	3 408	-	264 238
Actions privilégiées	74 824	192 022	2 579	54 805	324 230
Actions ordinaires	293 869	-	-	190 582	484 451
Avances sur polices	41 981	-	-	-	41 981
Prêts sur polices	20 403	43 605	586	48 524	113 118
Autres	20 832	10 176	137	87 018	118 163
Total	3 376 197 $	1 122 372 $	15 076 $	1 085 859 $	5 599 504 $

Au 31 décembre 2010

	Passifs des contrats d'assurance	Passifs des contrats de rente	Passifs des contrats de placement	Capitaux propres	Total
Trésorerie et placements à court terme	122 637 $	21 994 $	332 $	57 283 $	202 246 $
Obligations	2 082 779	597 735	9 027	532 367	3 221 908
Prêts hypothécaires	-	223 511	3 376	-	226 887
Actions privilégiées	84 928	227 545	3 437	55 420	371 330
Actions ordinaires	318 235	-	-	312 828	631 063
Avances sur polices	40 242	-	-	-	40 242
Prêts sur polices	19 680	48 531	733	50 952	119 896
Autres	16 713	4 862	73	74 807	96 455
Total	2 685 214 $	1 124 178 $	16 978 $	1 083 657 $	4 910 027 $

Au 1er janvier 2010

	Passifs des contrats d'assurance	Passifs des contrats de rente	Passifs des contrats de placement	Capitaux propres	Total
Trésorerie et placements à court terme	97 645 $	12 684 $	213 $	75 679 $	186 221 $
Obligations	1 740 732	496 948	8 358	549 858	2 795 896
Prêts hypothécaires	-	219 943	3 699	-	223 642
Actions privilégiées	90 016	250 412	4 212	55 985	400 625
Actions ordinaires	282 649	-	-	266 504	549 153
Avances sur polices	38 728	-	-	-	38 728
Prêts sur polices	18 921	57 091	960	60 792	137 764
Actifs de réassurance	11 317	21 376	-	-	32 693
Autres	13 499	7 366	124	57 707	78 696
Total	2 293 507 $	1 065 820 $	17 566 $	1 066 525 $	4 443 418 $

Les provisions constituées pour les pertes futures prévues de capital et d'intérêts sur les placements et inscrites à titre de composante des passifs des contrats d'assurance s'élèvent à 93 000 $ (86 900 $ en 2010).

11. PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE ET ACTIFS/PASSIFS DE RÉASSURANCE (suite)

d) Juste valeur des passifs des contrats d'assurance et de placement et actifs/passifs de réassurance

En l'absence d'un marché actif pour la vente des passifs des contrats d'assurance et de placement et des actifs/passifs de réassurance, les valeurs déterminées par les calculs actuariels offrent une estimation raisonnable de leur juste valeur. Les passifs des contrats de placement sont des rentes certaines à durée relativement courte.

e) Actifs liquides

La société définit les actifs liquides comme des placements de grande qualité négociables qui peuvent être liquidés rapidement, au besoin, ce qui signifie qu'il existe un marché actif et des cours observables pour ces placements. La valeur des actifs liquides est calculée en fonction de leur juste valeur au 31 décembre.

La société définit les demandes de liquidités ou les obligations payables à vue comme ses obligations envers les titulaires de polices qu'elle pourrait devoir remplir dans l'immédiat à la discrétion du titulaire de police. Plus particulièrement, les demandes de liquidités comprennent les valeurs de rachat des produits d'assurance vie entière ainsi que les valeurs courantes cumulées des produits de rente. Ces montants sont bruts de tous frais de rachat ou de tout rajustement selon la valeur de marché permis en vertu des modalités des contrats. Les obligations payables à vue sont déterminées selon le montant qui serait nécessaire si la société devait remplir simultanément ses obligations envers tous ses titulaires de polices et ne peuvent être comparées aux passifs des contrats d'assurance, qui sont calculés selon les hypothèses actuarielles liées aux déchéances ainsi qu'à d'autres facteurs ayant une incidence à la baisse.

La société maintient un niveau élevé d'actifs liquides afin de s'assurer de pouvoir remplir rapidement ses demandes de liquidités. Les actifs liquides de la société sont les suivants :

Aux	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1er janvier 2010
Actifs :			
Trésorerie et effets à court terme	189 426 $	202 246 $	186 221 $
Obligations fédérales et provinciales	2 725 635	2 140 324	1 880 942
Autres obligations et actions facilement négociables	1 865 898	1 924 529	1 822 638
Total des actifs liquides	4 780 959 $	4 267 099 $	3 889 801 $
Passifs :			
Obligations payables à vue avec valeur fixe	460 881 $	438 738 $	420 280 $
Obligations payables à vue avec rajustements selon la valeur de marché	994 877	978 820	873 268
Total des besoins de liquidités	1 455 758 $	1 417 558 $	1 293 548 $

12. CRÉDITEURS ET AUTRES PASSIFS

Les créditeurs et les autres passifs se composent des éléments suivants :

Aux	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1er janvier 2010
Créditeurs	48 225 $	16 864 $	29 230 $
Obligation au titre des avantages futurs du personnel	11 318	10 920	10 509
Intérêts courus sur la dette subordonnée	1 604	1 604	1 604
Autres	8 950	8 320	3 800
Créditeurs et autres passifs	70 097 $	37 708 $	45 143 $

Sur le montant ci-dessus, la société prévoit régler 11 318 $ (10 920 $ au 31 décembre 2010 et 10 509 $ au 1er janvier 2010) un an ou plus après la date de présentation de l'état consolidé de la situation financière.

13. RÉGIMES D'AVANTAGES DU PERSONNEL

Les régimes de retraite comprennent des régimes à prestations définies à l'intention des membres du personnel. La société fournit également des garanties d'assurance maladie et d'assurance dentaire ainsi que d'autres avantages sociaux futurs à la retraite aux membres du personnel et aux retraités admissibles. Par le passé, la société a accordé des augmentations ponctuelles à son régime de retraite du personnel à prestations définies. Les augmentations sont accordées à la discrétion du conseil d'administration de la société.

Les tableaux ci-dessous présentent l'information financière relative aux régimes à prestations définies de la société.

Les montants comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière sont les suivants :

	Régimes de retraite		
	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1er janvier 2010
Valeur actuelle des obligations capitalisées	**(148 207) $**	(132 807) $	(118 455) $
Juste valeur des actifs des régimes	**139 196**	136 737	128 961
Situation de capitalisation – excédent (déficit)	**(9 011)**	3 930	10 506
(Gain) perte actuariel non comptabilisé	**22 148**	8 086	-
Actifs (passifs) au titre des prestations définies *(note 6)*	**13 137 $**	12 016 $	10 506 $

	Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi		
	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1er janvier 2010
Valeur actuelle des obligations non capitalisées	**(12 473)**	(11 663)	(10 509)
Gain (perte) actuariel non comptabilisé	**1 155**	743	-
Actifs (passifs) au titre des prestations définies *(note 12)*	**(11 318) $**	(10 920) $	(10 509) $

Les actifs (passifs) au titre des prestations définies, déduction faite de l'incidence cumulative du plafond des actifs, sont compris dans l'état consolidé de la situation financière au poste Autres actifs ou Créditeurs et autres passifs.

La variation annuelle de la valeur actuelle de l'obligation de la société au titre des prestations définies est la suivante :

	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2011	2010	**2011**	2010
Valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies				
Obligation au titre des prestations définies d'ouverture	**132 807 $**	118 455 $	**11 663 $**	10 509 $
Coût des services rendus au cours de l'exercice	**4 192**	3 142	**108**	106
Cotisations des membres du personnel	**2 172**	2 015	**-**	-
Coût financier	**7 395**	7 465	**631**	645
Prestations versées	**(5 957)**	(7 170)	**(343)**	(340)
Obligations au titre des écarts actuariels	**7 598**	8 900	**414**	743
Obligation au titre des prestations définies de clôture	**148 207 $**	132 807 $	**12 473 $**	11 663 $

La variation de la juste valeur des actifs des régimes de retraite est la suivante :

	Régimes de retraite	
	2011	2010
Actifs des régimes		
Juste valeur au début de l'exercice	**136 737 $**	128 961 $
Rendement prévu des actifs des régimes	**7 784**	7 982
Écarts actuariels liés aux actifs	**(6 476)**	814
Cotisations de l'employeur	**4 936**	4 135
Cotisations des membres du personnel	**2 172**	2 015
Prestations versées	**(5 957)**	(7 170)
Juste valeur à la fin de l'exercice	**139 196 $**	136 737 $

13. RÉGIMES D'AVANTAGES DU PERSONNEL (suite)

Le rendement réel des actifs des régimes pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 correspond à un profit de 1 308 $ (profit de 8 796 $ en 2010).

La variation des gains et des pertes actuariels attribuable aux différences entre les résultats techniques réels et prévus pour les actifs des régimes et les obligations au titre des prestations définies, ainsi que l'incidence des changements des hypothèses actuarielles afin de refléter les conditions économiques à la clôture de l'exercice sont résumés ci-dessous :

	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2011	2010	**2011**	2010
Pertes actuarielles (gains actuariels) non comptabilisés au 1er janvier	**8 086 $**	- $	**743 $**	- $
Ajustement des résultats techniques relatifs aux obligations des régimes	**397**	(1 861)	**(255)**	(229)
Ajustement des résultats techniques relatifs aux actifs des régimes	**6 476**	(814)	**-**	-
Changement attribuable aux hypothèses relatives au taux d'actualisation	**7 200**	10 761	**669**	972
Changement attribuable aux autres hypothèses actuarielles	**-**	-	**-**	-
Pertes actuarielles (gains actuariels) au cours de l'exercice	**14 073**	8 086	**414**	743
Déduction des pertes actuarielles (gains actuariels) nets comptabilisés au cours de l'exercice	**11**	-	**2**	-
Total des pertes actuarielles (gains actuariels) non comptabilisés au 31 décembre	**22 148 $**	8 086 $	**1 155 $**	743 $

Le tableau suivant indique les produits et les charges pour les régimes à prestations définies de la société :

	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2011	2010	**2011**	2010
Charge relative aux régimes à prestations définies				
Coût des services rendus au cours de l'exercice	**4 192 $**	3 142 $	**108 $**	106 $
Coût financier	**7 395**	7 465	**631**	645
Rendement prévu des actifs des régimes	**(7 784)**	(7 982)	**-**	-
Pertes actuarielles nettes (gains actuariels nets) comptabilisés au cours de l'exercice	**11**	-	**2**	-
	3 814 $	2 625 $	**741 $**	751 $

La charge relative aux régimes à prestations définies est comptabilisée au poste des charges opérationnelles.

Les actifs des régimes à prestations définies comprennent :

	Régimes de retraite	
	2011	2010
Titres de participation	**54 %**	55 %
Titres de créance	**36 %**	36 %
Titres à court terme	**5 %**	5 %
Autres	**5 %**	4 %
	100 %	100 %

13. RÉGIMES D'AVANTAGES DU PERSONNEL (suite)

La durée de vie active moyenne résiduelle des participants couverts par les régimes de retraite et les autres régimes d'avantages aux 31 décembre est la suivante :

Durée de vie active résiduelle en années	Régimes à prestations définies	
	2011	2010
Régime de retraite du personnel	**10**	12
Régime de retraite supplémentaire du personnel	**10**	10
Prestations d'assurance maladie des retraités	**9**	9

La société a utilisé les hypothèses moyennes pondérées suivantes dans ses calculs actuariels :

	Régimes de retraite	
	2011	2010
Obligation au titre des prestations définies aux 31 décembre :		
Taux d'actualisation	**5,1 %**	5,5 %
Hypothèse d'inflation	**2,0 %**	2,0 %
Taux de croissance de la rémunération	**3,5 %**	3,5 %
Augmentations futures des prestations	**3,0 %**	3,0 %
Charges relatives aux prestations pour l'exercice clos le 31 décembre :		
Taux d'actualisation	**5,5 %**	6,3 %
Taux de rendement à long terme prévu des actifs des régimes	**5,7 %**	6,2 %
Taux de rendement à long terme prévu des :		
Titres de participation	**7,5 %**	8,0 %
Titres de créance	**3,7 %**	4,2 %

	Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2011	2010
Obligation au titre des prestations définies aux 31 décembre :		
Taux d'actualisation	**5,0 %**	5,5 %
Hypothèse d'inflation	**2,0 %**	2,0 %
Charges relatives aux prestations pour l'exercice clos le 31 décembre :		
Taux d'actualisation	**5,5 %**	6,3 %
Taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé aux 31 décembre :		
Taux tendanciel initial du coût des soins de santé	**7,2 %**	7,2 %
Seuil de diminution des taux tendanciels	**4,5 %**	4,5 %
Année au cours de laquelle le taux atteindra le niveau auquel il devrait demeurer	**2026**	2026

13. RÉGIMES D'AVANTAGES DU PERSONNEL (suite)

Le taux d'actualisation a été sélectionné selon une analyse des taux d'intérêt courants du marché des obligations de sociétés de première catégorie ajustés selon la durée des sorties futures de trésorerie pour le paiement des prestations de retraite. Une augmentation de 1 % de ce taux entraînerait une baisse des obligations au titre des prestations définies d'environ 17 756 $ au 31 décembre 2011 (15 231 $ au 31 décembre 2010) et du coût des services rendus d'environ 946 $ en 2011 (723 $ en 2010).

Le rendement prévu des actifs des régimes est calculé pour chaque catégorie d'actifs en tenant compte à la fois des conditions du marché à la date de l'état de la situation financière d'ouverture et des prévisions de variations à long terme des rendements courants. Une augmentation de 1 % du taux de rendement prévu des actifs entraînerait une baisse de la charge des régimes de retraite d'environ 1 295 $ en 2011 (1 280 $ en 2010).

Les incidences d'une variation de 1 % des taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé sur les régimes d'avantages non liés à la retraite sont les suivantes :

	2011		2010	
	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Obligation au titre des prestations définies	1 787 $	(1 486) $	1 541 $	(1 291) $
Total du coût des services rendus et du coût financier	108 $	(90) $	100 $	(84) $

Les hypothèses de mortalité utilisées pour évaluer les obligations de la société au titre des prestations définies pour les régimes de retraite et les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont calculées selon les normes actuarielles établies par l'ICA.

Le tableau ci-dessous fournit de l'information additionnelle sur les régimes à prestations définies pour l'exercice courant et l'exercice précédent :

	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2011	2010	2011	2010
Aux 31 décembre				
Valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies	(148 207) $	(132 807) $	(12 473) $	(11 663) $
Juste valeur des actifs des régimes	139 196	136 737	-	-
Situation de capitalisation – excédent (déficit)	(9 011) $	3 930 $	(12 473) $	(11 663) $
Ajustements des résultats techniques relatifs aux passifs des régimes	397 $	(1 861) $	(255) $	(229) $
Pourcentage de la valeur actuelle des passifs des régimes	(0,27 %)	1,40 %	2,04 %	1,96 %
Ajustements des résultats techniques relatifs aux actifs des régimes	(6 476) $	814 $	- $	- $
Pourcentage des actifs des régimes	(4,65 %)	0,60 %	- $	- $

Les cotisations prévues aux régimes de retraite à prestations définies (y compris celles de l'employeur et de l'employé) de la société pour l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2012 se chiffrent à environ 5 917 $.

En août 2011, la société a annoncé des changements au régime de retraite du personnel de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie qui ont pris effet le 1er janvier 2012. Le régime de retraite du personnel de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie comprend une composante à prestations définies ainsi qu'une nouvelle composante à cotisations définies, qui a pris effet le 1er janvier 2012. Les participants du régime au 30 septembre 2011 pouvaient choisir de continuer de bénéficier de la composante à prestations définies ou de passer à la nouvelle composante à cotisations définies à compter du 1er janvier 2012. La société a cessé d'accepter les nouvelles adhésions à la composante à prestations définies à partir du 1er octobre 2011. Les participants du régime devaient aviser la société de leur décision au plus tard le 30 novembre 2011. Environ 5,8 % des membres du personnel ont choisi de passer à la composante à cotisations définies du régime de retraite.

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants par action et les autres mentions)

14. PRIMES D'ASSURANCE

Pour les exercices clos les 31 décembre	2011			2010		
	Valeur brute	Réassurance cédée	Valeur nette	Valeur brute	Réassurance cédée	Valeur nette
Primes d'assurance vie	407 163 $	(60 157) $	347 006 $	378 612 $	(55 597) $	323 015 $
Primes d'assurance maladie	289 813	(19 811)	270 002	273 223	(18 391)	254 832
Total des primes d'assurance vie et maladie	696 976	(79 968)	617 008	651 835	(73 988)	577 847
Prime de rentes	141 446	-	141 446	238 679	-	238 679
Primes d'assurance	838 422 $	(79 968) $	758 454 $	890 514 $	(73 988) $	816 526 $

15. PRODUITS DE FRAIS

Pour les exercices clos les 31 décembre	2011	2010
Frais de gestion de placements, frais d'administration relatifs aux titulaires de polices et frais liés aux garanties	109 096 $	103 179 $
Frais de rachat et autres frais divers	11 147	9 915
Produits de frais	120 243 $	113 094 $

16. PRESTATIONS ET CHARGES

a) Prestations et règlements payés en vertu des contrats d'assurance

Pour les exercices clos les 31 décembre	2011			2010		
	Valeur brute	Réassurance cédée	Valeur nette	Valeur brute	Réassurance cédée	Valeur nette
Règlements d'assurance vie	143 033 $	(39 991) $	103 042 $	175 988 $	(52 610) $	123 378 $
Règlements d'assurance maladie	200 884	(11 802)	189 082	194 436	(11 423)	183 013
Total des règlements d'assurance vie et maladie	343 917	(51 793)	292 124	370 424	(64 033)	306 391
Prestations de rentes	223 827	(2 539)	221 288	226 183	1 188	227 371
Prestations et règlements payés	567 744 $	(54 332) $	513 412 $	596 607 $	(62 845) $	533 762 $

16. PRESTATIONS ET CHARGES (suite)

b) Variation des passifs des contrats d'assurance et de la réassurance cédée

Pour les exercices clos les 31 décembre	2011			2010		
	Valeur brute	Réassurance cédée	Valeur nette	Valeur brute	Réassurance cédée	Valeur nette
Assurance vie	483 456 $	148 080 $	631 536 $	342 603 $	53 395 $	395 998 $
Assurance maladie	45 015	(11 148)	33 867	27 461	(5 959)	21 502
Total de l'assurance vie et maladie	528 471	136 932	665 403	370 064	47 436	417 500
Rentes	(2 288)	1 507	(781)	77 109	2 937	80 046
Variation des passifs des contrats d'assurance	526 183 $	138 439 $	664 622 $	447 173 $	50 373 $	497 546 $

17. INFORMATION SECTORIELLE

La société exerce ses activités dans le secteur canadien de l'assurance vie. Elle a adopté une approche de gestion par secteur d'activité pour l'information de gestion et la prise de décisions. Par conséquent, les résultats opérationnels sont divisés en trois secteurs d'activité, en plus du secteur du capital et de l'excédent, comme suit :

	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2011				
	Gestion de patrimoine	Assurance collective	Assurance individuelle	Capital et excédent	Total
Primes nettes de clients externes	141 446 $	278 306 $	338 702 $	- $	758 454 $
Produits d'intérêts	43 491	5 115	109 301	25 337	183 244
Revenu de placement total	55 366	5 947	118 247	37 222	216 782
Variation de la juste valeur découlant du reclassement à la juste valeur par le biais du résultat net	24 371	14 029	356 112	-	394 512
Profit (perte) réalisé sur la juste valeur par le biais du résultat net	6 805	1 737	32 782	-	41 324
Profit (perte) réalisé sur les actifs disponibles à la vente y compris les réductions de valeur	(75)	(65)	(327)	26 313	25 846
Produits de frais de clients externes	110 693	6 744	1 241	1 565	120 243
Prestations et règlements, montant net	221 288	196 678	95 446	-	513 412
Variation nette des passifs des contrats d'assurance	(780)	17 913	647 489	-	664 622
Variation de la provision des contrats de placement	745	-	-	-	745
Participations sur polices	-	-	20 962	-	20 962
Dotation aux amortissements des immobilisations	1 201	971	1 742	-	3 914
Charges opérationnelles totales	45 089	38 399	45 372	1 005	129 865
Charge de commissions nette	54 612	26 625	82 969	-	164 206
Charges d'intérêts	-	-	-	13 680	13 680
Impôt sur les primes	-	6 075	6 910	-	12 985
Impôt sur les placements et le capital	-	-	3 400	-	3 400
Charge (produit) d'impôts	1 432	5 899	(20 407)	13 215	139
Résultat net après impôts	16 220	15 109	(35 384)	37 200	33 145

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants par action et les autres mentions)

17. INFORMATION SECTORIELLE (suite)

	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2010				
	Gestion de patrimoine	Assurance collective	Assurance individuelle	Capital et excédent	Total
Primes nettes de clients externes	238 679 $	261 659 $	316 188 $	- $	816 526 $
Produits d'intérêts	44 325	4 531	96 415	24 152	169 423
Revenu de placement total	58 280	5 823	104 408	35 837	204 348
Variation de la juste valeur découlant du reclassement à la juste valeur par le biais du résultat net	10 188	7 785	195 673	-	213 646
Profit (perte) réalisé sur la juste valeur par le biais du résultat net	4 475	142	3 430	-	8 047
Profit (perte) réalisé sur les actifs disponibles à la vente y compris les réductions de valeur	(187)	(188)	(1 234)	9 105	7 496
Produits de frais de clients externes	103 829	6 462	1 341	1 462	113 094
Prestations et règlements, montant net	227 365	189 442	116 955	-	533 762
Variation nette des passifs des contrats d'assurance	80 046	9 633	407 867	-	497 546
Variation de la provision des contrats de placement	910	-	-	-	910
Participations sur polices	-	-	19 079	-	19 079
Dotation aux amortissements des immobilisations	1 610	875	1 624	-	4 109
Charges opérationnelles totales	43 671	34 637	37 136	967	116 411
Charge de commissions nette	56 619	23 941	76 521	-	157 081
Charges d'intérêts	-	-	-	13 665	13 665
Impôt sur les primes	-	5 708	6 490	-	12 198
Impôt sur les placements et le capital	-	-	3 300	-	3 300
Charge (produit) d'impôts	(2 978)	5 332	(16 226)	8 130	(5 742)
Résultat net après impôts	9 630	12 778	(31 103)	23 642	14 947

17. INFORMATION SECTORIELLE (suite)

Les actifs sont divisés en trois secteurs d'activité, en plus du secteur du capital et de l'excédent.

Au 31 décembre 2011

	Gestion de patrimoine	Assurance collective	Assurance individuelle	Capital et excédent	Total
Actifs en excluant les fonds distincts	1 137 448 $	151 964 $	3 224 233 $	1 085 859 $	5 599 504 $
Fonds distincts	4 391 908	-	23 410	-	4 415 318
Total des actifs	5 529 356 $	151 964 $	3 247 643 $	1 085 859 $	10 014 822 $

Au 31 décembre 2010

	Gestion de patrimoine	Assurance collective	Assurance individuelle	Capital et excédent	Total
Actifs en excluant les fonds distincts	1 141 156 $	132 477 $	2 552 737 $	1 083 657 $	4 910 027 $
Fonds distincts	4 592 482	-	28 417	-	4 620 899
Total des actifs	5 733 638 $	132 477 $	2 581 154 $	1 083 657 $	9 530 926 $

Au 1er janvier 2010

	Gestion de patrimoine	Assurance collective	Assurance individuelle	Capital et excédent	Total
Actifs en excluant les fonds distincts	1 083 386 $	121 806 $	2 171 701 $	1 066 525 $	4 443 418 $
Fonds distincts	4 157 826	-	28 759	-	4 186 585
Total des actifs	5 241 212 $	121 806 $	2 200 460 $	1 066 525 $	8 630 003 $

La description des secteurs d'activité est la suivante :

La **gestion de patrimoine** comprend les fonds distincts, les rentes à taux d'intérêt garanti et les rentes qui procurent un revenu la vie durant.

L'**assurance collective** offre aux employeurs des régimes d'assurance collective qui comprennent les protections d'assurance vie, maladie, dentaire et invalidité à l'intention de leurs employés.

L'**assurance individuelle** comprend des produits d'assurance vie et maladie individuelle sans participation et avec participation.

Le secteur **capital et excédent** se compose d'actifs détenus dans les comptes d'avoir des actionnaires et d'avoir des titulaires de polices.

Bien que des actifs spécifiques du fonds général soient théoriquement appariés à des types spécifiques de passifs du fonds général ou détenus dans les comptes d'avoir des actionnaires et d'avoir des titulaires de polices, tous les actifs du fonds général sont disponibles pour payer tous les passifs du fonds général, au besoin. Les actifs des fonds distincts ne sont pas disponibles pour payer les passifs du fonds général.

18. CHARGES OPÉRATIONNELLES

Les charges opérationnelles comprennent les éléments suivants :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2011	2010
Charges liées aux salaires et aux avantages du personnel	73 463 $	66 840 $
Services professionnels	18 138	14 966
Location et entretien	8 666	8 742
Dotation aux amortissements des immobilisations	4 227	4 109
Autres	25 371	21 754
Total	129 865 $	116 411 $

19. IMPÔTS

a) Charge d'impôts

La charge d'impôts comprend une composante d'impôts exigibles et différés, comme suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2011	2010
Charge d'impôts exigibles	(2 966) $	(6 412) $
Charge (produit) d'impôts différés		
- liée à la création et à la reprise des différences temporelles	3 681	1 671
- découlant des changements des taux d'imposition pratiquement en vigueur	(576)	(1 001)
Charge d'impôts	139 $	(5 742) $

Durant l'exercice 2011, la société a versé des acomptes provisionnels totalisant 4 010 $ (13 004 $ en 2010) et versé (recouvré) des impôts pour les exercices précédents totalisant (11 525) $ (29 125 $ en 2010).

La société dispose de pertes fiscales inutilisées de 69 527 $ (69 823 $ en 2010) dans la province d'Ontario en raison de l'harmonisation de l'administration des impôts de l'Ontario et du fédéral, qui ont généré des crédits d'impôt échéant en 2013. Le montant d'impôts recouvrable de 4 001 $ (4 099 $ en 2010) sur ces pertes fiscales est comptabilisé dans les impôts différés. La société dispose également d'un report prospectif d'impôt minimum de l'Ontario de 4 863 $. De ce montant, 2 463 $ viennent à échéance dans 20 ans et 2 400 $ dans 19 ans. La direction estime plus probable qu'improbable que ces pertes fiscales se réalisent avant leur expiration.

19. IMPÔTS (suite)

b) Écart par rapport à la charge d'impôts prévue par la loi

La charge d'impôts diffère de la charge d'impôts prévue par la loi en raison des écarts suivants :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2011	2010
Résultat net avant impôts	33 284 $	9 205 $
Charge d'impôts aux taux prévus par la loi	9 326	2 778
Augmentation (diminution) résultant des éléments suivants :		
Changements des taux d'imposition pratiquement en vigueur	(2 586)	(1 001)
Dividendes sur actions libérés d'impôt	(9 498)	(10 026)
Incidence de la comptabilisation des changements aux règles fiscales	-	890
Divers	2 897	1 617
Charge d'impôts	139 $	(5 742) $

En 2007, le gouvernement fédéral a adopté un plan de réduction des impôts visant à abaisser le taux d'imposition des sociétés canadiennes. Le gouvernement fédéral a également encouragé les provinces et les territoires à faire de même. L'objectif général du gouvernement fédéral consiste à atteindre le taux d'imposition combiné fédéral et provincial de 25 %. Le taux d'imposition des sociétés en vigueur en 2011 se chiffre à 28,02 % (30,17 % en 2010). Ce taux devrait baisser à environ 26,27 % en 2012 puis à 25,90 % en 2013. L'incidence de la baisse future des taux d'imposition des sociétés est prise en compte dans le calcul de l'impôt différé.

c) Impôt différé

Dans certains cas, la valeur fiscale des actifs et des passifs diffère de la valeur comptable. Ces écarts donnent lieu à l'impôt différé, qui se reflète comme suit dans l'état consolidé de la situation financière :

Aux	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1er janvier 2010
Contrats d'assurance	(12 632) $	20 826 $	53 820 $
Placements de portefeuille	(11 479)	(38 219)	(67 480)
Pertes recouvrables sur les exercices futurs	17 747	13 405	10 052
Autres éléments, valeur nette	(222)	507	797
Passifs d'impôt différé	(6 586) $	(3 481) $	(2 811) $

Sur le montant total ci-dessus, un montant de (2 436) $ ((3 338) $ au 31 décembre 2010, (1 313) $ au 1er janvier 2010) devrait être reçu (payé) plus d'un an après la date de présentation de l'état consolidé de la situation financière.

Les variations nettes du compte d'impôt différé s'établissent comme suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2011	2010
Début de l'exercice	(3 481) $	(2 811) $
Débit (crédit) au compte de résultat	3 105	670
Fin de l'exercice	(6 586) $	(3 481) $

19. IMPÔTS (suite)

d) Impôts compris dans le cumul des autres éléments du résultat global

Le cumul des autres éléments du résultat global est présenté net d'impôts.

Les montants d'impôts suivants sont inclus dans chaque composante du cumul des autres éléments du résultat global.

Pour les exercices clos les 31 décembre	2011			2010		
	Avant impôts	Charge (produit) d'impôts	Après impôts	Avant impôts	Charge (produit) d'impôts	Après impôts
Variation latente de la juste valeur des placements disponibles à la vente	(4 148) $	(1 134) $	(3 014) $	36 328 $	10 886 $	25 442 $
Variation de la juste valeur des placements disponibles à la vente reclassée en résultat net, y compris les réductions de valeur	(25 845)	(9 644)	(16 201)	(7 495)	(3 585)	(3 910)
Profit (perte) sur les dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	-	-	-	-	-	-
Profit (perte) sur les dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie reclassé(e) en résultat net	735	239	496	684	222	462
Autres éléments du résultat global, valeur nette	(29 258) $	(10 539) $	(18 719) $	29 517 $	7 523 $	21 994 $

Les montants d'impôts suivants sont inclus dans chaque composante des autres éléments du résultat global attribuable aux actionnaires :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2011			2010		
	Avant impôts	Charge (produit) d'impôts	Après impôts	Avant impôts	Charge (produit) d'impôts	Après impôts
Variation latente de la juste valeur des placements disponibles à la vente	(2 859) $	(773) $	(2 086) $	32 921 $	9 867 $	23 054 $
Variation de la juste valeur des placements disponibles à la vente reclassée en résultat net, y compris les réductions de valeur	(24 933)	(9 173)	(15 760)	(6 661)	(3 269)	(3 392)
Profit (perte) sur les dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	-	-	-	-	-	-
Profit (perte) sur les dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie reclassé(e) en résultat net	735	239	496	684	222	462
Quote-part des actionnaires du cumul des autres éléments du résultat global attribuable aux titulaires de polices	(220)	(83)	(137)	286	99	187
Autres éléments du résultat global, valeur nette	(27 277) $	(9 790) $	(17 487) $	27 230 $	6 919 $	20 311 $

Les montants d'impôts suivants sont inclus dans chaque composante des autres éléments du résultat global attribuable aux titulaires de polices :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2011			2010		
	Avant impôts	Charge (produit) d'impôts	Après impôts	Avant impôts	Charge (produit) d'impôts	Après impôts
Variation latente de la juste valeur des placements disponibles à la vente	(1 289) $	(361) $	(928) $	3 407 $	1 019 $	2 388 $
Variation de la juste valeur des placements disponibles à la vente reclassée en résultat net, y compris les réductions de valeur	(912)	(471)	(441)	(834)	(316)	(518)
Quote-part des actionnaires des autres éléments du résultat global attribuable aux titulaires de polices	220	83	137	(286)	(99)	(187)
Autres éléments du résultat global, valeur nette	(1 981) $	(749) $	(1 232) $	2 287 $	604 $	1 683 $

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants par action et les autres mentions)

20. DIVIDENDES

https://mail.google.com/mail/?tab=cm#inbox Les dividendes versés en 2011 et en 2010 se chiffrent à 15 800 $ et à 15 000 $ respectivement, ce qui représente un taux de distribution de 16,0394 $ par action en 2011 et de 15,2273 $ par action en 2010.

La société n'a déclaré aucun dividende entre la date de présentation de l'état de la situation financière et le 24 février 2012, soit la date d'autorisation des présents états financiers.

21. GESTION DU CAPITAL

La société a pour objectif de gérer son capital de façon à se conformer aux exigences de suffisance du capital de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada) telles qu'établies et contrôlées par le BSIF. En vertu des lignes directrices du BSIF, le capital de la société est divisé en deux catégories. Le capital de première catégorie de la société comprend les actions ordinaires, le surplus d'apport, les résultats non distribués et l'avoir des titulaires de polices avec participation. Le capital de deuxième catégorie se compose du cumul des profits latents sur les actions disponibles à la vente, déduction faite des impôts, des provisions négatives sur les passifs des contrats d'assurance et de la dette subordonnée. Les ratios cibles du BSIF pour le capital de première catégorie et le capital total des assureurs vie canadiens sont de 105 % et de 150 %, respectivement. Aux 31 décembre 2011, 31 décembre 2010 et 1er janvier 2010, le capital de la société était conforme à ces ratios.

Aux	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1er janvier 2010
Capital de première catégorie	705 288 $	714 802 $	721 338 $
Capital de deuxième catégorie	314 129	314 598	291 341
Capital règlementaire total	1 019 417 $	1 029 400 $	1 012 679 $

22. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

La société a conclu différents contrats de location simple pour la location de locaux à bureaux et de certains équipements informatiques et autres. Les paiements au titre de ces contrats se chiffrent à 2 786 $ en 2011 (2 605 $ en 2010). Le montant global des paiements minimaux futurs au titre des contrats de location simple non résiliables est comme suit :

	2011	2010
2011	- $	2 355 $
2012	2 559	2 069
2013	2 234	1 819
2014	2 086	1 678
2015	1 184	985
2016 (et par la suite, à des fins de comparaison)	810	3 065
2017 (et par la suite)	2 406	-
	11 279 $	11 971 $

Autres éventualités

La société exerce ses activités dans le secteur de l'assurance et peut faire l'objet d'actions en justice durant le cours normal de ses activités. Bien qu'elle ne puisse prévoir ou déterminer le résultat final de toute menace d'action en justice ou action en justice en cours, la direction ne considère pas que ces actions (y compris les litiges) auront un effet important sur les résultats ou la situation financière de la société.

22. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (suite)

Relativement à son exploitation, la société est parfois désignée à titre de défenderesse dans le cadre d'actions en dommages-intérêts prétendument subis par les demandeurs. Bien qu'il soit impossible de prévoir l'issue des diverses poursuites à ce moment-ci, la société estime qu'elle ne subira pas de pertes ni de frais importants par suite de celles-ci.

Les règlements administratifs de la société prévoient une indemnisation de ses administrateurs, des membres de la direction et de ses employés, anciens ou actuels, à l'égard de toute responsabilité découlant de leur service à la société dans la mesure des dispositions de la loi. La nature générale des règlements administratifs de la société relativement à ces indemnisations ne permet pas une estimation raisonnable du montant potentiel maximum de tout passif.

Dans certains cas, la société possède des recours contre des tiers concernant les éléments précités. La société dispose en outre de polices d'assurance qui peuvent fournir une protection contre certains de ces éléments.

23. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La société est une filiale appartenant à 98,3 % à E-L Financial Services Limited, elle-même une filiale appartenant à 81 % à E-L Financial Corporation Limited. La société est ultimement contrôlée par l'honorable Henry N. R. Jackman et une fiducie créée en 1969 par son père, Henry R. Jackman. Dans le cours normal de ses activités, la société effectue des opérations avec ses actionnaires ainsi que d'autres sociétés sous contrôle commun ou influence commune concernant la location d'immeubles à bureau, des services de gestion des placements et divers services administratifs. En 2011, la société a perçu un montant de 1 565 $ (1 462 $ en 2010) en frais de services de gestion des placements auprès de parties liées sous contrôle commun. Pour tout autre service, les montants versés et perçus étaient négligeables. Certains administrateurs et dirigeants de la société sont titulaires de polices d'assurance vie émises par la société.

Rémunération des membres clés de la direction

Les membres clés de la direction comprennent les administrateurs et les membres de la haute direction de la société. La rémunération des membres clés de la direction est comme suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2011	2010
Salaires et autres avantages à court terme du personnel	5 591 $	5 444 $
Avantages postérieurs à l'emploi	346	238
Autres avantages à long terme	-	-
Total	5 937 $	5 682 $

Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent les coûts des services rendus au cours de la période pour l'employeur, associés aux régimes de retraite et aux autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

La société n'a passé en charges aucune indemnité pour fin de contrat de travail pour les exercices 2011 et 2010.

La direction a mis en place des procédures d'évaluation et d'approbation des opérations avec les parties liées et produit un rapport annuel sur le suivi des procédures et les résultats de l'évaluation à l'intention du comité d'étude sur les règles de conduite du conseil d'administration.

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants par action et les autres mentions)

24. DETTE SUBORDONNÉE

Le 20 mai 2009, la société a émis une débenture subordonnée non garantie d'un montant en capital de 200 000 $, dont la date d'échéance est le 20 mai 2019. Le taux d'intérêt du 20 mai 2009 au 20 mai 2014 est de 6,73 %, et le taux d'intérêt pour la période allant du 20 mai 2014 au 20 mai 2019 correspondra au taux CDOR (Canadian Deposit Offered Rate) sur trois mois majoré de 5,75 %. L'intérêt est payable sur une base semestrielle, aux 20 mai et aux 20 novembre, jusqu'au 20 mai 2014, puis sur une base trimestrielle par la suite, avec un premier versement le 20 août 2014. La débenture a été comptabilisée au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La dette est subordonnée en droit de remboursement à la totalité des passifs des contrats d'assurance et à toute dette de premier rang de la société. La société peut exiger le rachat de l'émission en tout temps sous réserve de l'approbation du BSIF. Le détenteur n'a aucun droit de rachat.

La juste valeur de cette débenture se chiffre à 218 032 $ au 31 décembre 2011 (218 858 $ au 31 décembre 2010 et 213 420 $ au 1er janvier 2010).

25. DROIT À L'AVOIR DES ACTIONNAIRES

Le droit des actionnaires à un montant de 6 357 $ (6 401 $ au 31 décembre 2010 et 6 757 $ au 1er janvier 2010) de l'avoir des actionnaires est subordonné au paiement futur des participations aux titulaires de polices avec participation.

26. CAPITAL-ACTIONS

a) Actions ordinaires autorisées : 2 000 000 d'actions sans valeur nominale

b) Émis et entièrement libéré

Aux	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1er janvier 2010
Nombre d'actions ordinaires : 985 076	985 $	985 $	985 $

27. INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Information supplémentaire sur les flux de trésorerie :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2011	2010
Intérêt versé sur la dette subordonnée	13 460 $	13 460 $
Impôts sur le résultat payés, déduction faite de (remboursements)	(7 515)	42 129
Produits d'intérêts reçu	111 564	103 662
Dividendes reçus	34 424	35 158

Tous les montants ci-dessus sont comptabilisés au poste des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles dans le tableau consolidé des flux de trésorerie.

28. INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE SUR LES TITULAIRES DE POLICES AVEC PARTICIPATION

Actifs du compte avec participation

Aux	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1er janvier 2010
Actifs appariés à l'avoir du compte avec participation	57 211 $	57 605 $	60 812 $
Actifs appariés aux passifs du compte avec participation	500 635	439 141	383 508

Transferts vers le compte des actionnaires

Pour l'exercice 2011, la société a transféré 2 172 $ (1 978 $ en 2010), soit l'équivalent de 1/9e des participations créditées aux titulaires de polices avec participation, du compte avec participation au compte des actionnaires.

29. GESTION DU RISQUE

L'objectif du processus de gestion du risque de la société est de s'assurer que les activités qui l'exposent à un risque sont cohérentes avec ses objectifs et sa philosophie en matière de risque, tout en maintenant un équilibre risque/rendement approprié. Pour ce faire, la société a mis en place une politique de gestion du risque. Le comité de gestion du risque, un comité de gestion multidisciplinaire composé de représentants de tous les secteurs fonctionnels de la société, présidé par l'actuaire en chef et relevant directement du conseil d'administration, est responsable de la supervision et de la gestion de cette politique. Toutes les politiques et les procédures de gestion du risque font l'objet d'une révision régulière en fonction de leur pertinence et des changements survenant dans l'environnement de risque et sont ensuite présentées au conseil d'administration sur une base annuelle.

La société est exposée à des risques financiers qui découlent de ses activités d'investissement et d'assurance ainsi qu'aux risques liés à sa réputation associés à ses activités et à sa capacité à gérer certains risques particuliers. Les risques particuliers que la direction considère les plus importants en termes de probabilité et d'effets défavorables potentiels sur la société sont mentionnés ci-dessous, par ordre d'importance.

a) Risque de placement

(i) Risque de marché, y compris :

1) Fluctuation des cours

2) Risque de taux d'intérêt

3) Risque de change

(ii) Risque de liquidité

(iii) Risque de crédit

b) Risque d'assurance

(i) Risque lié aux résultats techniques

1) Mortalité

2) Rendement des placements

3) Résiliation des polices (déchéances)

4) Charges

5) Morbidité

(ii) Risque de conception des produits et d'établissement des prix

(iii) Risque en matière de règlements et d'appréciation des risques

(iv) Risque de réassurance

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants par action et les autres mentions)

29. GESTION DU RISQUE (suite)

a) Risque de placement

(i) Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque de pertes découlant de changements défavorables des taux et des prix du marché, tels que les taux d'intérêt, le cours des actions et des autres valeurs mobilières, les écarts de crédit et les taux de change. Le risque de marché est directement influencé par la volatilité et le niveau de liquidité des marchés sur lesquels les instruments financiers concernés sont négociés, par les attentes à l'égard des cours et des tendances de rendement futurs ainsi que par la composition du portefeuille de placements de la société. Pour la société, les risques de marché les plus importants sont la fluctuation des cours, le risque de taux d'intérêt et le risque de change.

1) Fluctuation des cours

Le portefeuille de placements de la société comprend principalement des obligations et des actions, et la juste valeur de ces placements varie selon les changements des conditions économiques générales et boursières, incluant les baisses et la volatilité des marchés boursiers. La volatilité des marchés boursiers peut résulter de la volatilité des marchés en général ou d'évènements sociaux, politiques ou économiques particuliers. Une baisse des marchés boursiers peut avoir un effet défavorable sur le rendement des actifs appariés au capital, la suffisance du capital, les frais de gestion perçus sur les contrats de fonds distincts et de fonds indiciels compris dans les polices d'assurance vie universelle, de même que les passifs d'assurance et les exigences en matière de capital, particulièrement en ce qui concerne les garanties de fonds distincts.

Les titulaires de polices assument généralement le risque de fluctuation de la valeur de marché des fonds distincts de la société. Les variations de la valeur de marché de tels actifs entraînera des variations du revenu de la société à un point tel que les frais sont déterminés en fonction de la valeur de ces fonds. Des baisses considérables et constantes des marchés boursiers peuvent entraîner des pertes nettes sur de tels produits, qui peuvent avoir un effet défavorable pour la société. De plus, certains des produits de fonds distincts de la société disposent de garanties au décès, à l'échéance ou au rachat qui peuvent prendre effet selon le rendement de marché des fonds sous-jacents. En cas de baisse de marché significative, la hausse résultante du coût de ces garanties pourrait avoir un effet défavorable sur la situation financière, les exigences relatives au montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent (MMPRCE) et les résultats opérationnels de la société.

La société achète des obligations de qualité afin de soutenir, dans une forte proportion, ses passifs des contrats d'assurance et de rente. Les flux de trésorerie qui découlent de ces placements visent à répondre aux exigences en matière de liquidité liées aux passifs des polices de la société, selon les limites établies par celle-ci. Toutefois, si la société n'atteint pas les rendements prévus sous-jacents à la tarification de ses produits, ses résultats opérationnels peuvent s'en ressentir.

Un aspect primordial de la stratégie de placement de la société est de maintenir des actions ordinaires de sociétés à « forte capitalisation » cotées en bourse d'un niveau supérieur à la moyenne du secteur dans son portefeuille de placements du compte capital et excédent, dans le but d'obtenir des rendements supérieurs à long terme. Par conséquent, la société dispose d'un portefeuille d'actions ordinaires relativement important et est exposée à des pertes importantes qui découleraient des baisses de sa juste valeur. Une baisse de la juste valeur du portefeuille d'actions ordinaires de la société entraîne une réduction des capitaux propres, du compte de l'excédent attribuable aux titulaires de polices et du ratio du MMPRCE. À mesure que le ratio du MMPRCE approche du ratio minimal prescrit par le BSIF, la pression des autorités derèglementation à l'égard de la hausse du capital s'accroît. Le résultat net diminuerait également si des baisses de valeur survenaient à la suite de cessions ou donnaient lieu à la constitution de provisions pour dépréciation.

29. GESTION DU RISQUE (suite)

La société gère cette exposition au risque principalement grâce à des limites de placement et à la supervision par le comité des placements des gestionnaires de placements. Le comité des placements surveille activement la taille et la composition du portefeuille. La société est entièrement exposée aux variations de la juste valeur du portefeuille et n'utilise pas de couverture en ce qui concerne cette exposition.

Les placements du fonds général de la société sont assujettis aux limites établies par la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada) et aux lignes directrices en matière de placements établies par le comité de placements du conseil d'administration. Les lignes directrices de placement sont conçues pour limiter le risque de placement global par la détermination des objectifs de placement, des placements admissibles, des critères de diversification, de l'exposition, de seuils de concentration et de critères de qualité pour les placements admissibles par secteur. Le comité des placements reçoit des rapports mensuels sur la composition et le rendement du fonds général par secteur, l'appariement des dérivés, la composition et le rendement des fonds distincts ainsi que les opérations de placement pour tous les fonds. De plus, au moins une fois par trimestre, la direction et les gestionnaires de placements de la société présentent des rapports au comité des placements, et, par l'entremise du comité des placements, au conseil d'administration, sur le contenu des portefeuilles, la composition de l'actif, le rapprochement des positions de la société, le rendement du fonds général et des fonds distincts ainsi que la conformité aux lignes directrices relatives aux placements.

La société utilise des modèles stochastiques pour surveiller et gérer le risque lié aux garanties des fonds distincts et établit des réserves pour les passifs des titulaires de polices conformément aux normes mises de l'avant par l'ICA. Le développement de produits et les politiques d'établissement des prix exigent également de tenir compte du risque de portefeuille et des exigences en matière de capital à l'égard de la conception, du développement et de l'établissement des prix des produits. Le comité de gestion des actifs et des passifs produit un rapport trimestriel à l'intention du comité des placements du conseil d'administration sur la nature et la valeur des passifs liés aux garanties des fonds distincts de la société, y compris l'exposition aux compléments potentiels et les exigences en matière de capital.

La société a mis en place une politique de gestion du capital, des niveaux de gestion de capital qui surpassent les minimums des autorités de règlementation et un examen dynamique des critères en matière de suffisance du capital qui tiennent compte de l'incidence potentielle des scénarios de risque de placement défavorables (y compris des conditions de marché et des taux d'intérêt défavorables) sur sa situation de capital. La direction surveille le ratio du MMPRCE de façon régulière et fait un rapport sur son ratio du MMPRCE, au moins une fois par trimestre, au conseil d'administration.

Le tableau ci-après résume l'incidence potentielle pour la société des fluctuations des marchés boursiers mondiaux. La société utilise une hausse ou une baisse de 10 % des marchés boursiers en tant que variation raisonnablement possible des marchés boursiers. La société a également mentionné l'incidence d'une variation à la hausse ou à la baisse de 20 % sur sa sensibilité aux marchés boursiers. Pour les passifs liés aux garanties sur les polices de fonds distincts, le niveau de sensibilité dépend fortement du niveau du marché boursier au moment de produire l'estimation. En fin de période, si le marché boursier affiche une hausse par rapport au niveau qui existait au moment où les polices de fonds distincts ont été émises, la sensibilité diminue. En fin de période, si le marché boursier affiche une baisse par rapport au niveau qui existait au moment où les polices de fonds distincts ont été émises, la sensibilité augmente. Les montants indiqués ci-après pour les passifs liés aux garanties sur les polices de fonds distincts illustrent l'incidence sur le résultat net attribuable aux actionnaires.

29. GESTION DU RISQUE (suite)

	Au 31 décembre 2011			
	Hausse de 10 %	Baisse de 10 %	Hausse de 20 %	Baisse de 20%
Résultat net attribuable aux actionnaires	11 056 $	(11 056) $	22 124 $	(28 943) $
Résultat net attribuable aux titulaires de polices	néant	néant	néant	néant
Autres éléments du résultat global attribuable aux actionnaires	11 477 $	(11 477) $	22 954 $	(22 954) $
Autres éléments du résultat global attribuable aux titulaires de polices	2 241 $	(2 241) $	4 482 $	(4 482) $
Passifs liés aux garanties sur les polices de fonds distincts	néant	néant	néant	néant

	Au 31 décembre 2010			
	Hausse de 10 %	Baisse de 10 %	Hausse de 20 %	Baisse de 20%
Résultat net attribuable aux actionnaires	10 582 $	(10 582) $	21 276 $	(21 276) $
Résultat net attribuable aux titulaires de polices	néant	néant	néant	néant
Autres éléments du résultat global attribuable aux actionnaires	19 498 $	(19 498) $	38 996 $	(38 996) $
Autres éléments du résultat global attribuable aux titulaires de polices	2 254 $	(2 254) $	4 508 $	(4 508) $
Passifs liés aux garanties sur les polices de fonds distincts	néant	néant	néant	néant

Le tableau ci-dessous indique la concentration des portefeuilles d'actions ordinaires.

Aux	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1er janvier 2010
Placements en actions ordinaires des 10 émetteurs auxquels la société présentait la plus grande exposition	214 097 $	245 668 $	200 399 $
Pourcentage du total de la trésorerie et des placements	3,9 %	5,1 %	4,6 %
Exposition au principal émetteur d'actions ordinaires	41 687 $	46 192 $	42 430 $
Pourcentage du total de la trésorerie et des placements	0,8 %	1,0 %	1,0 %

2) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque de pertes économiques découlant du besoin de réinvestissement ou de désinvestissement en période de fluctuations des taux d'intérêt. Les fluctuations des taux d'intérêt, qui résultent de la volatilité des marchés en général ou d'évènements sociaux, politiques ou économiques particuliers, pourraient avoir une incidence négative sur les activités et la rentabilité de la société et ce, de plusieurs façons. Certains des produits de la société comportent des garanties et, si les taux d'intérêt à long terme chutent en deçà de ces taux garantis, la société peut devoir augmenter ses provisions pour pertes, ce qui aurait par conséquent une incidence négative sur les résultats opérationnels. Les fluctuations des taux d'intérêt peuvent également entraîner le resserrement des écarts nets entre les intérêts gagnés sur les placements et les intérêts crédités, ce qui aurait par conséquent une incidence négative sur les résultats opérationnels.

Les chutes précipitées des taux d'intérêt peuvent causer, entre autres, une hausse des demandes de rachat de titres et des remboursements anticipés des hypothèques, ce qui exige des réinvestissements à des niveaux de rendement largement inférieurs, ce qui peut avoir une incidence négative sur les résultats. Par ailleurs, durant les périodes de chute des taux d'intérêt, les rachats d'obligations augmentent généralement, ce qui entraîne le réinvestissement de ces fonds à des taux d'intérêt courants plus bas. Les hausses rapides des taux d'intérêt peuvent causer, entre autres, une hausse des rachats de polices. Les fluctuations des taux d'intérêt peuvent entraîner des pertes pour la société en raison du besoin de réinvestir ou de désinvestir durant les

29. GESTION DU RISQUE (suite)

périodes de fluctuation des taux d'intérêt, qui peuvent l'obliger à vendre des actifs de placement à perte. De plus, un manque de concordance entre la sensibilité aux taux d'intérêt des actifs et des passifs qu'ils sont sensés soutenir pourrait avoir un effet défavorable sur la situation financière et les résultats opérationnels.

Le tableau qui suit résume l'incidence sur le résultat net et les autres éléments du résultat global d'une variation raisonnablement possible des taux d'intérêt.

	Au 31 décembre 2011			
	Hausse de 1 %	Baisse de 1 %	Hausse de 2 %	Baisse de 2 %
Résultat net attribuable aux actionnaires	néant $	néant $	néant $	néant $
Résultat net attribuable aux titulaires de polices	néant $	néant $	néant $	néant $
Autres éléments du résultat global attribuable aux actionnaires	(20 609) $	21 848 $	(40 097) $	44 963 $
Autres éléments du résultat global attribuable aux titulaires de polices	(1 945) $	2 045 $	(3 791) $	4 201 $

	Au 31 décembre 2010			
	Hausse de 1 %	Baisse de 1 %	Hausse de 2 %	Baisse de 2 %
Résultat net attribuable aux actionnaires	néant $	néant $	néant $	néant $
Résultat net attribuable aux titulaires de polices	néant $	néant $	néant $	néant $
Autres éléments du résultat global attribuable aux actionnaires	(12 961) $	13 794 $	(25 125) $	27 602 $
Autres éléments du résultat global attribuable aux titulaires de polices	(760) $	801 $	(1 485) $	1 643 $

Le risque de taux d'intérêt est géré au moyen des limites prescrites par le comité des placements et des rapports réguliers de la direction au comité des placements et au conseil d'administration. Les lignes directrices relatives aux placements de la société établissent des objectifs de placement et les placements sensibles aux taux d'intérêt admissibles, de même que les limites concernant les critères de diversification, l'exposition, la concentration et la qualité des actifs de ces placements. Le comité de gestion des actifs et des passifs supervise la sensibilité aux taux d'intérêt. L'objectif est de maximiser le rendement des placements, tout en gardant les risques de défaillance, de liquidité et de réinvestissement à des niveaux acceptables qui correspondent à nos niveaux de tolérance aux risques. Les politiques et les pratiques liées au développement et à l'établissement des prix des produits requièrent également la prise en compte du risque de taux d'intérêt à l'égard de la conception, du développement et de l'établissement des prix de ces produits.

3) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie d'un instrument financier fluctue en raison de la variation des taux de change et que cela entraîne un effet négatif sur le résultat et les capitaux propres lorsque ceux-ci sont mesurés dans la monnaie fonctionnelle de la société.

L'exposition principale de la société à une devise découle des placements du portefeuille libellés en dollars américains. Une fluctuation de 10 % du dollar américain aurait des répercussions approximatives de 1 174 $ (487 $ en 2010) sur le résultat net, de 410 $ (319 $ en 2010) sur les autres éléments du résultat global attribuable aux actionnaires et de 91 $ (néant en 2010) sur les autres éléments du résultat global attribuable aux titulaires de polices. La société n'a pas d'exposition notable à des devises dans ses passifs financiers.

La société utilise des dérivés, notamment des contrats à terme standardisés et des contrats de change à terme, afin de gérer les risques de change. L'utilisation inappropriée de ces dérivés pourrait avoir une

29. GESTION DU RISQUE (suite)

incidence défavorable sur les résultats. La société gère ce risque en appliquant des limites prescrites par le comité des placements dans ses lignes directrices relatives aux placements, qui déterminent les dérivés autorisés et les utilisations autorisées des dérivés, de même que les limites à l'égard de l'utilisation de ces instruments. En particulier, les dérivés ne peuvent pas faire l'objet d'un financement et les contraintes de crédit liées à la contrepartie sont strictes. L'exposition totale au crédit est limitée à 25 millions de dollars.

La société dispose d'une politique de gestion du risque de change qui définit les objectifs, les limites de risque et les autorisations se rapportant à toute exposition au change. Le comité de gestion des actifs et des passifs supervise et gère cette politique, en plus de présenter des rapports au comité de placements du conseil d'administration sur l'exposition aux risques ainsi que les manquements.

(ii) Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque qu'une entité puisse avoir de la difficulté à honorer ses obligations associées à ses passifs financiers au moyen de trésorerie ou d'un autre actif financier. La plupart des obligations de la société sont liées aux passifs des contrats dont la durée varie selon le secteur d'activité et les attentes relatives aux évènements clés concernant les titulaires de polices (c. à-d. retraits, mortalité et morbidité). Les autres obligations de la société concernent sa débenture subordonnée qui vient à échéance en 2019 (voir la note 24 Dette subordonnée) et les charges opérationnelles régulières à mesure qu'elles deviennent payables et qui doivent être réglées dans un laps de temps très restreint.

La stratégie de gestion du risque de liquidité de la société est de s'assurer qu'elle dispose de suffisamment de trésorerie pour répondre à tous ses engagements et à toutes ses obligations d'ordre financier à mesure qu'ils deviennent exigibles.

Le programme de gestion du risque de liquidité de la société est surveillé par la direction et le conseil d'administration, par l'entremise de rapports réguliers au comité des placements et au conseil d'administration. La société surveille ses obligations en matière de flux de trésorerie et répond aux besoins de trésorerie en détenant des placements de grande qualité négociables qui peuvent être liquidés rapidement, au besoin, et en maintenant une portion de ses placements sous forme de trésorerie et de placements à court terme.

La société a en place une politique en matière de liquidité qui requiert une évaluation du risque de liquidité ainsi que des procédures précises lui permettant de répondre aux besoins en liquidités. Le comité de gestion des actifs et des passifs est responsable de surveiller la conformité à cette politique et de signaler l'exposition aux risques ainsi que les manquements au comité des placements du conseil d'administration. Les actifs liquides de la société au 31 décembre sont indiqués dans un tableau à la note 11 e).

En se basant sur l'historique des flux de trésorerie et la performance financière actuelle de la société, la direction considère que les flux de trésorerie qui découlent des activités opérationnelles continueront de fournir une quantité adéquate de liquidités pour que la société puisse respecter ses obligations de remboursement de la dette et payer ses autres charges.

29. GESTION DU RISQUE (suite)

Le tableau ci-après illustre en détail le profil par échéance prévue des obligations non actualisées de la société relativement à ses passifs financiers et à ses flux de trésorerie estimés liés aux passifs des contrats. Les flux de trésorerie liés aux passifs des contrats comprennent les estimations liées à l'échéancier et au versement des règlements décès et invalidité, aux échéances des polices, aux rentes, aux participations des titulaires de polices, aux montants en dépôt, aux commissions et à l'impôt sur les primes, tous ces facteurs étant compensés par les primes des contrats futurs et les frais prélevés sur les affaires en vigueur. Les montants recouvrés à l'égard d'ententes de réassurance sont également reflétés. Les passifs des fonds distincts sont exclus de cette analyse. Ces flux de trésorerie estimés sont basés sur les hypothèses fondées sur les meilleures estimations, avec des marges pour les écarts négatifs, utilisées dans le calcul des passifs des contrats. Les montants actuariels, de même que les autres passifs des contrats, inclus dans les états financiers consolidés 2011 de la société sont basés sur la valeur actuelle des flux de trésorerie estimés. En raison de l'utilisation de ces hypothèses, les flux de trésorerie réels différeront de ces estimations.

	2011				
	1 an ou moins	1 à 5 ans	5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Passifs des contrats d'assurance	112 149 $	333 093 $	390 290 $	10 407 478 $	11 243 010 $
Passifs des contrats de placement	2 082	9 328	6 217	3 588	21 215
Dette subordonnée	13 460	56 010	234 558	-	304 028
Autres passifs	175 709	5 269	11 318	-	192 296
Total des passifs	303 400	403 700	642 383	10 411 066	11 760 549
Engagements de location simple	2 559	6 314	2 406	-	11 279
Total	305 959 $	410 014 $	644 789 $	10 411 066 $	11 771 828 $

	2010				
	1 an ou moins	1 à 5 ans	5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Passifs des contrats d'assurance	128 290 $	406 191 $	433 494 $	9 558 711 $	10 526 686 $
Passifs des contrats de placement	2 728	9 623	6 673	4 065	23 089
Dette subordonnée	13 460	55 487	249 542	-	318 489
Autres passifs	150 680	2 785	10 920	-	164 385
Total des passifs	295 158	474 086	700 629	9 562 776	11 032 649
Engagements de location simple	2 355	6 551	3 065	-	11 971
Total	297 513 $	480 637 $	703 694 $	9 562 776 $	11 044 620 $

La société est en mesure de financer ses sorties de trésorerie à court terme en générant des entrées de trésorerie positives provenant des activités opérationnelles et du revenu de placement gagné dans le portefeuille de placement. Le comité de gestion des actifs et des passifs, qui se réunit régulièrement, surveille l'appariement des placements de la société par rapport à ses passifs dans les divers segments de ses activités. Le processus d'appariement est conçu pour exiger que l'échéancier et le montant des actifs soutenant les passifs des contrats correspondent de très près à ceux des obligations liées aux polices, et pour prévoir le montant approprié de liquidités à maintenir afin de répondre aux obligations financières à mesure qu'elles deviennent exigibles. La société maintient une portion de ses placements dans des placements à court terme et des équivalents de trésorerie afin de répondre à ses besoins de financement à court terme. Au 31 décembre 2011, une proportion de 3,5 % (4,2 % en 2010) de la trésorerie et des placements était détenue sous forme de placements à plus court terme.

29. GESTION DU RISQUE (suite)

(iii) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier cause une perte financière pour l'autre partie en n'étant pas en mesure de s'acquitter d'une obligation. La société est sujette à un risque de crédit qui découle des débiteurs ou de contreparties qui ne sont pas en mesure de respecter leurs obligations en vertu d'un emprunt ou d'un dérivé. Le risque de crédit découle principalement de placements dans des obligations, des débentures, des actions privilégiées, des placements à court terme et des prêts hypothécaires, ainsi que des montants recouvrables auprès des réassureurs en vertu d'ententes de réassurance.

La société gère ce risque en appliquant ses lignes directrices relatives aux placements et sa politique de gestion du risque de conception des produits et d'établissement des prix établis par le comité des placements du conseil d'administration. Les lignes directrices relatives aux placements déterminent des cotes de crédit minimales pour les émetteurs d'obligations, de débentures et d'actions privilégiées, de même que des limites de concentration par émetteur de tels titres de créance. La direction et les comités du conseil d'administration examinent la qualité du crédit relatif à l'acquisition de placements et surveillent en outre la qualité du crédit des actifs investis au fil du temps. La direction fait régulièrement rapport au comité des placements du conseil d'administration à l'égard du risque de crédit auquel le portefeuille est exposé. La politique de gestion du risque de réassurance (de même que les documents justificatifs de la politique de gestion du risque de conception des produits et d'établissement des prix) établit les objectifs et les limites de la réassurance et requiert une évaluation continue de la santé financière des réassureurs. La société conclut des ententes de réassurance seulement avec des réassureurs dont la cote de crédit est de « A– » ou mieux.

L'analyse du risque de crédit tient compte des écarts de crédit. Du point de vue des placements, la société agit selon deux principes lorsqu'elle a recours au crédit. Elle recherche d'abord des placements pour lesquels il y a une probabilité élevée d'obtenir un rendement sur le capital et vise ensuite les placements offrant un taux de rendement acceptable. La société cherche à atteindre un équilibre entre le risque et le rendement qui correspond à ses objectifs et à sa philosophie en matière de risque. Dans le calcul des passifs des contrats d'assurance, les écarts de crédit et la variation des écarts de crédit se reflètent implicitement dans l'hypothèse en matière de taux d'intérêt.

Les actifs suivants de la société sont exposés au risque de crédit :

Aux	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1er janvier 2010
Trésorerie et équivalent de trésorerie	155 559 $	151 332 $	149 141 $
Placements à court terme	33 867	50 914	37 080
Obligations	4 063 897	3 221 908	2 795 896
Actions privilégiées	324 230	371 330	400 625
Prêts hypothécaires	264 238	226 887	223 642
Avances sur polices	41 981	40 242	38 728
Prêts sur polices	113 118	119 896	137 764
Revenu de placement couru	20 107	18 411	17 827
Primes à recevoir	3 400	3 108	3 914
Actifs de réassurance	-	-	32 693
Total	5 020 397 $	4 204 028 $	3 837 310 $

Les prêts hypothécaires, les avances sur polices et les prêts sur polices sont garantis en totalité ou en partie.

La société a constitué une provision à son état de la situation financière pour les pertes de crédit. Cette provision est constituée en partie d'une réduction de valeur des actifs et en partie d'une provision liée aux passifs des contrats (voir les notes 4 b) et 11 c)).

29. GESTION DU RISQUE (suite)

Concentration du risque de crédit

1) Obligations et débentures

La concentration du portefeuille d'obligations de la société par cote de solvabilité est la suivante :

Aux	31 décembre 2011		31 décembre 2010		1er janvier 2010	
	Juste valeur	% de la juste valeur	Juste valeur	% de la juste valeur	Juste valeur	% de la juste valeur
AAA	304 142 $	7 %	172 028 $	5 %	323 732 $	12 %
AA	1 295 345	32 %	1 025 075	32 %	811 887	29 %
A	2 255 901	56 %	1 858 650	58 %	1 523 876	54 %
BBB	208 509	5 %	166 155	5 %	130 882	5 %
BB	-	0 %	-	0 %	5 519	0 %
Total	4 063 897 $	100 %	3 221 908 $	100 %	2 795 896 $	100 %

Les obligations provinciales représentent la concentration la plus importante telle qu'indiquée ci-dessous :

	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1er janvier 2010
Obligations provinciales	2 433 815 $	1 978 770 $	1 559 947 $
Pourcentage du total des obligations en portefeuille	60 %	61 %	56 %

Le tableau ci-dessous indique les obligations par échéance contractuelle, selon date d'échéance contractuelle la plus rapprochée :

Aux	31 décembre 2011		31 décembre 2010		1er janvier 2010	
	Juste valeur	% de la juste valeur	Juste valeur	% de la juste valeur	Juste valeur	% de la juste valeur
1 an ou moins	81 509 $	2 %	82 431 $	3 %	146 214 $	5 %
1 à 5 ans	469 470	12 %	359 701	11 %	344 287	12 %
5 à 10 ans	379 338	9 %	297 073	9 %	270 540	10 %
Plus de 10 ans	3 133 580	77 %	2 482 703	77 %	2 034 855	73 %
Total	4 063 897 $	100 %	3 221 908 $	100 %	2 795 896 $	100 %

Le tableau ci-dessous indique les placements en titres à revenu fixe des 10 émetteurs (hormis le gouvernement fédéral) auxquels la société présentait la plus grande exposition, ainsi que la principale exposition à un seul émetteur d'obligations de sociétés.

Aux	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1er janvier 2010
Titres à revenu fixe* des 10 émetteurs (hormis le gouvernement fédéral) auxquels la société présentait la plus grande exposition	3 000 342 $	2 539 709 $	2 174 181 $
Pourcentage du total de la trésorerie et des placements	54,8 %	52,6 %	50,0 %
Exposition au principal émetteur d'obligations de sociétés	140 581 $	102 940 $	88 790 $
Pourcentage du total de la trésorerie et des placements	2,6 %	2,1 %	2,0 %

* Les titres à revenu fixe comprennent les obligations, les débentures, les actions privilégiées et les placements à court terme.

29. GESTION DU RISQUE (suite)

2) Actions privilégiées

Tous les placements en actions privilégiées de la société sont émis par des sociétés canadiennes. Parmi ces placements, 86 % (81 % au 31 décembre 2010 et 82 % au 1er janvier 2010) sont cotés P1 au 31 décembre 2011 et 14 % (19 % au 31 décembre 2010 et 18 % au 1er janvier 2010) sont cotés P2.

3) Prêts hypothécaires

Les prêts hypothécaires dans la province de l'Ontario représentent la concentration la plus importante avec 258 277 $ ou 98 % (218 903 $ ou 96 % au 31 décembre 2010 et 213 885 $ ou 96 % au 1er janvier 2010) du portefeuille total.

b) Risque d'assurance

La société offre un large éventail de produits d'assurance vie et maladie, de gestion de patrimoine, de régimes d'assurance collective et de services financiers regroupés par secteur d'activité comme suit :

(en millions de dollars)	Gestion de patrimoine		Assurance collective		Assurance individuelle		Capital et excédent		Total	
	2011	2010	**2011**	2010	**2011**	2010	**2011**	2010	**2011**	2010
Produit net des primes	**141 $**	239 $	**278 $**	262 $	**339 $**	316 $	**- $**	- $	**758 $**	817 $
Produits de frais et autres	**110**	104	**7**	6	**1**	1	**2**	2	**120**	113
Total des produits	**251 $**	343 $	**285 $**	268 $	**340 $**	317 $	**2 $**	2 $	**878 $**	930 $

La société exerce ses activités dans le domaine de la mesure et de la gestion du risque, comme le reflète l'évaluation des passifs des contrats d'assurance. La société est exposée à divers risques d'assurance, dont les plus importants sont :

(i) Risque lié aux résultats techniques, y compris :

1) Mortalité

2) Rendement des placements

3) Résiliation des polices (déchéances)

4) Charges

5) Morbidité

(ii) Risque de conception des produits et d'établissement des prix

(iii) Risque en matière de règlements et d'appréciation des risques

(iv) Risque de réassurance

La société évalue régulièrement son exposition aux risques prévisibles en procédant à un examen dynamique des critères en matière de suffisance du capital.

29. GESTION DU RISQUE (suite)

(i) Risque lié aux résultats techniques

Le risque principal auquel la société est exposée en vertu des contrats d'assurance est le risque que les résultats techniques enregistrés pour les déchéances, les règlements et les charges opérationnelles ne correspondent pas aux estimations. Dans la mesure où les résultats techniques sont plus favorables que ceux présumés dans l'évaluation, la société dégage un produit financier. Si les résultats techniques sont moins favorables, la société enregistre une perte. Par conséquent, l'objectif de la société est d'établir des passifs d'assurance adéquats pour couvrir ces obligations, avec une certitude raisonnable.

Pour calculer les passifs d'assurance et les montants recouvrables de la réassurance qui y sont liés, la société établit, pour la durée restante des contrats, les hypothèses les plus probables. Les hypothèses utilisées sont basées sur les résultats techniques antérieurs, les déchéances, les données internes courantes, les indices boursiers externes et les indices de référence qui reflètent les tendances de marché courantes observables ainsi que d'autres données publiées. Ces hypothèses concernent la mortalité et la morbidité, le rendement des placements, les charges, l'inflation et les impôts. En raison des risques à long terme et de l'incertitude liée à la mesure inhérents à l'assurance vie, le calcul des passifs des contrats comprend, séparément pour chaque variable, une marge pour tenir compte des écarts défavorables par rapport aux meilleures estimations. Ces marges visent à tenir compte de toute détérioration possible des résultats techniques et à fournir une certitude supplémentaire selon laquelle les passifs des contrats sont suffisants pour couvrir les prestations à venir. L'ICA prescrit une fourchette de marges permises.

La société conserve des marges qui se rapprochent du milieu de la fourchette permise pour les hypothèses pour lesquelles elle a rigoureusement calculé les meilleures estimations avec un degré relativement élevé de crédibilité, et des marges se rapprochant du point le plus élevé de la fourchette permise pour les hypothèses dont la mesure présente une plus grande incertitude.

Les hypothèses relatives aux passifs des contrats sont examinées et mises à jour au moins une fois l'an et l'incidence des changements dans les hypothèses se reflète dans les résultats de l'exercice au cours duquel s'est produit le changement. Les méthodes utilisées pour déterminer les principales hypothèses sont décrites ci-dessous. Des mesures sont également incluses afin de déterminer la sensibilité du résultat net de la société à la variation des hypothèses fondées sur les meilleures estimations pour les passifs des contrats d'assurance sans participation, selon le point de départ et la composition des affaires au 31 décembre 2011. Pour les contrats avec participation, il est présumé que des variations se produiront dans les barèmes de participation des titulaires de polices en fonction de la variation des hypothèses fondées sur les meilleures estimations, et que, par conséquent, les variations des passifs d'assurance seront négligeables.

1) Mortalité

La société mène chaque année une étude de ses propres résultats techniques au chapitre de la mortalité. Les hypothèses d'évaluation de la mortalité proviennent d'une combinaison de ces résultats techniques et des résultats techniques récents du secteur publiés par l'ICA. Une hausse du taux de mortalité entraînera un plus grand nombre de demandes de règlement (et les demandes pourraient avoir lieu plus rapidement que prévu), ce qui, pour l'assurance vie, augmentera les dépenses et réduira le bénéfice attribuable aux actionnaires.

Pour les contrats d'assurance sans participation, une augmentation de 2 % par rapport aux hypothèses fondées sur les meilleures estimations entraînerait une augmentation des passifs des contrats, ce qui diminuerait le résultat net d'environ 10 900 $ (12 800 $ en 2010). Pour les rentes, une baisse de la mortalité est défavorable financièrement. Par conséquent, une baisse de 2 % par rapport aux hypothèses fondées sur les meilleures estimations entraînerait une augmentation des passifs des contrats, ce qui diminuerait le résultat net d'environ 3 900 $ (3 300 $ en 2010).

29. GESTION DU RISQUE (suite)

2) Rendement des placements

Le calcul des passifs des contrats tient compte du revenu de placement prévu, déduction faite des frais de placement provenant des actifs appariés aux passifs des contrats, et du revenu de placement que la société prévoit réaliser sur les réinvestissements. Les actifs appariés aux passifs des contrats sont distincts des actifs appariés à l'avoir des actionnaires et à l'avoir des titulaires de polices.

Pour l'assurance vie et l'assurance maladie, les flux monétaires prévus provenant des actifs appariés sont combinés aux taux futurs estimés de réinvestissement, qui sont fonction des perspectives économiques courantes et de la composition future prévue des actifs de la société. Les flux de trésorerie font l'objet de tests selon une vaste gamme de scénarios de réinvestissement possibles et les passifs des contrats sont alors ajustés pour parer à tout scénario défavorable crédible futur.

Afin d'apparier la composante d'épargne variable des passifs des contrats à divers indices et devises, la société conserve certains instruments financiers sous forme d'actions, de titres à revenu fixe et de devises dans l'actif de son fonds général. Le risque de non-concordance de ces passifs avec les actifs est suivi au jour le jour.

Pour l'assurance vie, pour laquelle les passifs des contrats d'assurance comportent une échéance plus longue que la plupart des obligations et des prêts hypothécaires disponibles, la politique de la société est de couvrir rigoureusement les flux de trésorerie estimatifs des passifs d'assurance uniquement pendant une période de 20 années consécutives. Afin de fournir une marge qui tient compte de la non-concordance à plus long terme, les flux de trésorerie font l'objet de tests selon une vaste gamme de scénarios de réinvestissement possibles, et les passifs des contrats d'assurance sont ajustés pour parer à tout scénario défavorable crédible futur.

En ce qui a trait aux rentes, pour lesquelles les échéances et les montants des obligations au titre des prestations peuvent être plus facilement déterminés, l'appariement des flux de trésorerie liés aux actifs et aux passifs est étroitement contrôlé. Une augmentation ou une diminution soudaine des taux d'intérêt aurait des répercussions négligeables sur les profits futurs des rentes actuellement en vigueur.

Les répercussions d'une variation soudaine des taux d'intérêt sont expliquées à la note 29, dans la section Risque de placement. Pour les affaires d'assurance sans participation, une baisse de 1 % des taux d'intérêt en vigueur sur le marché par rapport à l'hypothèse de taux de réinvestissement entraînerait une augmentation des passifs des polices, ce qui diminuerait le résultat net d'environ 47 400 $ (34 800 $ pour 2010). Pour les rentes, les répercussions d'une telle variation seraient négligeables en raison du processus d'appariement décrit ci-dessus.

Les répercussions d'une variation soudaine des marchés boursiers sont expliquées à la note 29, dans la section Risque de placement. Si la variation des marchés boursiers persistait durant un an, l'hypothèse actuarielle de rendement futur des marchés boursiers serait ajustée. Pour les affaires d'assurance sans participation, une baisse de 1 % des rendements futurs des marchés boursiers entraînerait une augmentation des passifs des polices, ce qui diminuerait le résultat net d'environ 40 200 $ (31 000 $ en 2010).

29. GESTION DU RISQUE (suite)

3) Résiliation de polices (déchéances)

Les hypothèses liées aux résiliations de police (déchéances) et aux rachats sont fondées sur la combinaison d'une étude interne sur les résiliations (effectuée sur une base annuelle) et des résultats techniques récents du secteur publiés par l'ICA. Des hypothèses distinctes de résiliation sont utilisées pour les affaires qui comportent une valeur en espèces permanente, l'assurance temporaire renouvelable, l'assurance temporaire à 100 ans et l'assurance vie universelle. Dans l'établissement des taux de résiliation pour l'assurance temporaire renouvelable, il est présumé que des déchéances supplémentaires auront lieu à chaque point de renouvellement et que les titulaires de polices qui sont en bonne santé auront alors davantage tendance à laisser leurs polices tomber en déchéance que ceux qui ne sont plus assurables.

Il se peut que les frais d'acquisition ne soient pas recouvrés en totalité si le taux de déchéance, tôt dans la durée de vie d'une police, excède le taux de déchéance des hypothèses actuarielles. Une hausse du taux de résiliation tôt durant la vie d'une police a tendance à réduire le résultat attribuable aux actionnaires. Une hausse du taux de résiliation plus tard durant la vie d'une police tend à accroître le résultat attribuable aux actionnaires si le produit tient compte des déchéances, comme l'assurance temporaire à 100 ans, mais à réduire le résultat attribuable aux actionnaires pour les autres types de polices.

Pour les affaires d'assurance sans participation et de rentes, une variation défavorable de 10 % par rapport aux hypothèses liées aux résiliations augmenterait les passifs des contrats, ce qui aurait pour effet de réduire le résultat net d'environ 99 900 $ (75 400 $ en 2010). En ce qui concerne les produits pour lesquels un taux de résiliation inférieur serait désavantageux financièrement pour la société, la variation est prise en compte sous forme d'une révision à la baisse de l'hypothèse liée aux résiliations. D'autre part, en ce qui concerne les produits pour lesquels un taux de résiliation supérieur serait désavantageux financièrement pour la société, la variation est prise en compte sous forme d'une révision à la hausse de l'hypothèse liée aux résiliations.

4) Charges

Les passifs des polices tiennent compte des charges futures liées à l'administration des polices en vigueur, aux commissions de renouvellement, aux frais généraux et aux impôts. Les charges liées à l'acquisition et à l'émission de polices sont expressément exclues. L'hypothèse des charges futures comprend une hypothèse relative à l'inflation et est fondée sur des études internes de coût.

Une hausse du niveau des charges pourrait entraîner une hausse des dépenses, ce qui réduirait le résultat attribuable aux actionnaires.

Pour les affaires d'assurance sans participation et de rentes combinées, une hausse de 5 % des charges de maintenance entraînerait une augmentation des passifs des polices, ce qui diminuerait le résultat net d'environ 5 700 $ (5 000 $ en 2010).

5) Morbidité

La société mène chaque année une étude de ses propres résultats techniques au chapitre de la morbidité calculés en fonction des taux d'accidents ou de maladies et des taux de rétablissement à la suite d'un accident ou d'une maladie. Les hypothèses d'évaluation proviennent d'une combinaison de résultats techniques internes et des résultats techniques récents du secteur publiés par l'ICA.

Pour les affaires individuelles d'assurance maladies graves, les taux d'incidence (ou taux d'accidents ou de maladies) constituent l'hypothèse principale relativement à la morbidité. L'augmentation des taux d'incidence entraîne une hausse du nombre de demandes de règlement, ce qui augmente les dépenses et

29. GESTION DU RISQUE (suite)

diminue le résultat attribuable aux actionnaires. Pour les affaires d'assurance invalidité de longue durée des régimes d'assurance collective, les taux de cessation (ou taux de rétablissement) constituent l'hypothèse principale relativement à la morbidité. Une baisse des taux de cessation signifie que les demandes de règlement se poursuivent sur une plus longue période, ce qui augmente les dépenses.

Pour les affaires d'assurance sans participation pour lesquelles la morbidité représente une hypothèse importante, une variation défavorable de 5 % par rapport aux hypothèses entraînerait une hausse des passifs des polices, ce qui réduirait le résultat net d'environ 5 000 $ (4 400 $ en 2010).

(ii) Risque de conception des produits et d'établissement des prix

La société est exposée au risque de pertes financières qui découle de la pratique en matière d'assurances selon laquelle les coûts et les passifs pris en charge relativement à un produit excèdent les attentes reflétées dans l'établissement du prix de ce produit. Ce risque peut être causé par une évaluation inadéquate des besoins du marché, une mauvaise estimation des résultats techniques futurs de plusieurs facteurs, tels que la mortalité, la morbidité, les déchéances, les rendements futurs sur les placements, les charges et l'impôt, de même que la mise en marché de nouveaux produits qui pourraient influencer de façon négative le comportement futur des titulaires de polices.

Pour certains types de polices, la totalité ou une partie de ce risque peut être partagée avec le titulaire de police ou transférée à celui-ci par l'entremise de participations et de rabais dans la tarification selon les résultats, ou par le fait que la société peut ajuster les primes ou les prestations futures si les résultats techniques s'avèrent différents des prévisions. Pour les autres types de polices, la société assume la totalité du risque, et doit par conséquent effectuer une évaluation complète des engagements à cet égard.

La société gère le risque de conception des produits et d'établissement des prix grâce à une gamme de programmes et de contrôles mis en place à l'échelle de la société décrits ci-dessous. La société a établi les passifs des contrats conformément aux normes de l'ICA. Des études portant sur les résultats techniques (tant au niveau de la société que du secteur) sont prises en considération dans les processus continus d'évaluation, de renouvellement et des nouvelles affaires afin que les passifs des contrats, de même que la conception des produits et l'établissement des prix tiennent compte des nouveaux résultats. La société a créé un processus de gestion active du capital qui comprend une politique de gestion du capital et des niveaux de gestion du capital qui excèdent les critères minimaux des autorités de règlementation. Tel qu'il est prescrit par les autorités de règlementation, l'actuaire désigné procède à un examen dynamique des critères en matière de suffisance du capital et produit un rapport annuel sur la situation financière de la société à l'intention du comité d'audit, rapport qui souligne l'incidence de résultats techniques futurs négatifs sur les niveaux de capital. La société a également élaboré une politique de conception des produits et d'établissement des prix pour chacun de ses principaux secteurs d'activité. Cette politique, établie par la direction et approuvée par le conseil d'administration, définit la philosophie de la société à l'égard de la gestion du risque de conception des produits et d'établissement des prix. La politique définit les autorités responsables d'approuver la conception des produits et l'établissement des prix, les limites de concentration d'un produit, de même que les processus de surveillance et les contrôles du développement des produits nécessaires.

(iii) Risque en matière de règlements et d'appréciation des risques

La société est exposée au risque de pertes financières résultant de la sélection et de l'appréciation des risques à assurer et des décisions et des règlements en matière de demandes de règlement. Plusieurs des produits d'assurance individuelle et d'assurance invalidité collective de la société offrent des prestations durant toute la vie du titulaire de police. Les antécédents de règlements réels peuvent différer des hypothèses de mortalité et de morbidité qui ont servi au calcul des primes d'un produit. Des évènements catastrophiques comme des tremblements de terre, des actes terroristes ou une pandémie de grippe au Canada pourraient avoir des effets défavorables sur les résultats en matière de règlements.

29. GESTION DU RISQUE (suite)

En plus des contrôles de gestion du risque mentionnés ci-dessus sous Risque de conception des produits et d'établissement des prix, la société gère également le risque en matière de règlements et d'appréciation des risques au moyen de sa politique de tarification et de gestion des passifs pour chacun de ses grands secteurs d'activité. Cette politique est établie par la direction et approuvée par le conseil d'administration. Ensemble, ces politiques définissent la philosophie de gestion du risque et de tarification de la société. Ces politiques établissent également, par secteur d'activité, les tolérances au risque d'assurance, les critères de tarification, les limites de concentration de la tarification et des passifs, les exigences relatives à l'approbation des demandes de règlement, les processus et les contrôles de tarification et de règlement, les autorités responsables des approbations et les limites à cet égard, ainsi que les exigences de surveillance continue du risque. La société a recours à la réassurance pour atténuer une exposition excessive à des résultats défavorables au chapitre de la mortalité et de la morbidité. La direction étudie et établit les pleins de conservation pour les divers produits de ses secteurs d'activité et les modifications éventuelles sont soumises pour approbation au conseil d'administration.

(iv) Risque de réassurance

La société est exposée au risque de pertes financières causées par une protection de réassurance inappropriée ou par le manquement d'un réassureur. Les montants de réassurance par vie varient selon le type de protection et le produit. La société maintient également un programme de réassurance en cas de catastrophe, qui lui fournit une protection advenant que de nombreux assurés décèdent dans un même accident ou évènement catastrophique. Bien que la société ait recours à la réassurance pour atténuer un risque excessif créé par des résultats défavorables au chapitre de la mortalité et de la morbidité, la réassurance ne la libère pas de ses obligations premières envers les titulaires de polices et elle est exposée au risque de crédit lié aux montants cédés aux réassureurs. L'offre et le coût de la réassurance sont assujettis aux conditions courantes du marché, tant en termes de prix que d'offre, ce qui peut également affecter les résultats.

La politique de gestion du risque de réassurance établit les objectifs et les limites de la réassurance et requiert une évaluation continue de la santé financière des réassureurs. Comme la réassurance ne libère pas un assureur de son obligation première envers les titulaires de polices, l'utilisation d'un processus de surveillance continue est essentielle. La majeure partie de la réassurance en ce qui concerne l'assurance vie individuelle (sauf pour les produits temporaire 10 ans et temporaire 20 ans) se fait sur la base de l'excédent (avec un plein de conservation de 500 $), ce qui signifie que la société conserve 100 % du risque jusqu'à concurrence d'un capital assuré de 500 $. Toutefois, pour ses produits temporaire 10 ans et temporaire 20 ans, tous les montants qui excèdent 100 $ sont réassurés à 80 %, ce qui signifie que la société ne conserve que 20 % du risque pour les protections de plus de 100 $, jusqu'à une conservation maximale de 500 $. De plus, la société conserve également un maximum de 100 $ pour les polices individuelles d'assurance décès accidentel. Les pleins de conservation sont moins élevés pour les affaires collectives, mais s'ajoutent à ceux notés pour les affaires individuelles. En raison de cette stratégie de réassurance, la société se sert de niveaux de réassurance inférieurs à la moyenne, ce qui a un effet défavorable sur les résultats à court terme compte tenu du poids supplémentaire des nouvelles affaires. La société ne dégage pas un produit annuel notable des primes pour la réassurance prise en charge et ne réassure pas les produits avec garanties de fonds distincts émis par d'autres assureurs.

NOTES ANNEXES

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants par action et les autres mentions)

30. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants ont été reclassés pour rendre leur présentation conforme aux nouvelles normes de présentation des états financiers adoptées en 2011.

31. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

a) Placements Empire Vie Inc.

À compter du 1er janvier 2012, L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie a transféré ses activités de gestion de placements à sa filiale en propriété exclusive, Placements Empire Vie Inc.

Le 4 janvier 2012, Placements Empire Vie Inc. a déposé un prospectus simplifié auprès de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario pour les fonds communs de placement suivants :

Parts des Séries A, T6, T8 et I (à moins d'indication contraire) du :

Portefeuille conservateur Emblème Empire Vie (n'offre pas de parts de la Série T8)

Portefeuille équilibré Emblème Empire Vie

Portefeuille de croissance modérée Emblème Empire Vie

Portefeuille de croissance Emblème Empire Vie

Portefeuille de croissance dynamique Emblème Empire Vie

Fonds commun d'actions de petites sociétés Empire Vie

Fonds commun d'actions canadiennes Empire Vie

Fonds commun de croissance de dividendes Empire Vie

Fonds commun de revenu mensuel Empire Vie

Fonds commun du marché monétaire Empire Vie (n'est pas offert pour les parts des Séries T6 et T8)

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie a simultanément versé 6 500 $ aux fonds en financement de démarrage.

Le 5 janvier 2012, Placements Empire Vie Inc. a obtenu le visa de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario pour son prospectus simplifié des fonds communs de placement Empire Vie en date du 4 janvier 2012. Placements Empire Vie Inc. est désormais un gestionnaire de fonds de placement autorisé. Le prospectus a été déposé en vertu du Règlement 11-102 sur le régime de passeport en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba, au Québec, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard, à Terre-Neuve-et-Labrador, au Yukon, au Nunavut et dans les Territoires du Nord-Ouest. Le visa pour le prospectus est considéré comme ayant été émis par l'autorité de règlementation de chacun des territoires indiqués ci-dessus.

Les fonds sont gérés par Placements Empire Vie Inc., qui est également le fiduciaire des fonds.

31. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE (suite)

(b) Régimes d'avantages du personnel

En août 2011, la société a annoncé des changements au régime de retraite du personnel de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie, qui ont pris effet le 1er janvier 2012. Le régime de retraite du personnel de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie comprend maintenant une composante à prestations définies ainsi qu'une nouvelle composante à cotisations définies qui a pris effet le 1er janvier 2012. Au 30 septembre 2011, les participants du régime pouvaient choisir de continuer de bénéficier de la composante à prestations définies ou de passer à la nouvelle composante à cotisations définies le 1er janvier 2012. La société a cessé d'accepter les nouvelles adhésions au régime à prestations définies à compter du 1er octobre 2011. Les participants du régime devaient aviser la société de leur décision au plus tard le 30 novembre 2011. Environ 5,8 % des membres du personnel bénéficiant du régime à prestations définies ont choisi de passer au régime à cotisations définies. En raison du nombre relativement faible de membres du personnel ayant choisi de passer à la composante à cotisations définies du régime de retraite, la société déclarera un règlement du régime (plutôt qu'une compression du régime). La société n'a pas établi ses prévisions pour les coûts associés au règlement dans ses états financiers du 31 décembre 2011. Tous les coûts associés au règlement du régime seront déclarés une fois que les modifications apportées au régime auront été approuvées par les autorités de règlementation.

POLITIQUE DE GESTION DU COMPTE AVEC PARTICIPATION

Le conseil d'administration de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie a approuvé la politique suivante :

Politique de gestion du compte avec participation

Description du compte avec participation et de ses polices

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie (Empire Vie) maintient un compte pour les polices avec participation (« compte avec participation »), séparément des comptes maintenus pour les autres polices, de la façon prescrite par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) et ce, en vertu de l'article 456 de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada). Le compte avec participation comprend toutes les polices émises par l'Empire Vie qui donnent droit à leurs titulaires de participer aux bénéfices qui découlent des participations. La plupart des polices se font créditer des participations sur une base annuelle, alors que d'autres régimes plus anciens reçoivent des participations sur une base quinquennale et ce, conformément aux dispositions contractuelles. L'Empire Vie ne maintient pas de comptes auxiliaires, à même le compte avec participation, pour les polices d'assurance vie, d'assurance invalidité et de rentes ni pour d'autres fonds ou pour des blocs d'affaires acquis d'autres sociétés. L'Empire Vie n'a aucun bloc d'affaires de participation fermé établi par suite de la démutualisation d'une société mutuelle et de sa transformation en société par actions.

Politique de placement

Les placements du fonds général dans le compte avec participation sont assujettis aux limites prescrites par la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada) et aux lignes directrices de placement établies par le comité des placements du conseil d'administration de l'Empire Vie. Les lignes directrices de placement sont conçues pour limiter le risque de placement global par la détermination des objectifs de placement, des placements admissibles, des critères de diversification, de l'exposition, de la concentration et des critères de qualité pour les placements admissibles. Le risque de taux d'intérêt est géré selon les paramètres établis par le comité des placements et fait l'objet de rapports fréquents de la direction au comité des placements et au conseil d'administration. Le comité de gestion des actifs et des passifs supervise la sensibilité aux taux d'intérêt. Le but est de maximiser le rendement des placements tout en gérant le risque de défaut, ainsi que les risques liés aux liquidités et aux réinvestissements à des niveaux acceptables et mesurables faibles. Dans le compte avec participation, l'Empire Vie a créé trois segments d'actifs afin d'apparier en principe les placements à des types de passifs ou d'excédents spécifiques, qui sont les suivants : protection avec participation, diverses assurances avec participation et excédent des titulaires de polices. L'Empire Vie attribue à chaque segment des actifs spécifiques d'un montant approximatif qui est à peu près équivalent au montant total de ses passifs ou des excédents. Chaque segment est également assujetti aux lignes directrices de segmentation des actifs établies par le comité de gestion des actifs et des passifs et approuvées par le comité des placements.

Le comité des placements reçoit un rapport mensuel sur le rendement et la composition de l'actif du fonds général et sur les opérations de placement par segment d'actifs pour tous les fonds. De plus, au moins une fois par trimestre, la direction et les gestionnaires de placement de la société font rapport au comité des placements et, par son entremise, au conseil d'administration sur le contenu des portefeuilles, la composition de l'actif, l'appariement des positions de la société, le rendement du fonds général et des fonds distincts, ainsi que la conformité avec les lignes directrices de placement. Le conseil d'administration revoit les lignes directrices de placement au moins une fois par année.

Affectation du revenu de placement

Le revenu de placement est enregistré directement sous chaque segment d'actifs. Une part du revenu de placements est affectée au/du segment de l'avoir et de l'excédent des actionnaires du/au segment des actifs du compte avec participation proportionnellement au déficit ou à l'excédent des fonds par rapport aux actifs de chaque segment.

Affectation des frais

Les frais généraux sont affectés au compte avec participation selon la méthode des centres de coûts. Les frais associés directement au compte avec participation sont imputés comme tels. Les frais qui découlent ou qui varient en fonction des différentes activités de fonctionnement sont imputés au compte avec participation proportionnellement aux statistiques propres à chaque centre de coûts. Les frais engagés par les centres de coûts généraux sont imputés au compte avec participation proportionnellement aux frais directement imputés. Les frais de placement sont affectés mensuellement au compte avec participation, proportionnellement au total des fonds de la société au début de chaque mois. Les taxes sur les primes sont affectées en proportion des primes imposables. Les autres taxes, permis et honoraires sont affectés aux différents secteurs d'activité selon la méthode des centres de coûts.

Affectation de l'impôt sur les résultats

L'impôt sur le résultat est affecté au compte avec participation en proportion du bénéfice imposable total de la société. Les actifs et passifs d'impôt différé sont traités de la même façon pour les comptes de participation et sans participation.

Gestion de l'excédent

La direction de la société gère le niveau de l'excédent du compte avec participation en prenant en considération le maintien de la solvabilité du compte avec participation, de la capacité du compte avec participation à respecter toutes ses obligations contractuelles et la mesure dans laquelle les affaires avec participation existantes financent les nouvelles affaires avec participation.

Virements au compte des actionnaires

L'Empire Vie a l'intention de virer la totalité du pourcentage permis de bénéfices destinés à être distribués du compte avec participation au compte des actionnaires tel que permis par l'article 461 de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada). La pratique courante de la société, tant que la valeur totale du compte avec participation demeure inférieure à 250 millions de dollars, est de virer un montant correspondant à 1/9 des participations attribuées aux titulaires de polices avec participation du compte avec participation au compte des actionnaires.

Modifications

Le conseil d'administration peut, à sa discrétion, modifier la politique de gestion du compte avec participation de temps à autre. Les principaux facteurs qui pourraient l'inciter à modifier la politique sont notamment des changements apportés à la législation, à la règlementation des comptes avec participation, aux normes de pratique actuarielle, aux exigences en matière de capital, à l'imposition et aux pratiques comptables, ou encore des changements fondamentaux survenus dans la situation de la société. La société réexaminera également la politique si elle décide de ne plus accepter de nouvelles affaires dans le compte avec participation. Sur une base annuelle, le conseil d'administration prendra en considération l'opinion de l'actuaire désigné sur le maintien de l'équité de cette politique pour les titulaires de polices avec participation.

POLITIQUE D'ATTRIBUTION DES PARTICIPATIONS DU COMPTE AVEC PARTICIPATION

Le conseil d'administration de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie a approuvé la politique suivante :

Politique d'attribution des participations et des bonis pour les polices avec participation

La présente politique d'attribution des participations s'applique à toutes les polices émises dans le compte avec participation de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie (« Empire Vie » ou « société ») qui autorisent leurs titulaires à participer aux bénéfices du compte avec participation. Des participations sont créditées à la plupart des polices sur une base annuelle, alors que d'autres contrats plus anciens reçoivent des participations sur une base quinquennale conformément aux dispositions contractuelles.

La déclaration des participations est à la discrétion du conseil d'administration. Le montant global des participations et leur attribution aux différentes catégories de polices avec participation sont déclarés sur une base annuelle à la discrétion du conseil d'administration de l'Empire Vie en vertu de l'article 464(1) de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada). Avant de déclarer le montant global des participations, le conseil d'administration prend en considération les recommandations de l'équipe de direction en ce qui concerne les participations à verser aux titulaires de polices, ainsi que l'opinion de l'actuaire désigné sur la conformité des participations proposées à la présente politique et leur équité pour les titulaires de polices avec participation. L'équipe de direction et l'actuaire désigné doivent préparer leurs recommandations et leur opinion en respectant les exigences législatives et règlementaires applicables, ainsi que les pratiques actuarielles généralement acceptées, y compris tout changement apporté par le Bureau du surintendant des institutions financières.

Principaux facteurs qui influent sur le montant global des participations

Le montant global des participations tient compte des résultats de toutes les polices, rentes et protections en cas d'invalidité avec participation, des participations en dépôt, des bonifications d'assurance libérée et d'assurance temporaire avec participation, ainsi que des résultats attribuables à l'excédent du compte avec participation. Le montant global des participations est également déterminé en fonction de différents facteurs comme la solvabilité du compte avec participation, sa capacité à respecter toutes ses obligations contractuelles, la mesure dans laquelle l'excédent du compte avec participation finance les nouvelles affaires, les changements apportés à la législation, la règlementation du compte avec participation, l'imposition, les pratiques comptables ou encore des changements fondamentaux survenus dans la situation de l'Empire Vie.

Principales sources de bénéfices

Les principales sources de bénéfices prises en considération pour déterminer le montant global des participations sont le revenu de placements, les actifs en défaut, la mortalité, les déchéances, les charges et les impôts. L'équipe de direction de l'Empire Vie passe en revue chaque année les résultats techniques réels du compte avec participation. L'Empire Vie peut ajuster les sources de revenus afin d'atténuer les fluctuations des résultats techniques et de prévoir des mesures de transition au cours de périodes de changements majeurs s'étalant tout au plus sur cinq ans. L'Empire Vie utilise une approche temporaire pour les versements au compte de l'excédent attribuable aux titulaires de polices afin que ces versements provenant du produit du compte avec participation soient versés aux titulaires de polices sur l'ensemble de la durée de leurs polices.

Comme elle ne peut connaître ses résultats techniques à l'avance, l'Empire Vie ne peut garantir le montant global et la répartition des participations. Par conséquent, le montant des participations augmentera ou diminuera en fonction des résultats techniques réels.

Attribution des participations

Les titulaires de polices participent à l'attribution par le biais des barèmes de participation, qui répartissent le montant global des participations parmi les différentes catégories d'actifs. L'Empire Vie établit les catégories de participation des titulaires de polices avec participation selon les hypothèses de tarification utilisées à l'origine pour déterminer les valeurs garanties des polices. L'Empire Vie utilise différentes approches de tarification et méthodes axées sur des facteurs afin d'établir des barèmes de participation permettant de répartir le montant global des participations parmi les différentes catégories de participation. Le concept de base de cette méthode consiste à attribuer le montant global des participations aux différentes catégories de participation selon une proportion équivalente à la contribution estimée de chaque police au montant global des participation à long terme. L'objectif fondamental de l'attribution des participations est de maintenir une équité raisonnable entre les catégories et les générations de titulaires de polices, en tenant compte des facteurs et des limites pratiques. Les barèmes de participation peuvent également être ajustés afin de refléter certains comportements particuliers des titulaires de polices qui se reflèteraient dans les résultats techniques tels que les déchéances ou les avances versées sur les polices à des taux garantis. Pour certains blocs de polices, le barème de participation des titulaires peut être déterminé au moyen de méthodes conçues pour établir approximativement la contribution de chaque police au bénéfice de ces blocs. Aucune participation de résiliation n'est payable pour toute police avec participation émise par l'Empire Vie.

Modifications

Le conseil d'administration de l'Empire Vie peut, à sa discrétion, modifier la politique d'attribution des participations de temps à autre. Les principaux facteurs qui pourraient l'inciter à modifier la politique sont notamment des changements apportés à la législation, à la règlementation des comptes avec participation, aux normes de pratique actuarielle, aux exigences en matière de capital, à l'imposition et aux pratiques comptables, ou encore des changements fondamentaux survenus dans la situation de l'Empire Vie. L'Empire Vie réexaminera également la politique si elle décide de ne plus accepter de nouvelles affaires dans le compte avec participation. Sur une base annuelle, le conseil d'administration prendra en considération l'opinion de l'actuaire désigné sur le maintien de l'équité de la présente politique pour les titulaires de polices avec participation.

GOUVERNANCE D'ENTREPRISE À L'ÉGARD DE LA GESTION DU RISQUE

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie (la « société ») est une société par actions qui compte des actionnaires et des titulaires de polices avec participation. La société a établi une société de fonds communs de placement durant le deuxième trimestre de 2011, Placements Empire Vie Inc. Au troisième trimestre de 2011, la société a fourni un fonds de roulement à Placements Empire Vie Inc. La société prévoit que Placements Empire Vie Inc. soit pleinement opérationnelle au début de 2012.

Conformément à la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada) (la « loi »), chaque titulaire d'une ou de plusieurs polices avec participation a droit à un vote au moment de l'élection des administrateurs pour le compte des titulaires de polices, et chaque actionnaire a droit à un vote pour chaque action qu'il détient au moment de l'élection des administrateurs pour le compte des actionnaires. Au moins un tiers des administrateurs sont élus pour le compte des titulaires de polices, et le reste le sont pour le compte des actionnaires. La société est régie par la loi précitée, qui prévoit des dispositions concernant la gouvernance d'entreprise. Le système de gouvernance de la société est appuyé par des audits internes, des normes de conformité, des audits externes menés par un cabinet indépendant de comptables agréés et l'examen effectué par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

La direction est chargée de repérer les risques et d'en déterminer les incidences sur la société. Elle doit également mettre en place des politiques, des procédures et des contrôles appropriés pour atténuer ces risques. La société a mis en place un comité interne de gestion du risque, qui rend compte de ses activités au conseil d'administration. La fonction d'audit interne est chargée d'évaluer la pertinence des systèmes de contrôle interne et l'adhésion à ces systèmes. Elle présente périodiquement le résultat de ses examens à la direction et au comité d'audit issu du conseil d'administration.

Le conseil d'administration et ses comités supervisent la direction dans l'exécution de ses fonctions. La haute direction de la société fait rapport périodiquement au conseil d'administration sur les politiques et procédures de gestion du risque.

Le **conseil d'administration** dispose de pleins pouvoirs. Il a pour mandat de superviser la conduite des affaires et des activités de la société, notamment de surveiller la gestion du risque de la société. Le conseil exerce ses responsabilités directement et par l'intermédiaire de comités issus du conseil et de la direction. Le conseil d'administration s'est réuni huit fois en 2011 et devrait tenir sept réunions en 2012.

Parmi les fonctions de gestion du risque faisant l'objet d'une supervision par le conseil, mentionnons la fluctuation des cours, le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit, le risque de change, le risque de réassurance, le risque d'illiquidités, et d'autres risques associés aux passifs des polices (incluant le risque de mortalité, le risque lié au rendement des placements, le risque lié aux déchéances, le risque lié aux charges, le risque de morbidité et les risques associés aux garanties des polices de fonds distincts), de même que le risque découlant de la règlementation et le risque opérationnel (incluant le risque lié à la conception et à l'établissement des prix des produits et le risque lié à l'appréciation des risques et aux règlements). Les principales responsabilités en matière de supervision de certains de ces risques sont déléguées à quatre comités permanents issus du conseil, dont les rôles et les responsabilités sont explicitement définis. Voici un bref résumé des principales responsabilités des quatre comités.

Le **comité d'audit** assume une responsabilité prévue par la loi, celle de superviser, au nom du conseil, la présentation de l'information financière, les systèmes d'information financière et de comptabilité et les contrôles internes de la société. Le comité supervise également le travail lié au test de tension et à la gestion des capitaux.

Le **comité des placements** assiste le conseil dans le contrôle des politiques, des normes et des procédures en matière de placement et de prêt, ainsi que dans le contrôle des activités et des portefeuilles de placement de la société. Certaines des activités du comité des placements sont prévues dans les lignes directrices relatives aux placements de la société, qui reflètent les exigences de la loi. Le comité surveille également les activités liées au mandat du comité de l'appariement de l'actif et du passif.

Le **comité des ressources humaines** est chargé de l'examen et du contrôle des politiques en matière de ressources humaines de la société, notamment de la rémunération, de la dotation ainsi que des régimes de retraite et d'assurance collective des membres du personnel et de la direction.

Le **comité d'étude sur les règles de conduite** est responsable du suivi des procédures mises en place pour repérer les opérations importantes entre apparentés, conformément à la loi. Le comité surveille également certaines politiques internes, notamment les procédures relatives aux conflits d'intérêts, à la confidentialité de l'information et à l'impartition.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Siège social

259, rue King Est
Kingston, Ontario
Canada K7L 3A8
Téléphone : 1 877 548-1881
info@empire.ca
www.empire.ca

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie est membre d'Assuris, l'organisme qui protège les titulaires de polices d'assurance canadiens de la perte de leurs garanties à la suite d'un échec financier ou de l'insolvabilité d'une société membre de cet organisme.

Nous invitons les titulaires de polices actuels et éventuels qui souhaitent en savoir plus sur Assuris et la protection offerte à visiter le site www.assuris.ca ou à téléphoner au Centre d'information Assuris en composant le 1 866 878-1225.

Bureaux des ventes des Marchés individuels

Ouest du Canada

Bureau des ventes des Marchés individuels de Vancouver
N302-5811 Cooney Road, North Tower
Richmond (Colombie-Britannique)
V6X 3M1
604 232-5557
1 888 627-3591

Bureau des ventes des Marchés individuels de Calgary
408-1550 8th Street S.W.
Kensington Road N.W.
Calgary (Alberta) T2R 1K1
403 269-1000
1 800 656-2878

Bureau des ventes des Marchés individuels de Saskatoon
1000-201 21st Street E.
Saskatoon (Saskatchewan) S7K 0B8
306 934-3899
1 800 667-7775

Bureau des ventes des Marchés individuels de Winnipeg
200-5 Donald Street
Winnipeg (Manitoba) R3L 2T4
204 452-9138
1 866 204-1001

Ontario

Bureau des ventes des Marchés individuels de London
One London Place
1030-255 Queens Avenue
London (Ontario) N6A 5R8
519 438-2922
1 888 548-4729

Bureau des ventes des Marchés individuels de Waterloo
250-180 King Street S.
Waterloo (Ontario) N2J 1P8
519 569-7002
1 888 548-4729

Bureau des ventes des Marchés individuels de Burlington
402-5500 North Service Road
Burlington (Ontario) L7L 6W6
905 335-6558
1 888 548-4729

Bureau des ventes des Marchés individuels de Toronto
500-2550 Victoria Park Avenue
Toronto (Ontario) M2J 5A9
416 494-0900
1 888 548-4729

Bureau des ventes des Marchés individuels de Kingston
259, rue King Est
Kingston (Ontario) K7L 3A8
613 540-7506
1 888 548-4729

Bureau des ventes des Marchés individuels d'Ottawa
102-9 Gurdwara Road
Nepean (Ontario) K2E 7X6
613 225-7530
1 888 548-4729

Québec

Bureau des ventes des Marchés individuels de Montréal
600, boul. de Maisonneuve Ouest
Bureau 1600
Montréal (Québec) H3A 3J2
514 842-9151
1 800 371-9151

Bureau des ventes des Marchés individuels de Québec
1220, boul. Lebourgneuf
Bureau 100
Québec (Québec) G2K 2G4
418 628-1220
1 888 816-1220

Provinces de l'Atlantique

Bureau des ventes des Marchés individuels de Halifax
101-647 Bedford Highway
Bedford (Nouvelle-Écosse) B3M 0A5
902 832-1403
1 888 548-4729

Bureaux des ventes de la collective

Ouest du Canada

Bureau des ventes de la collective de Vancouver
N302–5811 Cooney Road, North Tower
Richmond (Colombie-Britannique)
V6X 3M1
604 232-5558
1 800 547-0628

Bureau des ventes de la collective de Calgary
408–1550 8th Street S.W.
Calgary (Alberta) T2R 1K1
403 262-6386
1 888 263-6386

Bureau des ventes de la collective d'Edmonton
1980–10020 101 A Avenue
Edmonton (Alberta) T5J 3G2
780 482-4241
1 866 990-9925

Ontario

Bureau des ventes de la collective de London
One London Place
1030–255 Queens Avenue
London (Ontario) N6A 5R8
519 438-1751
1 800 268-3403

Bureau des ventes de la collective de Waterloo
250–180 King Street S.
Waterloo (Ontario) N2J 1P8
519 569-7002
1 866 569-7002

Bureau des ventes de la collective de Burlington
402–5500 North Service Road
Burlington (Ontario) L7L 6W6
905 335-6558
1 800 663-9984

Bureau des ventes de la collective de Toronto
500–2550 Victoria Park Avenue
Toronto (Ontario) M2J 5A9
416 494-6834
1 800 361-7980

Bureau des ventes de la collective d'Ottawa
102–9 Gurdwara Road
Nepean (Ontario) K2E 7X6
613 225-1173
1 800 387-4123

Québec

Bureau des ventes de la collective de Montréal
600, boul. de Maisonneuve Ouest
Bureau 1600A
Montréal (Québec) H3A 3J2
514 842-0003
1 800 561-3738

Provinces de l'Atlantique

Bureau des ventes de la collective de Halifax
101–647 Bedford Highway
Bedford (Nouvelle-Écosse) B3M 0A5
902 832-1403
1 888 548-4729

À l'arrière (de gauche à droite) : Leslie Herr, Edward Iacobucci, James Billett, Duncan Jackman, Harold Hillier, Richard Rooney.
À l'avant (de gauche à droite) : Mark Taylor, Clive Rowe, Deanna Rosenswig, Mark Fuller, Stephen Smith. Absents de la photo : L'Hon. Henry Jackman, Le Très Hon. John Turner, Douglas Townsend et Paul Weiss.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administrateurs pour le compte des actionnaires

Edward M. Iacobucci[1, 4]
Professeur de droit
Université de Toronto

Duncan N.R. Jackman[1, 2, 3, 4]
Président du conseil d'administration
L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

Deanna Rosenswig, B.Com., M.B.A.[1, 3]
Administratrice

Clive P. Rowe[2]
Associé
Oskie Capital

Stephen J.R. Smith[2, 3]
Président du conseil d'administration et président
First National Financial LP

Mark M. Taylor[2]
Vice-président directeur et chef des finances
E-L Financial Corporation Limited

Paul R. Weiss, F.C.A.[1, 4]
Administrateur

James F. Billett[1, 4]
Président
J.F. Billett Holdings Ltd.

Administrateurs pour le compte des titulaires de polices

Mark J. Fuller, LL.B.[2, 3, 4]
Président et directeur général
Commission du Régime de retraite de l'Ontario

Leslie C. Herr[2]
Président et chef de la direction
L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

Richard E. Rooney, F.C.A., C.F.A.[2, 3]
Président
Burgundy Asset Management

Douglas C. Townsend, F.S.A.[1, 3]
Président
Townsend Actuarial Consulting Ltd.

Président honoraire

L'Honorable Henry N.R. Jackman
Président honoraire
L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

Administrateurs honoraires

Le Très Honorable John N. Turner, P.C., C.C., C.R.
Associé
Miller Thomson LLP

Harold W. Hillier
Administrateur

[1] Membre du comité d'audit
[2] Membre du comité des placements
[3] Membre du comité des ressources humaines
[4] Membre du comité d'étude sur les règles de conduite

À l'arrière (de gauche à droite) : Gaelen Morphet, Gary McCabe, Richard Cleaver, Drew Wallace, Leslie Herr, Anne Butler, Timo Hytonen, Steve Pong et Edward Gibson

HAUTE DIRECTION

Leslie C. Herr
Président et chef de la direction

Drew E. Wallace
Vice-président directeur, Marchés individuels

Anne E. Butler, B.A., LL.B.
Vice-présidente principale, chef du contentieux et secrétaire générale

Richard Cleaver
Vice-président principal et chef des technologies

J. Edward Gibson, F.S.A., F.C.I.A.
Vice-président principal, Stratégie et actuaire en chef

Timo J. Hytonen, M.B.A., C.H.R.P., F.C.I.P., C.R.M., C.Dir.
Vice-président principal, Ressources humaines et Initiatives d'entreprise

Gary J. McCabe, C.A.
Vice-président principal et chef des finances

Gaelen Morphet, C.F.A.
Vice-présidente principale et chef des placements

Steve S. Pong, B.A.Sc.
Vice-président principal, Solutions d'assurance collective

EMPIRE VIE RAPPORT ANNUEL 2011

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie (Empire Vie) offre des produits individuels et collectifs concurrentiels d'assurance vie et maladie, de placement et de retraite afin de vous aider à bâtir votre patrimoine et à protéger votre sécurité financière.

L'Empire Vie se classe parmi les 10 principaux assureurs vie au Canada[1] et jouit de la cote A (Excellent) attribuée par la firme A.M. Best[2]. Notre vision est d'être la société de services financiers de propriété indépendante chef de file au Canada, reconnue pour son approche simplifiée en affaires et sa touche personnalisée.

[1] Source : Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) selon les actifs de fonds généraux et de fonds distincts
[2] Au 22 juin 2011

MD Marque déposée de **L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie**.
MC Marque de commerce de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.
Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Placements • Assurance • Solutions d'assurance collective
www.empire.ca info@empire.ca

A-0004-FR-12/11